



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n° 4117 du 31/08/2012

Maîtres de religion et professeurs de religion dans l'enseignement officiel subventionné - Notification des mises en disponibilité par défaut d'emploi, des pertes partielles de charge et des réaffectations – Déclaration des emplois vacants.

Réseaux : Officiel Subventionné

Niveaux : Fondamental (Ord/Spec) - Secondaire (Ord/Spec) - Artistique (Sec. PE)

Périodes : Année scolaire 2012-2013

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
- libre non confessionnel)
- Officiel subventionné
- Niveaux : Fondamental et Secondaire

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du 01/09/2012
- Du au

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite :
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Destinataires de la circulaire

- A Monsieur le Ministre, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargé de l'enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux directions des écoles officielles subventionnées de l'enseignement fondamental et secondaire ;
- Aux Autorités religieuses.

Pour information :

- Aux Directrices, Directeurs et Chefs de service de la Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné ;
- Aux membres des services d'Inspection ;
- Aux syndicats du personnel enseignant ;
- Au CECP et au CPEONS.

Signataire

Présidente : Madame BEGUIN Caroline
Commission de gestion des emplois

Personnes de contact

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email
TRICARICO Laura	02/413.33.48	laura.tricarico@cfwb.be
LESZCZAK Maïté	02/413.28.61	maite.leszczak@cfwb.be

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email

INTRODUCTION

Depuis le 10 mars 2006, les maîtres de religion et professeurs de religion exerçant leur fonction dans l'enseignement officiel subventionné sont dotés d'un statut propre.

Le décret du 10 mars 2006 relatif aux statuts des maîtres de religion et professeurs de religion confirme, en ses articles 92 et suivants, la compétence de l'Administration en matière de réaffectation et rappel provisoire à l'activité des membres du personnel en disponibilité par défaut d'emploi ou en perte partielle de charge par la création en son sein d'une commission de gestion des emplois pour les maîtres de religion et les professeurs de religion de l'enseignement officiel subventionné.

Cette Commission de gestion des emplois comporte une chambre par religion considérée soit 5 chambres : catholique, protestante, israélite, orthodoxe et islamique.

Pour la présente année scolaire 2012-2013, les documents utiles aux opérations de mises en disponibilité et réaffectation seront, comme les années précédentes, transmis par la voie informatique selon les principes repris dans la présente circulaire.

La configuration des **fichiers informatiques** à utiliser pour communiquer à l'Administration les informations relatives aux mises en disponibilité par défaut d'emploi, aux pertes partielles de charge, aux réaffectations et à la déclaration des emplois vacants des maîtres et professeurs de religion s'inspire fortement de celle des fichiers informatiques utilisés pour les opérations de mise en disponibilité et de réaffectation des autres membres du personnel enseignant.

Leur utilisation ne devrait donc pas poser de problème d'application.

Vous trouverez ci-après toutes les instructions utiles et nécessaires pour vous permettre de remplir vos obligations telles que prévues par la réglementation en matière de mise en disponibilité par défaut d'emploi et de réaffectation.

SECTION 1 : Instructions administratives et contexte légal (Décret)

1. Contexte légal

Dans le cadre des opérations de mise en disponibilité par défaut d'emploi et de réaffectation, les obligations des pouvoirs organisateurs, les droits et obligations des membres du personnel ainsi que les missions de la Commission de gestion des emplois pour les maîtres de religion et professeurs de religion de l'enseignement officiel subventionné sont régis par le décret du 10 mars 2006 relatif aux statuts des maîtres de religion et professeurs de religion et plus particulièrement en son chapitre IX. (M.B. 19-05-2006)

Ce texte est disponible à l'adresse Internet suivante :

<http://www.cdadoc.cfwb.be/RechDoc/docForm.asp?docid=4118&docname=20060310s30654>

2. Notions importantes et textes de référence

2.1. Mesures préalables à la mise en disponibilité

Il s'agit de toutes mesures qui ont pour effet d'éviter une mise en disponibilité d'un membre du personnel engagé à titre définitif.

Ces mesures sont décrites à **l'article 83** du décret statutaire du 10 mars 2006 précité.

2.2. Disponibilité et perte partielle de charge

Ce sont les dispositions de **l'article 84** du décret statutaire du 10 mars 2006 qui trouvent ici à s'appliquer.

Le pouvoir organisateur doit mettre en disponibilité, après avoir appliqué les mesures préalables reprises à **l'article 83** du décret, le membre du personnel nommé à titre définitif qui exerce la fonction considérée à titre principal et qui compte dans la fonction concernée l'ancienneté de service la plus réduite parmi les membres du personnel exerçant la même fonction dans l'ensemble des établissements que le pouvoir organisateur organise sur le territoire de la même commune. **La mise en disponibilité s'effectue donc par pouvoir organisateur.**

En cas d'égalité d'ancienneté de service, c'est l'ancienneté de fonction qui est déterminante. En cas d'égalité de l'ancienneté de service et de l'ancienneté de fonction, c'est le membre du personnel le plus jeune qui est mis en disponibilité.

3. Déclaration des emplois

En ce qui concerne la déclaration des emplois vacants, sont concernés ici, les emplois **définitivement vacants et les emplois temporairement vacants** d'une durée de 15 semaines au moins.

Tous les emplois, qu'ils soient ou non protégés de la réaffectation, doivent être déclarés en application de l'article 99 du décret du 10 mars 2006 relatif aux statuts des maîtres de religion et professeurs de religion.

Il est rappelé toutefois qu'il n'y aura pas de désignations dans les emplois soustraits à la réaffectation, dans le respect des règles applicables en la matière.

Les emplois vacants attribués par rappel provisoire à l'activité conformément à **l'article 86** du décret statutaire du 10 mars 2006 sont également concernés et doivent figurer dans le relevé.

Si les conditions prévues à :

- 1) **l'article 91, alinéa 1^{er}** du décret statutaire du 10 mars 2006 sont remplies, le membre du personnel en place protège son emploi vis-à-vis de la réaffectation et, en conséquence, aucune désignation, à l'initiative de la Commission de gestion des emplois, ne sera opérée dans cet emploi ;
- 2) **l'article 91, alinéa 2** du décret statutaire du 10 mars 2006 sont remplies, le membre du personnel en place (victime d'un acte de violence) protège son emploi vis-à-vis de la réaffectation et, en conséquence, aucune désignation, à l'initiative de la Commission de gestion des emplois, ne sera opérée dans cet emploi.

Le pouvoir organisateur dont un ou plusieurs emplois définitivement vacants sont occupés par un membre du personnel temporaire visé ci-dessus veillera à compléter correctement la colonne 24 du tableau EXCEL relatif aux emplois vacants.

4. Réaffectation et rappel provisoire à l'activité

4.1. Définitions

Réaffectation : rappel en service d'un maître de religion ou professeur de religion en disponibilité par défaut d'emploi ou en perte partielle de charge dans un emploi vacant ou non vacant de la fonction pour laquelle il est nommé à titre définitif. **(art 79, 4°)**

Rappel provisoire à l'activité : rappel en service d'un membre du personnel en disponibilité par défaut d'emploi ou en perte partielle de charge dans un emploi d'une fonction de maître de religion ou professeur de religion autre que celle pour laquelle il est nommé à titre définitif et pour l'exercice de laquelle il possède le titre requis. **(art 79, 5°)**

4.2. Réaffectation et rappel provisoire à l'activité au sein du pouvoir organisateur dans les conditions suivantes :

- Û La réaffectation prime toujours sur le rappel provisoire à l'activité ;
- Û Lorsque le pouvoir organisateur dispose de plusieurs emplois vacants, il est tenu de confier en priorité les emplois définitivement vacants aux membres du personnel mis en disponibilité ;
- Û Lorsque le pouvoir organisateur a mis en disponibilité plusieurs membres du personnel dans la même fonction, il doit rappeler d'abord en service celui qui a la plus grande ancienneté de service et, en cas d'égalité de service, celui qui a la plus grande ancienneté de fonction. En cas d'égalité de fonction, la priorité revient au membre du personnel le plus âgé.

5. Reconduction des réaffectations et des rappels provisoires à l'activité

5.1. L'article 88 du décret statutaire du 10 mars 2006 précité précise que les réaffectations externes et les rappels provisoires à l'activité effectués au cours d'une année scolaire sont reconduits chaque année aussi longtemps que le membre du personnel n'a pas acquis 600 jours d'ancienneté au service du pouvoir organisateur auprès duquel il a été réaffecté ou rappelé provisoirement à l'activité.

L'ancienneté dont question à l'alinéa précédent est calculée conformément aux dispositions de **l'article 18** du décret statutaire du 10 mars 2006. Il s'agit en l'occurrence de tous les services rendus dans les **fonctions de maître de religion ou de professeur de religion**, en fonction principale, et pour autant que le membre du personnel porte le **titre requis** pour cette fonction.

Ces 600 jours doivent être répartis sur trois années scolaires au moins. Cela signifie donc que la reconduction d'une réaffectation externe ou d'un rappel provisoire à l'activité – qui doit s'effectuer en priorité dans des emplois vacants à durée indéterminée et à défaut dans des emplois vacants de plus longue durée – a **priorité sur l'engagement ou le réengagement d'un membre du personnel qui protège son emploi** contre la réaffectation et le rappel provisoire à l'activité, **dans l'hypothèse où les deux membres du personnel seraient en compétition pour l'attribution d'un seul emploi en 2012-2013**, même si cet emploi a été annoncé à la nomination à titre définitif en mai 2012.

5.2. En application de **l'article 91, alinéa 3** du décret statutaire du 10 mars 2006 précité, les opérations de réaffectation et de rappel provisoire à l'activité effectuées par la Commission de gestion des emplois, à l'exception de leur reconduction, ne peuvent conduire à priver un membre du personnel de l'emploi obtenu en application de **l'article 69** (victime d'un acte de violence) du décret statutaire du 10 mars 2006.

5.3. Par ailleurs, en application de **l'article 91, alinéa 4** du décret statutaire du 10 mars 2006, la reconduction de l'affectation prioritaire visée à **l'article 69** du décret statutaire du 10 mars 2006 a priorité sur la reconduction de la réaffectation et du rappel provisoire à l'activité visée au point 5.1. ci-dessus.

6. Procédure de recours : article 93, 4° du décret du 10/03/2006

Les situations litigieuses qui pourraient surgir entre la Commission de gestion des emplois et un pouvoir organisateur ou entre la Commission de gestion des emplois et un membre du personnel seront soumises à l'arbitrage de ladite Commission dont l'adresse est la suivante :

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
Commission de gestion des emplois des maîtres de religion et professeurs de religion
de l'enseignement officiel subventionné
Espace 27 septembre
Extension Jennifer – Bureau 2 E 213
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES

Celle-ci communiquera sa décision au membre du personnel et au pouvoir organisateur concernés par pli recommandé (art. 90, §3, alinéa 3 du décret du 10 mars 2006).

Si les motifs de refus invoqués par le membre du personnel ne sont pas jugés valables par la Commission de gestion des emplois et que le membre du personnel a cessé d'occuper ses fonctions, il est démis d'office de celles-ci conformément à l'article 111, 6° du décret statutaire du 10 mars 2006 (cfr. art. 90, §3, alinéa 2 du décret du 10/03/06).

7. Rôle de l'Instance de réaffectation : Commission de gestion des emplois

7.1. Réaffectation et rappel provisoire à l'activité par la Commission de gestion des emplois :

L'article 93 du décret du 10 mars 2006 relatif aux statuts des maîtres de religion et professeurs de religion prévoit que *la commission de gestion des emplois* :

1° procède aux réaffectations externes des maîtres de religion et professeurs de religion en disponibilité par défaut d'emploi ou déclarés en perte partielle de charge par des désignations d'office dans tous les établissements d'enseignement ;

2° rappelle provisoirement à l'activité un membre du personnel mis en disponibilité par défaut d'emploi ou déclaré en perte partielle de charge, selon les règles énoncées à l'article 86 ;

3° statue sur les demandes de non-reconduction des réaffectations et des rappels provisoires à l'activité visées à l'article 88, §3, alinéa 3 ;

4° se prononce sur les recours introduits par les pouvoirs organisateurs ou les membres du personnel notamment contre les réaffectations et les rappels provisoires à l'activité qui répondent aux conditions de l'article 90, §1^{er}, alinéa 2, et §2 ;

7.2. Non-reconduction des réaffectations

La Commission de gestion des emplois est compétente pour statuer, au nom du Ministre, sur les demandes de non-reconduction des réaffectations introduites par les pouvoirs organisateurs et par les membres du personnel (article 88, §3, alinéa 3 du décret statutaire du 10 mars 2006).

SECTION 2 : Gestion des opérations

A. Organisation fonctionnelle :

Les pouvoirs organisateurs et les directions des établissements d'enseignement trouveront, dans la présente section, les modèles de documents à utiliser, pour l'année scolaire 2012-2013, en vue de transmettre à la Commission de gestion des emplois les renseignements suivants :

1. la notification individuelle des **mis en disponibilité par défaut d'emploi** ou des **pertes partielles de charge** (annexe 1 dossier enseignant) **par niveau** (fondamental ou secondaire et artistique) ;
2. un relevé par pouvoir organisateur, **sans distinction de niveau, des mises en disponibilité par défaut d'emploi** ou des **pertes partielles de charge**, des **désignations** réalisées au plus tard le **1^{er} octobre** par le PO ainsi que des **reconductions des désignations** réalisées pour l'année scolaire 2012-2013 au sein des établissements du pouvoir organisateur;
3. la notification, par pouvoir organisateur, **par niveau** et par fonction, des **emplois vacants** soumis à la réaffectation.

B. Renseignements complémentaires :

1. **Numérotation des établissements** pour les besoins des opérations visées par la présente circulaire.

Chaque établissement est identifié par le numéro FASE que vous trouverez dans l'annexe 5 concernant votre niveau ou votre type d'enseignement.

Ce numéro d'ordre vous permettra d'encoder correctement les informations dans les deux tableaux EXCEL relatifs, l'un aux mises en disponibilité et pertes partielles de charge, l'autre aux déclarations d'emplois vacants.

2. **Zone de réaffectation**

Il n'y a qu'une seule zone de réaffectation pour l'ensemble des établissements, quel que soit le niveau.

3. Adresse utile

COMMISSION DE GESTION DES EMPLOIS

Commission de gestion des emplois des maîtres de religion et professeurs de religion de l'enseignement officiel subventionné.

Ministère de la Communauté française
Commission de gestion des emplois des maîtres de religion et professeurs de religion de l'enseignement officiel subventionné

A l'attention de Madame Caroline BEGUIN
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES

Secrétariat : Madame Laura TRICARICO
Tél : 02/413.33.48
Fax : 02/413.29.25
Courriel : laura.tricarico@cfwb.be

Madame Maïté LESZCZAK
Tél. : 02/413.28.61
Fax. : 02/413.29.25
Courriel : maite.leszczak@cfwb.be

C. Informatisation des notifications des mises en disponibilité par défaut d'emploi, des pertes partielles de charge et des réaffectations – déclaration des emplois vacants - Année scolaire 2012-2013

Les pouvoirs organisateurs et les directions des établissements d'enseignement trouveront, en annexe à la présente, les modèles de documents à utiliser, pour l'année scolaire 2012-2013, en vue de transmettre à la Commission de gestion des emplois les renseignements suivants :

1. **par niveau, la notification individuelle** des mises en disponibilité par défaut d'emploi ou des pertes partielles de charge par niveau (**annexe 1 dossier enseignant, 4 pages**) ;
2. **un relevé, par pouvoir organisateur, tous niveaux confondus** des mises en disponibilité par défaut d'emploi ou des pertes partielles de charge, des désignations réalisées au plus tard le **1^{er} octobre** par le PO ainsi que des reconductions des désignations réalisées pour l'année scolaire 2012-2013 dans l'établissement ;
3. **par pouvoir organisateur, par niveau et par fonction, la notification de tous les emplois vacants.**

Ces différents points sont développés à partir de la page 12.

Les renseignements relatifs :

- au point 1 repris ci-dessus sont fournis par l'encodage de formulaires WORD ;
- et ceux relatifs aux points 2 et 3 repris ci-dessus seront fournis par l'encodage de tableaux EXCEL.

Ces fichiers sont joints à la présente circulaire sur le site :

<http://www.adm.cfwb.be/fr> où les annexes sont téléchargeables.

Je vous invite à enregistrer chaque fichier sur le disque dur de votre PC. Ces fichiers peuvent être ouverts sous Excel 97 ou Word 97 ou une version postérieure suivant le logiciel installé sur votre PC.

Vous trouverez les fichiers suivants dont l'intitulé est complété en fonction du niveau et du type d'enseignement :

- **Annexe 1 dossier enseignant.doc** qui permet l'encodage des notifications individuelles des mises en disponibilité et pertes partielles de charge.
- **Disponibilité école.xls**
l'**onglet ENCODAGE** est la feuille que vous devez utiliser pour l'encodage de toutes les mises en disponibilité de votre établissement scolaire, des nouvelles désignations par le PO et les reconductions des désignations antérieures.

Vous y trouvez :

- la partie gauche « **Relevé des mises en disponibilité** » ;
- la partie droite « **Désignation dans le PO et reconductions des désignations** ».

- **Disponibilité note explicative.xls**
 - Précise les données à introduire dans chacune des colonnes.
 - Indique la manière la plus adéquate d'encoder.
 - Et fournit un exemple si nécessaire.

- **Emplois vacants école.xls**

l'onglet ENCODAGE est la feuille que vous devez utiliser pour l'encodage du relevé des emplois vacants de votre établissement scolaire.

- **Emplois vacants note explicative.xls**
 - Précise les données à introduire dans chacune des colonnes.
 - Indique la manière la plus adéquate d'encoder.
 - Et fournit un exemple si nécessaire.

- **Annexe 2.xls** qui permet l'encodage de la « notification individuelle d'emplois vacants » déclarés en cours d'année scolaire (**y compris dans le cadre de l'application de l'article 105 du décret du 10/3/2006.**)

- **Annexe 3.doc** contient les codes relatifs aux congés, absences, disponibilités...

- **Annexe 4.doc** contient la nomenclature de la classification des fonctions.

- **Annexe 5.doc** reprend la liste, par réseau, par niveau ou par type d'enseignement des établissements scolaires ainsi que le numéro FASE en vue des opérations de gestion des dossiers.

Intitulé complet des fichiers par réseau

COMMISSION DE GESTION DES EMPLOIS

ZONES.xls
Annexe 3 CODES DI.xls
Annexe 4 FONCTIONS.xls

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL – SECONDAIRE – ARTISTIQUE OFFICIEL

Disponibilité FO SO RELIGIONS note explicative.xls
Emplois vacants F O RELIGIONS note explicative.xls (fondamental)
Emplois vacants S O RELIGIONS note explicative.xls (secondaire – artistique)
Annexe 5 ECOLES F O.xls (enseignement fondamental)
Annexe 5 ECOLES S O.xls (enseignement secondaire)
Annexe 5 ECOLES A O.xls (enseignement artistique)

FICHIERS ENCODAGE FONDAMENTAL, SECONDAIRE ET ARTISTIQUE OFFICIEL

Disponibilité FO SO RELIGIONS école.xls

FICHIERS ENCODAGE FONDAMENTAL OFFICIEL

Annexe 1 F O RELIGIONS dossier enseignant.xls
Annexe 2 F O RELIGIONS.xls
Emplois vacants F O RELIGIONS école.xls

FICHIERS ENCODAGE SECONDAIRE - ARTISTIQUE OFFICIEL

Annexe 1 S O RELIGIONS dossier enseignant.xls
Annexe 2 S O RELIGIONS.xls
Emplois vacants S O RELIGIONS école.xls

En conséquence de ce qui précède, je vous invite à procéder à une lecture particulièrement attentive de l'ensemble des documents qui vous sont fournis afin de permettre à la Commission de gestion des emplois d'exercer, au mieux et dans l'intérêt de tous, les missions qui lui sont confiées par le législateur.

1. NOTIFICATION INDIVIDUELLE DES MISES EN DISPONIBILITE PAR DEFAUT D'EMPLOI OU DES PERTES PARTIELLES DE CHARGE ET DEMANDE D'UNE SUBVENTION-TRAITEMENT D'ATTENTE

1.1. *La notification individuelle des mises en disponibilité par défaut d'emploi et des pertes partielles de charge ainsi que la demande de subvention-traitement d'attente se feront au moyen des formulaires EO/D-N.TA (Enseignement officiel/Disponibilité – Notification. Traitement d'attente).*

Ce document, qui constitue l'annexe 1 dossier enseignant de la présente circulaire, se compose de 4 pages.

Dans le cadre de la simplification des tâches administratives, il a été convenu que la page 1 de l'annexe 1 pouvait être complétée pour l'ensemble des écoles d'un même Pouvoir organisateur, **pour un même niveau** :

- Soit une seule page 1 sur laquelle seraient reprises toutes les écoles concernées.
- Soit autant de page 1 qu'il y a d'établissements concernés.

L'attention des pouvoirs organisateurs est attirée sur le fait que la charge à pourvoir par la Commission, est mentionnée au cadre C de l'annexe 1/3, **déduction** faite des périodes couvertes par une **suspension de la subvention-traitement d'attente**.

Après avoir été datée et signée par le membre du personnel, la notification individuelle visée ici est envoyée aux destinataires repris au point 1.2.

A défaut, la subvention-traitement d'attente ne pourra être octroyée au membre du personnel puisque cette dernière doit être demandée (art. 81, §1^{er}, alinéa 4 du décret du 10 mars 2006).

Il est **indispensable de joindre une copie des documents 12** (enseignement secondaire) **ou une copie des documents annexe 7/01** (enseignement fondamental) portant mention des prestations exactes du membre du personnel aux différentes dates concernées et dans les différents établissements.

Permettez-moi d'insister sur ce point précis car les informations reprises sur les documents d'attributions (S12, Spec12 et A12) sont d'une grande utilité pour un travail efficace des instances de réaffectation.

Les informations reprises dans l'annexe 1/3 doivent être **strictement identiques** à celles figurant **sur les documents d'attributions**.

Il est demandé pour chaque membre du personnel de glisser l'ensemble des documents mentionnés ci-avant dans une farde individuelle aux nom et prénom du membre du personnel.

1.2. Date d'envoi des documents EO/D-N.TA.

Pour les mises en disponibilité et pertes partielles de charge, qu'elles soient prononcées le 1^{er} septembre ou le 1^{er} octobre, les documents devront parvenir à la Commission de gestion des emplois pour le **5 octobre 2012** au plus tard.

Les destinataires des documents EO/D-N.TA, sont exclusivement :

- la Commission de gestion des emplois ;
- le membre du personnel : un exemplaire.

Pour les mises en disponibilité et pertes partielles de charge prenant effet, exceptionnellement :

- après le **1^{er} octobre 2012 et jusqu'au 5 octobre 2012**, le pouvoir organisateur rédige le document EO/D-N.TA dont les destinataires sont :
 - la Commission de gestion des emplois ;
 - le membre du personnel : un exemplaire.

Ces documents doivent être transmis le plus rapidement et dans la mesure du possible **avant le 12/10/2012** de manière à permettre à la Commission de gestion des emplois de procéder à ses travaux dans les délais prévus par le décret.

2. RELEVÉ DES MISES EN DISPONIBILITÉ PAR DÉFAUT D'EMPLOI, DES PERTES PARTIELLES DE CHARGE, DES DESIGNATIONS DANS LE POUVOIR ORGANISATEUR ET LA RECONDUCTION DES DESIGNATIONS EFFECTUEES ANTERIEUREMENT (PO, CGE)

Remarque importante :

Dans le cadre des opérations des désignations, il y a lieu d'appliquer les règles de pondération (cfr tableau repris en annexe 6)

Exemple : un MDP, définitif pour 20/20, mis en disponibilité pour 10/20, à qui on attribue 10/22, reste en disponibilité pour 1/22 bien qu'il ait « récupéré » 10 périodes.
En effet, $10/20 = 0,5000$ et $10/22 = 0,4545$. La différence entre 0,5000 et 0,4545 soit 0,0455 correspond à 1/22.

Ce relevé vise à globaliser en un seul document, par Pouvoir organisateur, **tous niveaux confondus**, les données contenues dans chaque notification individuelle ainsi que des renseignements sur les opérations effectuées au sein des pouvoirs organisateurs ou sur l'état des reconductions des désignations en cours et touchant les membres du personnel pour lesquels une notification est ou continue d'être établie.

Pour l'établir il convient d'encoder dans le tableau EXCEL « **Disponibilité école.xls** », les données relatives aux disponibilités et pertes partielles de charge pour votre établissement ainsi que les décisions touchant les membres du personnel de votre établissement, tant au niveau des nouvelles désignations PO qu'au niveau des reconductions des désignations prononcées antérieurement.

Les pouvoirs organisateurs qui ne prononcent **aucune** disponibilité ou perte partielle de charge doivent le **signaler en encodant NEANT dans le fichier**.

Le classeur « **Disponibilité école.xls** » **doit être enregistré sur le disque dur de votre PC pour un envoi par courriel, à défaut sur un CD, en version Excel 97 ou 2003 uniquement**.

REMARQUE :

Si vous possédez une nouvelle version d'Excel (2007), vous devez utiliser absolument la version 2003 pour que les fichiers reçus par les commissions zonales soient lisibles

Ce fichier sera intitulé : Disponibilité FO SO RELIGIONS PO suivi de votre N° PO en xls

Exemple : Disponibilité FO SO RELIGIONS PO 1136.xls.

Le fichier contenant ce classeur sera transmis **par courriel ou à défaut sur un CD, dans les mêmes délais et auprès des mêmes instances, que les notifications individuelles visées au point 1.2.**

Afin d'assurer l'authenticité des informations

- si transmission par courrier électronique, en l'absence de signature électronique, il est demandé que le courriel soit accompagné d'une note introductive certifiant que les informations contenues dans les fichiers joints reflètent la situation exacte des membres du personnel. Cette note introductive, **version papier**, revêtue de la signature du délégué du pouvoir organisateur, devra être envoyée simultanément auprès des mêmes instances, par courrier normal.
- si envoi d'un CD, ce support sera transmis accompagné d'une note revêtue de la signature du délégué du pouvoir organisateur.

3. NOTIFICATION DE TOUS LES EMPLOIS VACANTS, PAR FONCTION

Cette notification prend la forme d'un relevé des divers emplois vacants par fonction au sein des établissements du pouvoir organisateur **d'un même niveau**.

Ce relevé sera établi, comme pour le relevé des disponibilités et pertes partielles de charge, par l'encodage dans le tableau EXCEL approprié, c'est-à-dire « **Emplois vacants école.xls** ».

Il doit être transmis dans les mêmes délais et auprès des mêmes instances, que les notifications individuelles visées au point 1.2.

Le classeur « Emplois vacants école.xls » **doit être enregistré, sur le disque dur de votre PC pour un envoi par courriel, à défaut sur un CD, en version Excel 97 ou 2003 uniquement.**

Ce fichier sera intitulé : Emplois vacants F O PO suivi de votre N° PO en xls

**Exemple : Emplois vacants F O PO 1136.xls.
Emplois vacants S O PO 1109.xls**

Cet envoi se fera **selon les mêmes modalités qu'au point 2** ci-dessus c'est-à-dire accompagné d'une note revêtue de la signature du délégué du pouvoir organisateur.

Il est évident que ce relevé ne peut contenir que les emplois vacants au plus tard le 5 octobre 2012.

En conséquence, *les déclarations individuelles d'emplois vacants postérieures à ces dates doivent être établies selon le modèle repris en annexe 2.*

Elles doivent être transmises immédiatement :

- au secrétariat de la Commission de gestion des emplois pour ceux qui sont vacants à partir du **6 octobre 2012**.

*Sont concernés ici, les emplois définitivement vacants et les emplois temporairement vacants **d'une durée de 15 semaines au moins.***

Tous ces emplois, qu'ils soient ou non protégés de la réaffectation, doivent être déclarés.

J'attire à nouveau votre attention sur la *classification des emplois par fonction*.

Chaque emploi soumis à la réaffectation et figurant dans le tableau EXCEL ou sur les déclarations individuelles, doit être classé dans une nomenclature précise.

Cette nomenclature est disponible en consultant **l'annexe 4**.

Dans cette annexe la colonne intitulée **OSPAC** a pour but de préciser le type d'enseignement dans lequel cette fonction est organisée :

- O : dans l'enseignement ordinaire
- S : dans l'enseignement spécialisé
- P : dans l'enseignement de promotion sociale
- A : dans l'enseignement artistique
- C : dans un CEFA

Remarque : Cette nomenclature concerne également le relevé visé au point 2 de la présente circulaire relatif aux disponibilités et pertes partielles de charge.

Votre encodage ne doit pas se soucier d'un regroupement par fonction car cette globalisation sera effectuée à l'initiative de la Commission de gestion des emplois.

SECTION 3 : Obligations des membres du personnel et des pouvoirs organisateurs et conséquences en cas de non-respect de ces obligations

1. Obligations des membres du personnel réaffectés ou rappelés provisoirement à l'activité par la Commission de gestion des emplois

Toute personne réaffectée ou rappelée provisoirement à l'activité est tenue de notifier son acceptation sous pli recommandé au pouvoir organisateur auprès duquel elle est désignée ainsi qu'au Président de la Commission de gestion des emplois **dans un délai de 10 jours** à compter de la réception de l'offre.

Toute personne peut faire valoir ses motifs de refus auprès du Président de la Commission de gestion des emplois dans un délai de 10 jours à compter de la réception de l'offre de réaffectation ou de rappel provisoire à l'activité.

La Commission appréciera les motifs invoqués par les personnes qui ont reçu l'offre de réaffectation ou de rappel provisoire à l'activité et confirmera ou annulera la désignation qu'elle a faite initialement (par pli recommandé)

Le recours ne suspend pas l'obligation pour le membre du personnel de prendre ses fonctions à la date indiquée sur l'acte de désignation.

Si le membre du personnel ne donne pas suite à sa réaffectation ou rappel provisoire à l'activité, il sera démis d'office de ses fonctions (cfr **article 90, §3, alinéa 2** du décret du 10 mars 2006 relatif aux statuts des maîtres de religion et professeurs de religion).

2. Obligations des pouvoirs organisateurs

a. vis-à-vis des réaffectations et rappels provisoires à l'activité effectués par la Commission de gestion des emplois :

Un pouvoir organisateur qui conteste la désignation effectuée par la Commission de gestion des emplois doit en faire connaître immédiatement les raisons auprès du Président de ladite Commission.

La Commission appréciera les objections soulevées le cas échéant par les pouvoirs organisateurs concernés et confirmera ou annulera la désignation qu'elle a faite initialement (par pli recommandé).

Le recours introduit par le pouvoir organisateur ne suspend pas l'obligation pour ce dernier d'exécuter la décision de la Commission de gestion des emplois.

b. au terme des travaux de la Commission de gestion des emplois, il y a lieu de faire application des **articles 105 à 108** du décret du 10 mars 2006 relatif aux statuts des maîtres de religion et professeurs de religion.

Les conséquences du non-respect par les pouvoirs organisateurs des obligations qui leur incombent en matière de mise en disponibilité et réaffectation sont précisées à **l'article 109** du décret du 10 mars 2006 relatif aux statuts des maîtres de religion et professeurs de religion.

Pour l'attention que vous avez accordée à la présente, je vous remercie.

**La Présidente de la commission
de gestion des emplois,**

Caroline BEGUIN

ANNEXES

**DESCRIPTION DE LA MISE EN DISPONIBILITE PAR DEFAUT D'EMPLOI
OU DE LA PERTE PARTIELLE DE CHARGE**

A. Attributions du membre du personnel au 30 JUIN (*) de l'année scolaire **précédant la présente** mise en disponibilité ou perte partielle de charge au sein du PO et :ou dans d'autres PO, y compris les périodes de mise en disponibilité ou de perte partielle de charge et les périodes couvertes par un congé, une absence, une suspension de la subvention de traitement d'attente,

(*) ou au 30 septembre pour l'enseignement spécialisé, ou au 1^{er} octobre en cas de recomptage dans l'enseignement secondaire ordinaire

ETABLISSEMENTS CONCERNES AU SEIN DU PO					
FONCTIONS Classification	FONCTIONS	N° ⁵	NIV. DI/DS ⁶	PERIODES ⁷	SIT ⁸
REL					
FORME⁹ :		TYPE (9) :			

LES ETABLISSEMENTS DES AUTRES PO						
DENOMINATION ET LOCALITE	FONCTIONS Classification	FONCTIONS	N° (5)	NIV DI/DS(6)	PERIODES (7)	SIT (8)
	REL					
FORME (9) :			TYPE (9) :			

⁵ il s'agit du numéro d'ordre repris en regard de la branche enseignée conformément à l'annexe 4 de la circulaire.

⁶ ou SUP, dans l'enseignement supérieur de promotion sociale.

⁷ périodes annuelles, dans l'enseignement de promotion sociale.

⁸ SIT (situation administrative)

D = définitif

V = temporaire stable (d'une durée égale ou supérieure à 15 semaines) dans un emploi définitivement vacant

S = temporaire stable (d'une durée égale ou supérieure à 15 semaines) dans un emploi temporairement vacant

I = temporaire intérimaire (d'une durée inférieure à 15 semaines) dans un emploi temporairement vacant

P = disponibilité par défaut d'emploi ou perte partielle de charge

R = réaffectation dans un emploi définitivement vacant

A = réaffectation dans un emploi temporairement vacant

T = rappel provisoire à l'activité dans un emploi définitivement vacant

M = rappel provisoire à l'activité dans un emploi temporairement vacant.

⁹ dans l'enseignement secondaire spécialisé

- B. Attributions actuelles du membre du personnel concerné, dans les établissements au sein du PO et/ou dans les établissements d'autres PO, y compris les périodes de mises en disponibilité ou de perte partielle de charge et les périodes couvertes par un congé, une absence, une suspension de la subvention traitement d'attente,.....

ETABLISSEMENTS CONCERNES AU SEIN DU PO					
FONCTIONS Classification	FONCTIONS	N° ¹⁰	NIV. DI/DS ¹¹	PERIODES ¹²	SIT ¹³
REL					
FORME ¹⁴ :			TYPE (9) :		

LES ETABLISSEMENTS DES AUTRES PO						
DENOMINATION ET LOCALITE	FONCTIONS Classification	FONCTIONS	N° (5)	NIV DI/DS(6)	PERIODES (7)	SIT (8)
	REL					
FORME (9)				TYPE (9) :		

- C. Charge(s) à pourvoir par les instances de réaffectation pour assurer ou compléter la réaffectation, la remise au travail et/ou le rappel provisoire en service, **déduction faites des périodes couvertes par** une suspension de la subvention-traitement d'attente.

FONCTIONS Classification	FONCTIONS	N° (5)	NIV. DI/DS(6)	PERIODES(7)	A PARTIR DU jj/mm/aaaa
REL					
FORME(9) :			TYPE (9) :		

Le / /20

Pour le Pouvoir organisateur :

Signature :

Identité du signataire et qualité ou mandat au sein du Pouvoir organisateur :

¹⁰ Voir annexe 1/2

¹¹ Voir annexe 1/2.

¹² Voir annexe 1/2

¹³ Voir annexe 1/2

¹⁴ Voir annexe 1/2

2 II DECLARATION DU MEMBRE DU PERSONNEL

Le (la) soussigné(e) Nom :

Prénom :

A pris connaissance de la déclaration du Pouvoir organisateur faisant l'objet de **la présente Annexe 1 (4 pages), en a reçu une copie** et accepte d'être réaffecté(e), remis(e) au travail ou rappelé(e) en service suivant les dispositions réglementant la mise en disponibilité par défaut d'emploi, la réaffectation et l'octroi d'une subvention-traitement d'attente dans l'enseignement subventionné

- N'a pas de réserves à mentionner
- Mentionne les réserves et/ou remarques suivantes :
- Demande une subvention-traitement d'attente**
- Comptabilise 10 années d'ancienneté de service dans un établissement/ implantation bénéficiant des mesures de discriminations positives et demande une réaffectation prioritaire dans un emploi définitivement vacant d'un établissement qui ne relève pas des mesures précitées¹⁵.
- Renonce à la subvention-traitement d'attente** pour [] périodes hebdomadaires¹⁶ (suspension du droit pendant toute l'année scolaire)¹⁷
- Déclare accepter une réaffectation ou un rappel provisoire à l'activité dans l'enseignement spécialisé : **NON**¹⁸
- Se porte volontaire pour une réaffectation ou un rappel provisoire à l'activité dans une charge proposée Par la Commission de gestion des emplois dans un établissement situé au delà de **25 km et** se situant sur le territoire d'une autre commune que celle où se situe l'établissement d'origine : **NON** (18)

Le / /20

Le membre du personnel,
Signature :

REMARQUES :

- Il y a lieu de joindre une copie des documents 12 portant mention des prestations exactes du membre du personnel aux différentes dates concernées et **dans les différents établissements**.
- Il est **impératif** pour le membre du personnel de **cocher les cases qui correspondent à sa situation et à ses observations**, de **dater** et de **signer**, le présent document.
- Destination des exemplaires du présent document EO/D-N.TA :
 - Commission de gestion des emplois : un exemplaire
 - Membre du personnel : un exemplaire

Pour les mises en disponibilité prononcées après le 1^{er} octobre, le Pouvoir organisateur transmet le premier exemplaire

- au secrétariat de la Commission de gestion des emplois.

¹⁵ En cas d'impossibilité de satisfaire à cette demande spécifique, les règles de réaffectation habituelles seront appliquées.

¹⁶ Périodes annuelles dans l'enseignement de promotion sociale

¹⁷ Suivant le document 12 joint en annexe

¹⁸ Remplacer par oui si nécessaire

A transmettre en un exemplaire, après envoi du fichier :

au secrétariat de la Commission de gestion des emplois à partir du **9/10/2012**, y compris dans le cadre de l'application de l'article 105 du décret du 10/3/2006

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
N°	P	Z	Dénomination établissement et commune	Localité de l'implantation	ED	C	Fonc	Class	Intitulé	Fil	For	Ty	Va	Date de fin VA jj/mm/aa	Nom - Prénom	Titre de capacité	R	Sit	N	D	Date de début de l'intérim le jj/mm/aa	Anc de service en jours	Protection de l'emploi	Attribué à Nom Prénom Nombre de périodes	R, A, T, M	S	Utilisé par		

A transmettre en un exemplaire, après envoi du fichier :

au secrétariat de la Commission de gestion des emplois à partir du **9/10/2012**, y compris dans le cadre de l'application de l'article 105 du décret du 10/3/2006

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30						
N°	P	Z	Dénomination établissement et commune	Localité de l'implantation	ED	C	Fonc	Class	Intitulé	Fil	For	Ty	Va	Date de fin VA jj/mm/aa	Nom - Prénom	Titre de capacité	R	Sit	N	D	Date de début de l'intérim le jj/mm/aa	Anc de service en jours	Protection de l'emploi	Attribuer à Nom Prénom Nombre de périodes	R, A, T, M	S	Utilisé par								
F	O	o				y											eq		u	m															
A		n				c											ui		m	é															
S		e				i											s		é	o															
E						e											o		a	m															

CODE DI

CODE DI	INTITULE
07	Disponibilité pour convenances personnelles.
09	Non activité pour absence de longue durée justifiée par des raisons familiales;
20	Congé pour interruption de carrière avec remplacement par un chômeur.
30	Congé pour interruption de carrière s'il n'y a pas de remplacement par un chômeur.
47	Congé pour prestations réduites accordé aux membres du personnel à partir de 50 ans d'âge ou qui ont 2 enfants de moins de 14 ans. AR 435 du 15/08/86 (nouveau régime)
52	Désignation provisoire dans une fonction mieux rémunérée dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour cause de maladie, maternité, accident de travail. Le code 52 est employé dans la fonction définitive si la désignation provisoire est faite dans le même niveau et réseau
53	Désignation provisoire dans une fonction mieux rémunérée dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour cause de maladie, maternité, accident de travail. Le code 53 est employé dans la fonction définitive si la désignation provisoire est faite dans un autre niveau ou réseau
55	Suspension préventive.
58	Congé politique.(Décret 10.04.95 - MB 03.05.95)
69	Congé syndical permanent.
70	Congé pour prestations réduites (heures non prestées pour raisons sociales ou familiales).
71	Congé pour prestations réduites (heures non prestées pour raisons de convenances personnelles).
72	Disponibilité par défaut d'emploi avec suspension du droit au traitement (refus de la réaffectation).
74	Absence pour prestations réduites accordée aux membres du personnel à partir de 50 ans d'âge ou qui ont 2 enfants de moins de 14 ans. Paiement du 1/5 de la charge abandonnée. AR 435 du 15/08/86 (nouveau régime)
81	Détachement dans un emploi vacant ou non pour exercice provisoire d'une fonction de sélection ou de promotion dont le titulaire est absent pour une cause autre que maladie, maternité, accident de travail (périodes abandonnées).
82	Disponibilité 55 ans (type 4) avec 50% du traitement pour ce qui dépasse la demi-charge encore prestée.
94	Désignation provisoire dans une fonction mieux rémunérée dans un emploi vacant ou non vacant dont le titulaire est absent pour une cause autre que maladie, maternité, accident du travail. Le code 94 est employé dans la fonction définitive si la désignation provisoire est faite dans le même niveau et réseau.
95	Désignation provisoire dans une fonction mieux rémunérée dans un emploi vacant ou non vacant dont le titulaire est absent pour une cause autre que maladie, maternité, accident du travail. Le code 95 est employé dans la fonction définitive si la désignation provisoire est faite dans un autre niveau ou réseau.

NumF	Class	Fonction	DI/DS	OSPAC	REMARQUES
0		FONDAMENTAL	F	OS	
1		Instituteur maternel	F	OS	
2		Instituteur maternel en immersion (néerlandais)	F	OS	
3		Instituteur maternel en immersion (anglais)	F	OS	
4		Instituteur maternel en immersion (allemand)	F	OS	
5		Instituteur maternel en immersion (langue des signes)	F	OS	
6		Maître de psychomotricité	F	O	
7		Instituteur primaire	F	OS	
8		Instituteur primaire en immersion (néerlandais)	F	OS	
9		Instituteur primaire en immersion (anglais)	F	OS	
10		Instituteur primaire en immersion (allemand)	F	OS	
11		Instituteur primaire en immersion (langue des signes)	F	OS	
12		Maître de religion catholique	F	OS	
13		Maître de religion islamique	F	OS	
14		Maître de religion israélite	F	OS	
15		Maître de religion orthodoxe	F	OS	
16		Maître de religion protestante	F	OS	
17		Maître de morale non confessionnelle	F	OS	
18		Maître de seconde langue	F	OS	
19		Maître de seconde langue (néerlandais)	F	OS	
20		Maître de seconde langue (anglais)	F	OS	
21		Maître de seconde langue (allemand)	F	OS	
22		Maître d'éducation physique	F	OS	
23		Maître de travaux manuels	F	S	
24		Maître de coupe-couture	F	OS	
25		Maître d'économie ménagère	F	OS	
26		Kinésithérapeute	F	S	
27		Logopède	F	S	
28		Puéricultrice	F	S	
29		Infirmier	F	S	
30		Assistant Social	F	S	
31		Psychologue	F	S	
32		Directeur	F	OS	
33		Puéricultrice (FO)	F	O	
34		Surveillant-éducateur	F	S	
35		Maître d'éducation physique en immersion (néerlandais)	F	OS	
36		Maître d'éducation physique en immersion (anglais)	F	OS	
37		Maître d'éducation physique en immersion (allemand)	F	OS	
38		Maître d'éducation physique en immersion (langue des signes)	F	OS	

NumF	Class	Fonction	DI/DS	OSPAC	REMARQUES
SECONDAIRE DEGRE INFERIEUR				OSPC	
FONCTIONS CG				OSPC	
1005	CG	Français	DI	OSPC	
1006	CG	Français - Braille	DI	S	
1010	CG	Mathématique	DI	OSPC	
1015	CG	Sciences économiques	DI	OSPC	
1020	CG	Sciences humaines	DI	OSPC	
1025	CG	Histoire	DI	OSPC	
1030	CG	Géographie	DI	OSPC	
1035	CG	Sciences sociales	DI	OSPC	
1040	CG	Sciences	DI	OSPC	
1045	CG	Biologie-Chimie	DI	OSPC	
1050	CG	Biologie	DI	P	
1055	CG	Chimie	DI	P	
1060	CG	Physique	DI	OSPC	
1065	CG	Langues germaniques	DI	OSPC	
1070	CG	Langue moderne Néerlandais	DI	OSPC	
1075	CG	Langue moderne Anglais	DI	OSPC	
1080	CG	Langue moderne Allemand	DI	OSPC	
1085	CG	Langue moderne Arabe	DI	OSPC	
1090	CG	Langue moderne Espagnol	DI	OSPC	
1095	CG	Langue moderne Italien	DI	OSPC	
1100	CG	Langue moderne Russe	DI	OSPC	
1105	CG	Langue moderne Chinois	DI	P	
1110	CG	Langue moderne Hongrois	DI	P	
1115	CG	Langue moderne Japonais	DI	P	
1120	CG	Langue moderne Luxembourgeois	DI	P	
1125	CG	Langue moderne Polonais	DI	P	
1130	CG	Langue moderne Portugais	DI	P	
1135	CG	Langue moderne Wallon	DI	P	
1140	CG	Langue des signes	DI	SP	
1141	CG	Langue moderne Grecque	DI	P	
1142	CG	Langue moderne Turque	DI	P	
1145	CG	Formation générale littéraire, humaine et sociale	DI	SC	SPE : F1, F2, F3
1150	CG	Formation générale scientifique et socio-économique	DI	SC	SPE : F1, F2, F3
1155	CG	Adaptation sociale et/ou professionnelle	DI	S	SPE : F1,F2

FONCTIONS CG EN IMMERSION

1165	CG	Mathématique en immersion en langue néerlandaise	DI	OSPC	
1170	CG	Sciences économiques en immersion en langue néerlandaise	DI	OSPC	
1175	CG	Sciences humaines en immersion en langue néerlandaise	DI	OSPC	
1180	CG	Histoire en immersion en langue néerlandaise	DI	OSPC	
1185	CG	Géographie en immersion en langue néerlandaise	DI	OSPC	
1190	CG	Sciences sociales en immersion en langue néerlandaise	DI	OSPC	
1195	CG	Sciences en immersion en langue néerlandaise	DI	OSPC	
1200	CG	Biologie-Chimie en immersion en langue néerlandaise	DI	OSPC	
1205	CG	Physique en immersion en langue néerlandaise	DI	OSPC	
1210	CG	Langue moderne Néerlandais en immersion en langue néerlandaise	DI	OSPC	
1220	CG	Mathématique en immersion en langue allemande	DI	OSPC	
1225	CG	Sciences économiques en immersion en langue allemande	DI	OSPC	
1230	CG	Sciences humaines en immersion en langue allemande	DI	OSPC	
1235	CG	Histoire en immersion en langue allemande	DI	OSPC	
1240	CG	Géographie en immersion en langue allemande	DI	OSPC	
1245	CG	Sciences sociales en immersion en langue allemande	DI	OSPC	
1250	CG	Sciences en immersion en langue allemande	DI	OSPC	
1255	CG	Biologie-chimie en immersion en langue allemande	DI	OSPC	
1260	CG	Physique en immersion en langue allemande	DI	OSPC	
1265	CG	Langue moderne Allemand en immersion en langue allemande	DI	OSPC	
1275	CG	Mathématique en immersion en langue anglaise	DI	OSPC	
1280	CG	Sciences économiques en immersion en langue anglaise	DI	OSPC	
1285	CG	Sciences humaines en immersion en langue anglaise	DI	OSPC	
1290	CG	Histoire en immersion en langue anglaise	DI	OSPC	
1295	CG	Géographie en immersion en langue anglaise	DI	OSPC	
1300	CG	Sciences sociales en immersion en langue anglaise	DI	OSPC	
1305	CG	Sciences en immersion en langue anglaise	DI	OSPC	
1310	CG	Biologie-Chimie en immersion en langue anglaise	DI	OSPC	
1315	CG	Physique en immersion en langue anglaise	DI	OSPC	
1320	CG	Langue moderne Anglais en immersion en langue anglaise	DI	OSPC	
1330	CG	Mathématique en immersion en langue des signes	DI	S	
1335	CG	Sciences économiques en immersion en langue des signes	DI	S	
1340	CG	Sciences humaines en immersion en langue des signes	DI	S	
1345	CG	Histoire en immersion en langue des signes	DI	S	
1350	CG	Géographie en immersion en langue des signes	DI	S	
1355	CG	Sciences sociales en immersion en langue des signes	DI	S	
1360	CG	Sciences en immersion en langue des signes	DI	S	
1365	CG	Biologie-Chimie en immersion en langue des signes	DI	S	
1370	CG	Physique en immersion en langue des signes	DI	S	
1375	CG	Langues germaniques en immersion en langue des signes	DI	S	
1380	CG	Langue moderne Néerlandais en immersion en langue des signes	DI	S	
1385	CG	Langue moderne Anglais en immersion en langue des signes	DI	S	
1390	CG	Langue moderne Allemand en immersion en langue des signes	DI	S	
1395	CG	Langue moderne Arabe en immersion en langue des signes	DI	S	
1400	CG	Langue moderne Espagnol en immersion en langue des signes	DI	S	
1405	CG	Langue moderne Italien en immersion en langue des signes	DI	S	
1410	CG	Langue moderne Russe en immersion en langue des signes	DI	S	

NumF	Class	Fonction	DI/DS	OSPAC	REMARQUES
------	-------	----------	-------	-------	-----------

FONCTION ER

1420	ER	Education sociale	DI	S	SPE : F3
------	----	-------------------	----	---	----------

FONCTIONS CS

1430	CS	Education physique	DI	OSC	
1445	CS	Education musicale	DI	OSPC	
1450	CS	Education plastique	DI	OSPC	
1455	CS	Dactylographie	DI	OSPC	

FONCTIONS CA

1465	CA	Danse classique	DI	O	
1470	CA	Danse contemporaine	DI	O	
1475	CA	Art de la couleur	DI	O	
1480	CA	Art du volume	DI	O	
1485	CA	Art plastique et pictural	DI	O	
1490	CA	Graphisme et image	DI	O	

FONCTIONS CT

1500	CT	Education technologique	DI	OSPC	
1505	CT	Adaptation sociale	DI	S	SPE : F1
1510	PP	Adaptation sociale	DI	S	SPE : F1

FONCTIONS "REL/MOR"

1520	REL	Religion catholique	DI	OSC	
1525	REL	Religion protestante	DI	OSC	
1530	REL	Religion israelite	DI	OSC	
1535	REL	Religion islamique	DI	OSC	
1540	REL	Religion orthodoxe	DI	OSC	
1545	MOR	Morale	DI	OSC	

SECONDAIRE DEGRE SUPERIEUR

FONCTIONS CG

2005	CG	Français	DS	OSPC	
2006	CG	Français - Braille	DS	S	
2010	CG	Mathématique	DS	OSPC	
2015	CG	Sciences économiques	DS	OSPC	
2020	CG	Histoire	DS	OSPC	
2025	CG	Géographie	DS	OSPC	
2030	CG	Sciences sociales	DS	OSPC	
2035	CG	Sciences humaines	DS	OSPC	
2040	CG	Biologie	DS	OSPC	
2045	CG	Chimie	DS	OSPC	
2050	CG	Biologie-chimie	DS	OSPC	
2055	CG	Physique	DS	OSPC	
2060	CG	Sciences	DS	OSPC	
2065	CG	Langues germaniques	DS	OSPC	
2070	CG	Langue moderne Néerlandais	DS	OSPC	
2075	CG	Langue moderne Anglais	DS	OSPC	
2080	CG	Langue moderne Allemand	DS	OSPC	
2085	CG	Langue moderne Italien	DS	OSPC	
2090	CG	Langue moderne Espagnol	DS	OSPC	
2095	CG	Langue moderne Russe	DS	OSPC	
2100	CG	Langue moderne Arabe	DS	OSPC	
2105	CG	Langue moderne Portugais	DS	OSPC	
2110	CG	Langue moderne Chinois	DS	P	
2115	CG	Langue moderne Hongrois	DS	P	
2120	CG	Langue moderne Japonais	DS	P	
2125	CG	Langue moderne Luxembourgeois	DS	P	
2130	CG	Langue moderne Polonais	DS	P	
2135	CG	Langue moderne Portugais	DS	P	
2140	CG	Langue moderne Wallon	DS	P	
2141	CG	Langue moderne Turque	DS	P	
2142	CG	Langue moderne Grecque	DS	P	
2145	CG	Langue des signes	DS	SP	
2150	CG	Formation générale littéraire, humaine et sociale	DS	C	
2155	CG	Formation générale scientifique et socio-économique	DS	C	
2160	CG	Philosophie	DS	P	

FONCTIONS CG EN IMMERSION

2170	CG	Mathématique en immersion en langue néerlandaise	DS	OSPC	
2175	CG	Sciences économiques en immersion en langue néerlandaise	DS	OSPC	
2180	CG	Sciences humaines en immersion en langue néerlandaise	DS	OSPC	
2185	CG	Histoire en immersion en langue néerlandaise	DS	OSPC	
2190	CG	Géographie en immersion en langue néerlandaise	DS	OSPC	
2195	CG	Sciences sociales en immersion en langue néerlandaise	DS	OSPC	
2200	CG	Sciences en immersion en langue néerlandaise	DS	OSPC	
2205	CG	Biologie en immersion en langue néerlandaise	DS	OSPC	
2210	CG	Chimie en immersion en langue néerlandaise	DS	OSPC	
2215	CG	Biologie-chimie en immersion en langue néerlandaise	DS	OSPC	
2220	CG	Physique en immersion en langue néerlandaise	DS	OSPC	
2225	CG	Langue moderne Néerlandais en immersion en langue néerlandaise	DS	OSPC	
2235	CG	Mathématique en immersion en langue allemande	DS	OSPC	
2240	CG	Sciences économiques en immersion en langue allemande	DS	OSPC	
2245	CG	Sciences humaines en immersion en langue allemande	DS	OSPC	
2250	CG	Histoire en immersion en langue allemande	DS	OSPC	
2255	CG	Géographie en immersion en langue allemande	DS	OSPC	
2260	CG	Sciences sociales en immersion en langue allemande	DS	OSPC	
2265	CG	Sciences en immersion en langue allemande	DS	OSPC	
2270	CG	Biologie en immersion en langue allemande	DS	OSPC	
2275	CG	Chimie en immersion en langue allemande	DS	OSPC	
2280	CG	Biologie-chimie en immersion en langue allemande	DS	OSPC	
2285	CG	Physique en immersion en langue allemande	DS	OSPC	
2290	CG	Langue moderne Allemand en immersion en langue allemande	DS	OSPC	
2300	CG	Mathématique en immersion en langue anglaise	DS	OSPC	
2305	CG	Sciences économiques en immersion en langue anglaise	DS	OSPC	
2310	CG	Sciences humaines en immersion en langue anglaise	DS	OSPC	
2315	CG	Histoire en immersion en langue anglaise	DS	OSPC	
2320	CG	Géographie en immersion en langue anglaise	DS	OSPC	
2325	CG	Sciences sociales en immersion en langue anglaise	DS	OSPC	
2330	CG	Sciences en immersion en langue anglaise	DS	OSPC	
2335	CG	Biologie en immersion en langue anglaise	DS	OSPC	
2340	CG	Chimie en immersion en langue anglaise	DS	OSPC	
2345	CG	Biologie-chimie en immersion en langue anglaise	DS	OSPC	
2350	CG	Physique en immersion en langue anglaise	DS	OSPC	
2355	CG	Langue moderne Anglais en immersion en langue anglaise	DS	OSPC	
2365	CG	Mathématique en immersion en langue des signes	DS	S	
2370	CG	Sciences économiques en immersion en langue des signes	DS	S	
2375	CG	Sciences humaines en immersion en langue des signes	DS	S	
2380	CG	Histoire en immersion en langue des signes	DS	S	
2385	CG	Géographie en immersion en langue des signes	DS	S	
2390	CG	Sciences sociales en immersion en langue des signes	DS	S	
2395	CG	Sciences en immersion en langue des signes	DS	S	
2400	CG	Biologie en immersion en langue des signes	DS	S	
2405	CG	Chimie en immersion en langue des signes	DS	S	
2410	CG	Biologie-chimie en immersion en langue des signes	DS	S	
2415	CG	Physique en immersion en langue des signes	DS	S	
2420	CG	Langues germaniques en immersion en langue des signes	DS	S	
2425	CG	Langue moderne Néerlandais en immersion en langue des signes	DS	S	
2430	CG	Langue moderne Anglais en immersion en langue des signes	DS	S	
2435	CG	Langue moderne Allemand en immersion en langue des signes	DS	S	
2440	CG	Langue moderne Arabe en immersion en langue des signes	DS	S	
2445	CG	Langue moderne Espagnol en immersion en langue des signes	DS	S	
2450	CG	Langue moderne Italien en immersion en langue des signes	DS	S	
2455	CG	Langue moderne Russe en immersion en langue des signes	DS	S	

NumF	Class	Fonction	DI/DS	OSPAC	REMARQUES
FONCTIONS CS					
2465	CS	Education physique	DS	OSC	
2470	CS	Education physique Filles	DS	OSC	
2475	CS	Education physique Garçons	DS	OSC	
2480	CS	Education musicale	DS	OSC	
2485	CS	Education plastique	DS	OSC	
2490	CS	Dactylographie	DS	OSC	
FONCTIONS CA					
2500	CA	Danse classique	DS	O	
2505	CA	Danse contemporaine	DS	O	
2510	CA	Art de la couleur	DS	O	
2515	CA	Art du volume	DS	O	
2520	CA	Art plastique et pictural	DS	O	
2525	CA	Graphisme et image	DS	O	
FONCTIONS CT					
2535	CT	Education technologique	DS	OSC	
FONCTIONS "REL/MOR"					
2545	REL	Religion catholique	DS	OSC	
2550	REL	Religion protestante	DS	OSC	
2555	REL	Religion israélite	DS	OSC	
2560	REL	Religion islamique	DS	OSC	
2565	REL	Religion orthodoxe	DS	OSC	
2570	MOR	Morale	DS	OSC	
SECONDAIRE DEGRE INFERIEUR ET SUPERIEUR					
FONCTIONS ANC "Langues anciennes"					
2905	ANC	Latin		OS	
2910	ANC	Grec		OS	
2915	ANC	Langues anciennes		OS	

SUPERIEUR DE PROMOTION SOCIALE

FONCTIONS CG

3005	CG	Biologie	SU	P	
3010	CG	Chimie	SU	P	
3015	CG	Français	SU	P	
3020	CG	Géographie	SU	P	
3025	CG	Histoire	SU	P	
3030	CG	Langue moderne Allemand	SU	P	
3035	CG	Langue moderne Anglais	SU	P	
3040	CG	Langue moderne Arabe	SU	P	
3045	CG	Langue moderne Chinois	SU	P	
3050	CG	Langue moderne Espagnol	SU	P	
3055	CG	Langue moderne Hongrois	SU	P	
3060	CG	Langue moderne Italien	SU	P	
3065	CG	Langue moderne Japonais	SU	P	
3070	CG	Langue moderne Luxembourgeois	SU	P	
3075	CG	Langue moderne Néerlandais	SU	P	
3080	CG	Langue moderne Polonais	SU	P	
3085	CG	Langue moderne Portugais	SU	P	
3090	CG	Langue moderne Russe	SU	P	
3095	CG	Langues germaniques	SU	P	
3096	CG	Langue moderne Grecque	SU	P	
3097	CG	Langue moderne Turque	SU	P	
3100	CG	Mathématique	SU	P	
3105	CG	Philosophie	SU	P	
3110	CG	Physique	SU	P	
3115	CG	Sciences (Biologie-Chimie-Physique)	SU	P	
3120	CG	Sciences économiques	SU	P	
3125	CG	Sciences sociales	SU	P	

FONCTIONS CS

3135	CS	Education physique	SU	P	
3140	CS	Education physique Filles	SU	P	
3145	CS	Education physique Garçons	SU	P	
3150	CS	Education musicale	SU	P	
3155	CS	Education plastique	SU	P	
3160	CS	Dactylographie	SU	P	

SECTEURS

SECTEUR 1 AGRONOMIE

11005	CT	Adaptation professionnelle agricole	DI	S	SPE : F2
11010	PP	Adaptation professionnelle agricole	DI	S	SPE : F2
11015	CT	Agriculture	DI	OSPC	
11020	PP	Agriculture	DI	OSPC	
11025	CT	Agronomie	DI	OSPC	
11030	PP	Agronomie	DI	OSPC	
11035	CT	Art floral	DI	OSPC	
11040	PP	Art floral	DI	OSPC	
11045	CT	Elevage	DI	OSPC	
11050	PP	Elevage	DI	OSPC	
11055	CT	Equitation	DI	OSPC	
11060	PP	Equitation	DI	OSPC	
11065	CT	Horticole et sylvicole	DI	SC	
11070	PP	Horticole et sylvicole	DI	SC	
11075	CT	Horticulture	DI	OSPC	
11080	PP	Horticulture	DI	OSPC	
11085	CT	Maréchal-ferrant	DI	PC	
11090	PP	Maréchal-ferrant	DI	PC	
11095	CT	Mécanique agricole, horticole et sylvicole	DI	OSPC	
11100	PP	Mécanique agricole, horticole et sylvicole	DI	OSPC	
11105	CT	Palefrenier	DI	PC	
11110	PP	Palefrenier	DI	SPC	
11115	CT	Sylviculture	DI	OSPC	
11120	PP	Sylviculture	DI	OSPC	
11130	CT	Agriculture	DS	OSPC	
11135	CT	Agronomie	DS	OSPC	
11140	CT	Art floral	DS	OSPC	
11145	CT	Elevage	DS	OSPC	
11150	CT	Equitation	DS	OSPC	
11155	CT	Horticulture	DS	OSPC	
11160	CT	Maréchal-ferrant	DS	PC	
11165	CT	Mécanique agricole, horticole et sylvicole	DS	OSPC	
11170	CT	Palefrenier	DS	PC	
11175	CT	Sylviculture	DS	OSPC	
11180	PP	Agriculture	DS	OSPC	
11185	PP	Agronomie	DS	OSPC	
11190	PP	Art floral	DS	OSPC	
11195	PP	Elevage	DS	OSPC	
11200	PP	Equitation	DS	OSPC	
11205	PP	Horticulture	DS	OSPC	
11210	PP	Maréchal-ferrant	DS	PC	
11215	PP	Mécanique agricole, horticole et sylvicole	DS	OSPC	
11220	PP	Palefrenier	DS	PC	
11225	PP	Sylviculture	DS	OSPC	
11235	CT	Agriculture	SU	P	
11240	CT	Agronomie	SU	P	
11245	CT	Sylviculture	SU	P	
11250	PP	Agriculture	SU	P	
11255	PP	Agronomie	SU	P	
11260	PP	Sylviculture	SU	P	

SECTEUR 2 INDUSTRIE

12005	CT	Adaptation professionnelle industrielle	DI	S	SPE : F2
12010	PP	Adaptation professionnelle industrielle	DI	S	SPE : F2
12015	CT	Armurerie	DI	OSPC	
12020	PP	Armurerie	DI	OSPC	
12025	CT	Batellerie	DI	OSPC	
12030	PP	Batellerie	DI	OSPC	
12035	CT	Cariste	DI	C	
12040	PP	Cariste	DI	C	
12045	CT	Carrosserie	DI	OSPC	
12050	PP	Carrosserie	DI	OSPC	
12055	CT	Cycle-Moto-Petit engin	DI	OSPC	
12060	PP	Cycle-Moto-Petit engin	DI	OSPC	
12065	CT	Electricité	DI	OSPC	
12070	PP	Electricité	DI	OSPC	
12075	CT	Electricité - électronique automobile	DI	P	
12080	PP	Electricité - électronique automobile	DI	P	
12085	CT	Electromécanique	DI	OPC	
12090	PP	Electromécanique	DI	OPC	
12095	CT	Electroménager	DI	P	
12100	PP	Electroménager	DI	P	
12105	CT	Electronique	DI	OSPC	
12110	PP	Electronique	DI	OSPC	
12115	CT	Electronique - alarme	DI	P	
12120	PP	Electronique - alarme	DI	P	
12125	CT	Horlogerie	DI	OSPC	
12130	PP	Horlogerie	DI	OSPC	
12135	CT	Imprimerie	DI	OSPC	
12140	PP	Imprimerie	DI	OSPC	
12145	CT	Mécanique	DI	OSPC	
12150	PP	Mécanique	DI	OSPC	
12155	CT	Mécanique automobile	DI	OSPC	
12160	PP	Mécanique automobile	DI	OSPC	
12165	CT	Sidérurgie	DI	P	
12170	CT	Radio - TV	DI	P	
12175	PP	Radio - TV	DI	P	
12180	CT	Soudage	DI	OSPC	
12185	PP	Soudage	DI	OSPC	
12195	CT	Armurerie	DS	OSPC	
12200	CT	Armurerie Bois	DS	OSPC	
12205	CT	Automation - commande numérique	DS	OSPC	
12210	CT	Batellerie	DS	OSPC	
12215	CT	Cariste	DS	PC	
12220	CT	Carrosserie	DS	OSPC	
12225	CT	Climatisation	DS	OSPC	
12230	CT	Conducteur poids lourd	DS	OSPC	
12231	CT	Conducteur autobus - car	DS	O	
12235	CT	Cycle-Moto-Petit engin	DS	OSPC	
12240	CT	Electricité	DS	OSPC	
12245	CT	Electricité - électronique automobile	DS	OSPC	
12250	CT	Electromécanique	DS	OSPC	
12255	CT	Electroménager	DS	P	
12260	CT	Electronique	DS	OSPC	
12265	CT	Electronique - alarme	DS	P	
12270	CT	Horlogerie	DS	OSPC	
12275	CT	Imprimerie	DS	OSPC	
12280	CT	Informatique industrielle	DS	OSPC	
12285	CT	Mécanique	DS	OSPC	
12290	CT	Mécanique automobile	DS	OSPC	
12295	CT	Sidérurgie	DS	P	
12300	CT	Plastiques industriels	DS	OSPC	

NumF	Class	Fonction	DI/DS	OSPAC	REMARQUES
12305	CT	Radio - TV	DS	P	
12310	CT	Soudage	DS	OSPC	
12315	PP	Armurerie	DS	OSPC	
12320	PP	Armurerie Bois	DS	OSPC	
12325	PP	Automation - commande numérique	DS	OSPC	
12330	PP	Automobile	DS	OSPC	
12335	PP	Batellerie	DS	OSPC	
12340	PP	Cariste	DS	PC	
12345	PP	Carrosserie	DS	OSPC	
12350	PP	Climatisation	DS	OSPC	
12355	PP	Conducteur poids lourd	DS	OSPC	
12356	PP	Conducteur autobus - car	DS	O	
12360	PP	Cycle-Moto-Petit engin	DS	OSPC	
12365	PP	Electricité	DS	OSPC	
12370	PP	Electricité - électronique automobile	DS	OSPC	
12375	PP	Electromécanique	DS	OSPC	
12380	PP	Electroménager	DS	P	
12385	PP	Electronique	DS	OSPC	
12390	PP	Electronique - alarme	DS	P	
12395	PP	Horlogerie	DS	OSPC	
12400	PP	Hydropneumatique	DS	P	
12405	PP	Imprimerie	DS	OSPC	
12410	PP	Mécanique	DS	OSPC	
12415	PP	Mécanique automobile	DS	OSPC	
12420	PP	Sidérurgie	DS	P	
12425	PP	Navigation de plaisance	DS	P	
12430	PP	Plastiques industriels	DS	OSPC	
12435	PP	Radio - TV	DS	P	
12440	PP	Soudage	DS	OSPC	
12450	CT	Automation	SU	P	
12455	CT	Climatisation	SU	P	
12460	CT	Commande numérique	SU	P	
12465	CT	Electricité	SU	P	
12470	CT	Electricité - électronique automobile	SU	P	
12475	CT	Electromécanique	SU	P	
12480	CT	Electronique	SU	P	
12485	CT	Expert automobile	SU	P	
12490	CT	Informatique industrielle	SU	P	
12495	CT	Mécanique	SU	P	
12500	CT	Sidérurgie	SU	P	
12505	PP	Commande numérique	SU	P	
12510	PP	Climatisation	SU	P	
12515	PP	Electricité	SU	P	
12520	PP	Electromécanique	SU	P	
12525	PP	Electronique	SU	P	
12530	PP	Hydropneumatique	SU	P	
12535	PP	Mécanique	SU	P	
12540	PP	Sidérurgie	SU	P	

SECTEUR 3 CONSTRUCTION

13005	CT	Adaptation professionnelle bois	DI	S	SPE : F2
13010	PP	Adaptation professionnelle bois	DI	S	SPE : F2
13015	CT	Adaptation professionnelle construction	DI	S	SPE : F2
13020	PP	Adaptation professionnelle construction	DI	S	SPE : F2
13025	CT	Bois	DI	OSPC	
13030	PP	Bois	DI	OSPC	
13035	CT	Carrelage	DI	OSPC	
13040	PP	Carrelage	DI	OSPC	
13045	CT	Carrelage-plafonnage	DI	OSPC	
13050	PP	Carrelage-plafonnage	DI	OSPC	
13055	CT	Construction-architecture	DI	OSPC	
13060	PP	Construction-architecture	DI	OSPC	
13065	CT	Couverture	DI	OSPC	
13070	PP	Couverture	DI	OSPC	
13075	CT	Ebénisterie	DI	OSPC	
13080	PP	Ebénisterie	DI	OSPC	
13085	CT	Ferronnerie	DI	PC	
13090	PP	Ferronnerie	DI	PC	
13095	CT	Gros oeuvre	DI	OSPC	
13100	PP	Gros oeuvre	DI	OSPC	
13105	CT	Ouvrier routier / Voiriste	DI	C	
13110	PP	Ouvrier routier / Voiriste	DI	C	
13115	CT	Pavage	DI	SPC	
13120	PP	Pavage	DI	SPC	
13125	CT	Peinture - Revêtements murs et sols	DI	OSPC	
13130	PP	Peinture - Revêtements murs et sols	DI	OSPC	
13135	CT	Plafonnage	DI	OSPC	
13140	PP	Plafonnage	DI	OSPC	
13145	CT	Restauration de meubles	DI	P	
13150	PP	Restauration de meubles	DI	P	
13155	CT	Sanitaire-chauffage	DI	OSPC	
13160	PP	Sanitaire-chauffage	DI	OSPC	
13165	CT	Taille de la pierre	DI	P	
13170	PP	Taille de la pierre	DI	P	
13175	CT	Taille du verre	DI	P	
13180	PP	Taille du verre	DI	P	
13185	CT	Tapisserie-garnissage	DI	OSPC	
13190	PP	Tapisserie-garnissage	DI	OSPC	
13195	CT	Travaux du bâtiment	DI	SC	
13200	PP	Travaux du bâtiment	DI	SC	
13205	CT	Vitrierie	DI	OSPC	
13210	PP	Vitrierie	DI	OSPC	
13220	CT	Architecture	DS	OSPC	
13225	CT	Carrelage	DS	OSPC	
13230	CT	Chauffage	DS	OSPC	
13235	CT	Construction	DS	OSPC	
13240	CT	Couverture	DS	OSPC	
13245	CT	Couverture non-métallique	DS	P	
13250	CT	Ebénisterie	DS	OSPC	
13255	CT	Engins de chantier	DS	P	
13260	CT	Ferronnerie	DS	PC	
13265	CT	Gros oeuvre	DS	OSPC	
13270	CT	Menuiserie	DS	OSPC	
13275	CT	Ouvrier routier / Voiriste	DS	C	
13280	CT	Pavage	DS	PC	
13285	CT	Peinture - Revêtements murs et sols	DS	OSPC	
13290	CT	Plafonnage	DS	OSPC	
13295	CT	Restauration de meubles	DS	P	
13300	CT	Sanitaire	DS	OSPC	
13305	CT	Sculpture sur bois	DS	OSPC	

NumF	Class	Fonction	DI/DS	OSPAC	REMARQUES
13310	CT	Taille de la pierre	DS	OSPC	
13315	CT	Taille du verre	DS	P	
13320	CT	Tapisserie-garnissage	DS	OSPC	
13325	CT	Topographie	DS	P	
13330	CT	Vitrierie	DS	OSPC	
13335	PP	Carrelage	DS	OSPC	
13340	PP	Chauffage	DS	OSPC	
13345	PP	Construction	DS	OSPC	
13350	PP	Couverture	DS	OSPC	
13355	PP	Couverture non-métallique	DS	P	
13360	PP	Ebénisterie	DS	OSPC	
13365	PP	Engins de chantier	DS	OSPC	
13370	PP	Ferronnerie	DS	PC	
13375	PP	Gros oeuvre	DS	OSPC	
13380	PP	Menuiserie	DS	OSPC	
13385	PP	Ouvrier routier / Voiriste	DS	C	
13390	PP	Pavage	DS	PC	
13395	PP	Peinture - Revêtements murs et sols	DS	OSPC	
13400	PP	Plafonnage	DS	OSPC	
13405	PP	Restauration de meubles	DS	P	
13410	PP	Sanitaire	DS	OSPC	
13415	PP	Sculpture sur bois	DS	OSPC	
13420	PP	Taille de la pierre	DS	OSPC	
13425	PP	Taille du verre	DS	P	
13430	PP	Tapisserie-garnissage	DS	OSPC	
13435	PP	Topographie	DS	P	
13440	PP	Vitrierie	DS	OSPC	
13450	CT	Architecture	SU	P	
13455	CT	Chauffage	SU	P	
13460	CT	Construction	SU	P	
13465	CT	Géomètre	SU	P	
13470	CT	Sanitaire	SU	P	
13475	CT	Topographe	SU	P	
13480	PP	Construction	SU	P	
13485	PP	Géomètre	SU	P	

SECTEUR 4 HOTELLERIE-ALIMENTATION

14005	CT	Adaptation professionnelle restauration	DI	S	SPE : F2
14010	PP	Adaptation professionnelle restauration	DI	S	SPE : F2
14012	CT	Agro-alimentaire	DI	O	
14015	CT	Boucherie-charcuterie	DI	OSPC	
14020	PP	Boucherie-charcuterie	DI	OSPC	
14025	CT	Boulangerie-pâtisserie	DI	OSPC	
14030	PP	Boulangerie-pâtisserie	DI	OSPC	
14035	CT	Chocolaterie-confiserie	DI	P	
14040	PP	Chocolaterie-confiserie	DI	P	
14045	CT	Cuisine	DI	OSPC	
14050	PP	Cuisine	DI	OSPC	
14055	CT	Cuisine de collectivité	DI	P	
14060	PP	Cuisine de collectivité	DI	P	
14065	CT	Oenologie	DI	P	
14070	CT	Restauration	DI	OSPC	
14075	PP	Restauration	DI	OSPC	
14080	CT	Salle	DI	OSPC	
14085	PP	Salle	DI	OSPC	
14090	CT	Traiteur	DI	P	
14095	PP	Traiteur	DI	P	
14105	CT	Boucherie-charcuterie	DS	OSPC	
14110	CT	Boulangerie-pâtisserie	DS	OSPC	
14115	CT	Chocolaterie-confiserie	DS	P	
14120	CT	Cuisine	DS	OSPC	
14125	CT	Cuisine de collectivité	DS	OSPC	
14130	CT	Oenologie	DS	OSPC	
14135	CT	Restauration	DS	OSPC	
14140	CT	Salle	DS	OSPC	
14145	CT	Traiteur	DS	OSPC	
14150	PP	Boucherie-charcuterie	DS	OSPC	
14155	PP	Boulangerie-pâtisserie	DS	OSPC	
14160	PP	Chocolaterie-confiserie	DS	P	
14165	PP	Cuisine	DS	OSPC	
14170	PP	Cuisine de collectivité	DS	OSPC	
14175	PP	Restauration	DS	OSPC	
14180	PP	Salle	DS	OSPC	
14185	PP	Traiteur	DS	OSPC	

NumF	Class	Fonction	DI/DS	OSPAC	REMARQUES
SECTEUR 5 HABILLEMENT-TEXTILE				OSPC	
15005	CT	Adaptation professionnelle habillement	DI	S	SPE : F2
15010	CTPP	Adaptation professionnelle habillement	DI	S	SPE : F2
15015	PP	Adaptation professionnelle habillement	DI	S	SPE : F2
15020	CT	Bonneterie	DI	P	
15025	PP	Bonneterie	DI	P	
15030	CT	Broderie	DI	P	
15035	PP	Broderie	DI	P	
15040	CT	Cordonnerie	DI	OSPC	
15045	PP	Cordonnerie	DI	OSPC	
15047	CTPP	Coupe-couture	DI	O	
15050	CT	Dentelle	DI	P	
15055	PP	Dentelle	DI	P	
15060	CT	Habillement	DI	OSPC	
15065	CTPP	Habillement	DI	OSPC	
15070	PP	Habillement	DI	OSPC	
15075	CT	Maroquinerie	DI	OSPC	
15080	PP	Maroquinerie	DI	OSPC	
15085	CT	Masque	DI	P	
15090	PP	Masque	DI	P	
15095	CT	Orthopédie	DI	P	
15100	PP	Orthopédie	DI	P	
15105	CT	Tailleur	DI	P	
15110	CTPP	Tailleur	DI	P	
15115	PP	Tailleur	DI	P	
15120	CT	Travail du cuir	DI	OSPC	
15125	PP	Travail du cuir	DI	OSPC	
15130	CT	Tricot machine	DI	P	
15135	CTPP	Tricot machine	DI	P	
15140	PP	Tricot machine	DI	P	
15145	CT	Tricot main	DI	P	
15150	CTPP	Tricot main	DI	P	
15155	PP	Tricot main	DI	P	
15165	CT	Bonneterie	DS	P	
15170	CT	Broderie	DS	P	
15175	CT	Cordonnerie	DS	OSPC	
15180	CT	Habillement	DS	OSPC	
15185	CT	Maroquinerie	DS	OSPC	
15190	CT	Masque	DS	P	
15195	CT	Orthopédie	DS	P	
15200	CT	Tailleur	DS	OSPC	
15205	CT	Travail du cuir	DS	OSPC	
15210	CT	Tricot main	DS	P	
15215	CTPP	Habillement	DS	OSPC	
15220	CTPP	Tailleur	DS	P	
15225	CTPP	Tricot main	DS	P	
15230	PP	Bonneterie	DS	P	
15235	PP	Broderie	DS	P	
15240	PP	Cordonnerie	DS	OSPC	
15245	PP	Habillement	DS	OSPC	
15250	PP	Maroquinerie	DS	OSPC	
15255	PP	Masque	DS	P	
15260	PP	Orthopédie	DS	P	
15265	PP	Tailleur	DS	OSPC	
15270	PP	Textile	DS	OSPC	
15275	PP	Travail du cuir	DS	OSPC	
15280	PP	Tricot main	DS	P	

SECTEUR 6 ARTS APPLIQUES

16005	CT	Accordage	DI	S	
16010	PP	Accordage	DI	S	
16015	CT	Adaptation professionnelle arts appliqués	DI	S	SPE : F2
16020	PP	Adaptation professionnelle arts appliqués	DI	S	SPE : F2
16025	CT	Analyse esthétique	DI	OSPC	
16030	CT	Antiquité-brocante	DI	P	
16035	PP	Antiquité-brocante	DI	P	
16040	CT	Arts appliqués	DI	OSPC	
16045	CTPP	Arts appliqués	DI	OSPC	
16050	PP	Arts appliqués	DI	OSPC	
16055	CT	Arts graphiques	DI	OSPC	
16060	CTPP	Arts graphiques	DI	OSPC	
16065	PP	Arts graphiques	DI	OSPC	
16070	CT	Audio visuel	DI	P	
16075	CT	Bijouterie	DI	OSPC	
16080	PP	Bijouterie	DI	OSPC	
16085	CT	Céramique	DI	P	
16090	PP	Céramique	DI	P	
16095	CT	Décoration	DI	OSPC	
16100	CTPP	Décoration	DI	OSPC	
16105	PP	Décoration	DI	OSPC	
16107	PP	Encadrement	DI	S	
16110	CT	Etalage	DI	OSPC	
16115	CTPP	Etalage	DI	OSPC	
16120	PP	Etalage	DI	OSPC	
16125	CT	Fonte injectée	DI	P	
16130	PP	Fonte injectée	DI	P	
16135	PP	Garnissage	DI	P	
16140	CT	Gravure	DI	OSPC	
16145	PP	Gravure	DI	OSPC	
16150	CT	Grimage	DI	P	
16155	CTPP	Grimage	DI	P	
16160	PP	Grimage	DI	P	
16165	CT	Infographie	DI	P	
16170	PP	Infographie	DI	P	
16175	CT	Maquettisme	DI	P	
16180	CTPP	Maquettisme	DI	P	
16185	PP	Maquettisme	DI	P	
16190	CT	Photographie	DI	OSPC	
16195	CTPP	Photographie	DI	OSPC	
16200	PP	Photographie	DI	OSPC	
16205	CT	Prépresse	DI	P	
16210	PP	Prépresse	DI	P	
16215	CT	Publicité	DI	OSPC	
16220	CTPP	Publicité	DI	OSPC	
16225	PP	Publicité	DI	OSPC	
16230	CT	Reliure	DI	SPC	
16235	PP	Reliure	DI	SPC	
16240	CT	Vannerie	DI	S	
16245	PP	Vannerie	DI	S	
16255	CT	Analyse esthétique	DS	OSPC	
16260	CT	Antiquité-brocante	DS	P	
16265	CT	Arts appliqués	DS	OSPC	
16270	CT	Arts graphiques	DS	OSPC	
16275	CT	Audiovisuel	DS	OSPC	
16280	CT	Bijouterie	DS	OSPC	
16285	CT	Céramique	DS	P	
16290	CT	Ciselure	DS	P	
16295	CT	Décoration	DS	OSPC	
16300	CT	Email	DS	P	

NumF	Class	Fonction	DI/DS	OSPAC	REMARQUES
16305	CT	Etalage	DS	OSPC	
16310	CT	Fonte injectée	DS	P	
16315	CT	Gravure	DS	OSPC	
16320	CT	Grimage	DS	P	
16325	CT	Infographie	DS	OSPC	
16330	CT	Maquettisme	DS	OSPC	
16335	CT	Photographie	DS	OSPC	
16340	CT	Préresse	DS	P	
16345	CT	Publicité	DS	OSPC	
16350	CT	Reliure	DS	PC	
16355	CT	Restauration de livres	DS	P	
16360	CT	Sertissage	DS	P	
16365	CTPP	Arts appliqués	DS	OSPC	
16370	CTPP	Arts graphiques	DS	OSPC	
16375	CTPP	Décoration	DS	OSPC	
16380	CTPP	Etalage	DS	OSPC	
16385	CTPP	Grimage	DS	P	
16390	CTPP	Maquettisme	DS	OSPC	
16395	CTPP	Photographie	DS	OSPC	
16400	CTPP	Publicité	DS	OSPC	
16405	CTPP	Reliure	DS	P	
16410	PP	Antiquité-brocante	DS	P	
16415	PP	Arts appliqués	DS	OSPC	
16420	PP	Arts graphiques	DS	OSPC	
16425	PP	Audiovisuel	DS	OSPC	
16430	PP	Bijouterie	DS	OSPC	
16435	PP	Céramique	DS	P	
16440	PP	Ciselure	DS	P	
16445	PP	Décoration	DS	OSPC	
16450	PP	Email	DS	P	
16455	PP	Etalage	DS	OSPC	
16460	PP	Fonte injectée	DS	P	
16465	PP	Garnissage	DS	P	
16470	PP	Gravure	DS	OSPC	
16475	PP	Grimage	DS	P	
16480	PP	Infographie	DS	OSPC	
16485	PP	Maquettisme	DS	OSPC	
16490	PP	Orfèvrerie	DS	OSPC	
16495	PP	Photographie	DS	OSPC	
16500	PP	Publicité	DS	OSPC	
16505	PP	Reliure	DS	PC	
16510	PP	Restauration de livres	DS	P	
16515	PP	Sertissage	DS	P	
16525	CT	Analyse esthétique	SU	P	
16530	CT	Arts appliqués	SU	P	
16535	CT	Arts graphiques	SU	P	
16540	CT	Audiovisuel	SU	P	
16545	CT	Infographie	SU	P	
16550	CT	Photographie	SU	P	
16555	CT	Publicité	SU	P	
16560	CTPP	Arts appliqués	SU	P	
16565	CTPP	Arts graphiques	SU	P	
16570	CTPP	Photographie	SU	P	
16575	CTPP	Publicité	SU	P	
16580	PP	Arts appliqués	SU	P	
16585	PP	Arts graphiques	SU	P	
16590	PP	Audiovisuel	SU	P	
16595	PP	Infographie	SU	P	
16600	PP	Photographie	SU	P	
16605	PP	Publicité	SU	P	

SECTEUR 7 ECONOMIE

17005	CT	Adaptation professionnelle métiers de la vente	DI	S	SPE : F2
17010	PP	Adaptation professionnelle métiers de la vente	DI	S	SPE : F2
17015	CT	Communication	DI	P	
17020	CT	Cours commerciaux	DI	OSPC	
17025	PP	Cours commerciaux	DI	OSPC	
17030	CT	Français appliqué	DI	P	
17035	CT	Informatique	DI	OSPC	
17040	CT	Langue des signes	DI	P	
17045	CT	Langue moderne appliquée : Anglais	DI	P	
17050	CT	Langue moderne appliquée : Espagnol	DI	P	
17055	CT	Secrétariat-bureautique	DI	OSPC	
17060	PP	Secrétariat-bureautique	DI	OSPC	
17065	CT	Vente	DI	OSPC	
17070	PP	Vente	DI	OSPC	
17080	CT	Actualité	DS	P	
17085	CT	Communication	DS	OSPC	
17090	CT	Comptabilité	DS	P	
17095	CT	Cours commerciaux	DS	OSPC	
17100	CT	Droit	DS	OSPC	
17105	CT	Français appliqué	DS	P	
17110	CT	Géographie appliquée	DS	P	
17115	CT	Informatique	DS	OSPC	
17120	CT	Informatique : logiciels	DS	P	
17125	CT	Informatique : systèmes	DS	P	
17130	CT	Langue des signes	DS	P	
17135	CT	Langue moderne appliquée : Allemand	DS	OSPC	
17140	CT	Langue moderne appliquée : Anglais	DS	OSPC	
17145	CT	Langue moderne appliquée : Néerlandais	DS	OSPC	
17150	CT	Multimédia	DS	P	
17155	CT	Secrétariat-bureautique	DS	OSPC	
17160	CT	Tourisme	DS	OSPC	
17165	CT	Vente	DS	OSPC	
17170	CTPP	Vente	DS	P	
17175	PP	Communication	DS	OSPC	
17180	PP	Cours commerciaux	DS	OSPC	
17185	PP	Informatique	DS	OSPC	
17190	PP	Secrétariat-bureautique	DS	OSPC	
17195	PP	Tourisme	DS	OSPC	
17200	PP	Vente	DS	OSPC	
17210	CT	Actualités	SU	P	
17215	CT	Administration	SU	P	
17220	CT	Assurances	SU	P	
17225	CT	Bibliothécaire	SU	P	
17230	CT	Communication	SU	P	
17235	CT	Comptabilité	SU	P	
17240	CT	Cours commerciaux	SU	P	
17245	CT	Droit	SU	P	
17250	CT	Droit commercial	SU	P	
17255	CT	Droit fiscal	SU	P	
17260	CT	Droit social	SU	P	
17265	CT	Economie générale	SU	P	
17270	CT	Fiscalité	SU	P	
17275	CT	Français appliqué	SU	P	
17280	CT	Géographie appliquée	SU	P	
17285	CT	Histoire appliquée	SU	P	
17290	CT	Informatique	SU	P	
17295	CT	Informatique - logiciels	SU	P	
17300	CT	Informatique - systèmes	SU	P	
17305	CT	Langue moderne appliquée : Allemand	SU	P	

NumF	Class	Fonction	DI/DS	OSPAC	REMARQUES
17310	CT	Langue moderne appliquée : Anglais	SU	P	
17315	CT	Langue moderne appliquée : Néerlandais	SU	P	
17320	CT	Management	SU	P	
17325	CT	Marketing	SU	P	
17330	CT	Relations Publiques	SU	P	
17335	CT	Sciences humaines appliquées	SU	P	
17340	CT	Secrétariat-bureautique	SU	P	
17345	CT	Tourisme	SU	P	
17350	CTPP	Bibilothécaire	SU	P	
17355	PP	Administration	SU	P	
17360	PP	Assurances	SU	P	
17365	PP	Bibilothécaire	SU	P	
17370	PP	Communication	SU	P	
17375	PP	Comptabilité	SU	P	
17380	PP	Cours commerciaux	SU	P	
17385	PP	Informatique	SU	P	
17390	PP	Management	SU	P	
17395	PP	Marketing	SU	P	
17400	PP	Secretariat - Bureautique	SU	P	
17405	PP	Tourisme	SU	P	

SECTEUR 8 SERVICES AUX PERSONNES

18005	CT	Adaptation professionnelle services aux personnes	DI	S	SPE : F2
18010	PP	Adaptation professionnelle services aux personnes	DI	S	SPE : F2
18015	CT	Bio-esthétique	DI	OSPC	
18020	PP	Bio-esthétique	DI	OSPC	
18025	CT	Coiffure	DI	OSPC	
18030	PP	Coiffure	DI	OSPC	
18035	CT	Coiffure dames	DI	OSPC	
18040	PP	Coiffure dames	DI	OSPC	
18045	CT	Coiffure messieurs	DI	OSPC	
18050	PP	Coiffure messieurs	DI	OSPC	
18055	CT	Diététique	DI	P	
18060	CT	Economie sociale et familiale	DI	OSPC	
18065	CTPP	Economie sociale et familiale	DI	OSPC	
18070	PP	Economie sociale et familiale	DI	P	
18075	CT	Education physique appliquée	DI	OSPC	
18077	CT	Education sociale et familiale	DI	S	
18078	PP	Education sociale et familiale	DI	S	
18079	CTPP	Education sociale et familiale	DI	S	
18080	CT	Nettoyage industriel	DI	P	
18085	PP	Nettoyage industriel	DI	P	
18090	CT	Pédicurie	DI	P	
18095	PP	Pédicurie	DI	P	
18100	CT	Psychopédagogie	DI	OSPC	
18105	PP	Psychopédagogie	DI	OSPC	
18110	CT	Puéricultrice	DI	OSPC	
18115	PP	Puéricultrice	DI	OSPC	
18120	CT	Sciences sociales appliquées	DI	OSPC	
18125	CT	Soins aux personnes	DI	S	
18130	PP	Soins aux personnes	DI	S	
18135	CT	Soins infirmiers	DI	OSPC	
18140	CTPP	Soins infirmiers	DI	OSPC	
18145	PP	Soins infirmiers	DI	OSPC	
18150	CT	Techniques éducatives	DI	OSPC	
18155	PP	Techniques éducatives	DI	OSPC	
18165	CT	Bio-esthétique	DS	OSPC	
18170	CT	Chirurgie	DS	OP	
18175	CT	Coiffure	DS	OSPC	
18180	CT	Coiffure dames	DS	OSPC	
18185	CT	Coiffure messieurs	DS	OSPC	
18190	CT	Diététique	DS	OSPC	
18195	CT	Economie sociale et familiale	DS	OSPC	
18200	CT	Education physique appliquée	DS	OSPC	
18205	CT	Ergothérapie	DS	OSPC	
18210	CT	Gérontologie	DS	OP	
18215	CT	Gynécologie	DS	OP	
18220	CT	Nettoyage industriel	DS	P	
18225	CT	Pédagogie	DS	P	
18230	CT	Pédiatrie	DS	OP	
18235	CT	Pédicurie	DS	OSPC	
18240	CT	Philosophie appliquée	DS	P	
18245	CT	Podologie	DS	OP	
18250	CT	Psychiatrie	DS	OP	
18255	CT	Psychologie	DS	P	
18260	CT	Psychopédagogie	DS	OSPC	
18265	CT	Puéricultrice	DS	OSPC	
18270	CT	Sciences biomédicales	DS	OP	
18275	CT	Sciences infirmières	DS	OP	
18280	CT	Sciences sociales appliquées	DS	OSPC	
18285	CT	Soins infirmiers	DS	OSPC	
18290	CT	Techniques éducatives	DS	OSPC	

NumF	Class	Fonction	DI/DS	OSPAC	REMARQUES
18295	CTPP	Economie sociale et familiale	DS	OSPC	
18300	CTPP	Soins infirmiers	DS	OSPC	
18305	PP	Bio-esthétique	DS	OSPC	
18310	PP	Chirurgie	DS	OP	
18315	PP	Coiffure	DS	OSPC	
18320	PP	Coiffure dames	DS	OSPC	
18325	PP	Coiffure messieurs	DS	OSPC	
18330	PP	Diététique	DS	OSPC	
18335	PP	Economie sociale et familiale	DS	OSPC	
18340	PP	Ergothérapie	DS	OSPC	
18345	PP	Gérontologie	DS	OP	
18350	PP	Gynécologie	DS	OP	
18355	PP	Nettoyage industriel	DS	P	
18360	PP	Pédiatrie	DS	OP	
18365	PP	Pédicurie	DS	OSPC	
18370	PP	Podologie	DS	OP	
18375	PP	Psychiatrie	DS	OP	
18380	PP	Psychologie	DS	P	
18385	PP	Psychopédagogie	DS	OSPC	
18390	PP	Puéricultrice	DS	OSPC	
18395	PP	Sciences biomédicales	DS	OP	
18400	PP	Sciences infirmières	DS	OP	
18405	PP	Soins infirmiers	DS	OSPC	
18410	PP	Techniques éducatives	DS	OSPC	
18420	CT	Chirurgie	SU	P	
18425	CT	Diététique	SU	P	
18430	CT	Economie sociale et familiale	SU	P	
18435	CT	Educateur	SU	P	
18440	CT	Education musicale appliquée	SU	P	
18445	CT	Ergothérapie	SU	P	
18450	CT	Gérontologie	SU	P	
18455	CT	Gynécologie	SU	P	
18460	CT	Kinésithérapie	SU	P	
18465	CT	Logopédie	SU	P	
18470	CT	Pédiatrie	SU	P	
18475	CT	Philosophie appliquée	SU	P	
18480	CT	Podologie	SU	P	
18485	CT	Psychiatrie	SU	P	
18490	CT	Psychologie	SU	P	
18495	CT	Psychomotricité	SU	P	
18500	CT	Psychopédagogie	SU	P	
18505	CT	Sciences biomédicales	SU	P	
18510	CT	Sciences infirmières	SU	P	
18515	CT	Soins infirmiers	SU	P	
18520	CT	Techniques éducatives	SU	P	
18525	CT	Sciences sociales appliquées	SU	P	
18530	CT	Education physique appliquée	SU	P	
18535	CTPP	Economie sociale et familiale	SU	P	
18540	CTPP	Soins infirmiers	SU	P	
18545	PP	Chirurgie	SU	P	
18550	PP	Diététique	SU	P	
18555	PP	Educateur	SU	P	
18560	PP	Ergothérapie	SU	P	
18565	PP	Gérontologie	SU	P	
18570	PP	Gynécologie	SU	P	
18575	PP	Kinésithérapie	SU	P	
18580	PP	Logopède	SU	P	
18585	PP	Pédiatrie	SU	P	
18590	PP	Pédicurie	SU	P	
18595	PP	Podologie	SU	P	
18600	PP	Psychiatrie	SU	P	
18605	PPM	Psychologie	SU	P	
18610	PP	Psychomotricité	SU	P	

NumF	Class	Fonction	DI/DS	OSPAC	REMARQUES
18615	PPM	Psychopédagogie	SU	P	
18620	PP	Puéricultrice	SU	P	
18625	PP	Sciences biomédicales	SU	P	
18630	PP	Sciences infirmières	SU	P	
18635	PP	Soins infirmiers	SU	P	
18640	PP	Techniques éducatives	SU	P	

SECTEUR 9 SCIENCES APPLIQUEES

19005	CT	Aquariologie	DI	P	
19010	PP	Aquariologie	DI	P	
19015	CT	Biologie appliquée	DI	OSPC	
19020	CT	Chimie appliquée	DI	OSPC	
19025	CT	Environnement	DI	OSPC	
19030	PP	Environnement	DI	OSPC	
19035	CT	Mathématique appliquée	DI	OSPC	
19040	CT	Optique	DI	OPC	
19045	PP	Optique	DI	OPC	
19050	CT	Physique appliquée	DI	OSPC	
19055	CT	Prothèse dentaire	DI	OPC	
19060	PP	Prothèse dentaire	DI	OPC	
19065	CT	Sciences appliquées	DI	OSPC	
19070	CT	Sports spécifiques	DI	OSPC	
19080	CT	Agro-alimentaire	DS	OSPC	
19085	CT	Aquariologie	DS	P	
19090	CT	Biologie appliquée	DS	OSPC	
19095	CT	Chimie appliquée	DS	OSPC	
19100	CT	Chimie industrielle	DS	OSPC	
19105	CT	Contactologie	DS	P	
19110	CT	Environnement	DS	OSPC	
19115	CT	Mathématique appliquée	DS	OSPC	
19120	CT	Optique	DS	OPC	
19125	CT	Pharmacie	DS	OPC	
19130	CT	Physique appliquée	DS	OSPC	
19135	CT	Prothèse dentaire	DS	OPC	
19140	CT	Sciences appliquées	DS	OSPC	
19145	CT	Sports spécifiques	DS	OSPC	
19150	PP	Aquariologie	DS	P	
19155	PP	Contactologie	DS	P	
19160	PP	Environnement	DS	OSPC	
19165	PP	Optique	DS	OPC	
19170	PP	Pharmacie	DS	OPC	
19175	PP	Prothèse dentaire	DS	OPC	
19185	CT	Biochimie	SU	P	
19190	CT	Biologie appliquée	SU	P	
19195	CT	Chimie appliquée	SU	P	
19200	CT	Chimie industrielle	SU	P	
19205	CT	Environnement	SU	P	
19210	CT	Mathématique appliquées	SU	P	
19215	CT	Optique	SU	P	
19220	CT	Pharmacie	SU	P	
19225	CT	Physique appliquée	SU	P	
19230	CT	Prothèse dentaire	SU	P	
19235	CT	Sciences appliquées	SU	P	
19240	PP	Environnement	SU	P	
19245	PP	Optique	SU	P	
19250	PP	Pharmacie	SU	P	
19255	PP	Prothèse dentaire	SU	P	

FONCTIONS NON CHARGE DE COURS

5005	NCC	Directeur / Préfet	DS	OSPC	
5010	NCC	Directeur DI	DI	OSC	
5015	NCC	Directeur SU	SU	P	
5020	NCC	Chef de travaux d'atelier		OSC	
5025	NCC	Sous-directeur / Proviseur	DS	OSPC	
5030	NCC	Sous-directeur DI	DI	OSC	
5035	NCC	Sous-directeur SU	SU	P	
5040	NCC	Chef d'atelier		OSPC	
5045	NCC	Coordonateur CEFA		C	
5050	NCC	Accompagnateur CEFA au DI	DI	C	
5055	NCC	Accompagnateur CEFA au DS	DS	C	
5065	NCC	Educateur-Econome		OSPC	
5070	NCC	Secrétaire de direction		OSPC	
5075	NCC	Secrétaire-bibliothécaire		OSC	
5080	NCC	Surveillant-Educateur		OSPC	
5090	NCC	Commis-dactylo		OSPC	
5095	NCC	Rédacteur		OSPC	
5105	NCC	Assistant social		OSC	
5110	NCC	Logopède		S	
5115	NCC	Kinésithérapeute		S	
5120	NCC	Puéricultrice		S	
5125	NCC	Infirmier(ère)		S	
5130	NCC	Psychologue		S	

ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT

7100	CA	Arts plastiques - Formation pluridisciplinaire	AHR	A	
7101	CA	Histoire de l'art et Analyse esthétique	AHR	A	
7110	CA	Métiers d'art - Ferronnerie	AHR	A	
7111	CA	Métiers d'art - Ebénisterie	AHR	A	
7112	CA	Métiers d'art - Art du livre	AHR	A	
7113	CA	Métiers d'art - Joaillerie-Bijouterie	AHR	A	
7114	CA	Métiers d'art - Vitrail	AHR	A	
7115	CA	Métiers d'art - Conservation et restauration d'œuvres et d'objets d'art	AHR	A	
7120	CA	Recherches graphiques et picturale - Dessin	AHR	A	
7121	CA	Recherches graphiques et picturale - Peinture	AHR	A	
7122	CA	Recherches graphiques et picturale - Illustration et bande dessinée	AHR	A	
7123	CA	Recherches graphiques et picturale - Publicité et communication visuelle	AHR	A	
7124	CA	Recherches graphiques et picturale - Infographie	AHR	A	
7130	CA	Image imprimée - Gravure	AHR	A	
7131	CA	Image imprimée - Lithographie	AHR	A	
7132	CA	Image imprimée - Sérigraphie	AHR	A	
7133	CA	Image imprimée - Photographie	AHR	A	
7134	CA	Image imprimée - Cinéma d'animation	AHR	A	
7135	CA	Image imprimée - Cinégraphie, Vidéographie et technique son	AHR	A	
7136	CA	Image imprimée - Infographie	AHR	A	
7140	CA	Aménagement - Décoration	AHR	A	
7141	CA	Aménagement - Ensemblier – décorateur	AHR	A	
7142	CA	Aménagement - Scénographie	AHR	A	
7150	CA	Création textile - Tapisserie	AHR	A	
7151	CA	Création textile - Tissage	AHR	A	
7152	CA	Création textile - TisSU imprimé	AHR	A	
7153	CA	Création textile - Création de costumes/décors/masques	AHR	A	
7154	CA	Création textile - Dentelle	AHR	A	
7160	CA	Arts monumentaux - Peinture monumentale	AHR	A	
7161	CA	Arts monumentaux - Sculpture monumentale	AHR	A	
7162	CA	Volumes - Sculpture	AHR	A	
7163	CA	Volumes - Céramique sculpturale	AHR	A	
7170	CA	Art du feu - Poterie	AHR	A	
7171	CA	Art du feu - Céramique	AHR	A	
7172	CA	Art du feu - Céramique sculpturale	AHR	A	
7173	CA	Art du feu - Métal	AHR	A	
7174	CA	Art du feu - Art du verre	AHR	A	
7180	CA	Techniques artistiques - Dessin d'architecture et maquettisme	AHR	A	
7181	CA	Techniques artistiques - Dessin technique	AHR	A	
7182	CA	Techniques artistiques - Technologie de la photographie	AHR	A	
7183	CA	Techniques artistiques - Technologie du verre	AHR	A	
7184	CA	Techniques artistiques - Technologie des métaux	AHR	A	
7185	CA	Techniques artistiques - Technologie de la terre et des émaux	AHR	A	
7200	CA	Art Lyrique	AHR	A	
7201	CA	Chant d'ensemble	AHR	A	
7202	CA	Domaine musical : Accompagnement à l'orgue	AHR	A	
7203	CA	Domaine musical : Accompagnement au Clavecin	AHR	A	
7204	CA	Domaine musical : Accompagnement au piano	AHR	A	
7205	CA	Ecriture musicale - analyse	AHR	A	
7206	CA	Ensemble instrumental	AHR	A	
7207	CA	Expression corporelle - musique	AHR	A	
7208	CA	Formation générale Jazz	AHR	A	

NumF	Class	Fonction	DI/DS	OSPAC	REMARQUES
7210	CA	Formation instrumentale et d'ensemble Jazz	AHR	A	
7211	CA	Formation musicale	AHR	A	
7212	CA	Formation vocale/ Chant et Musique de chambre vocale	AHR	A	
7213	CA	Histoire de la musique - analyse	AHR	A	
7214	CA	Lecture à vue/Transposition	AHR	A	
7215	CA	Musique de chambre instrumentale	AHR	A	
7216	CA	Rythmique	AHR	A	
7230	CA	Instruments classiques - Accordéon	AHR	A	
7231	CA	Instruments classiques - Basson	AHR	A	
7232	CA	Instruments classiques - Clarinette et Saxophone	AHR	A	
7233	CA	Instruments classiques - Clavecin et Claviers	AHR	A	
7234	CA	Instruments classiques - Contrebasse	AHR	A	
7235	CA	Instruments classiques - Cor et Trompe de chasse	AHR	A	
7236	CA	Instruments classiques - Flûte traversière et Piccolo	AHR	A	
7237	CA	Instruments classiques - Guitare et guitare d'accompagnement	AHR	A	
7238	CA	Instruments classiques - Harpe	AHR	A	
7239	CA	Instruments classiques - Hautbois et Cor anglais	AHR	A	
7240	CA	Instruments classiques - Orgue et Claviers	AHR	A	
7241	CA	Instruments classiques - Percussions	AHR	A	
7242	CA	Instruments classiques - Piano et Claviers	AHR	A	
7243	CA	Instruments classiques - Trombone et Tuba	AHR	A	
7244	CA	Instruments classiques - Trompette	AHR	A	
7245	CA	Instruments classiques - Violon et Alto	AHR	A	
7246	CA	Instruments classiques - Violoncelle.	AHR	A	
7260	CA	Instruments anciens - Clavecin	AHR	A	
7261	CA	Instruments anciens - Cornemuse et musette	AHR	A	
7262	CA	Instruments anciens - Flûte à bec	AHR	A	
7263	CA	Instruments anciens - Hautbois	AHR	A	
7264	CA	Instruments anciens - Luth et mandoline	AHR	A	
7265	CA	Instruments anciens - Traverso	AHR	A	
7266	CA	Instruments anciens - Viole de gambe	AHR	A	
7267	CA	Instruments anciens - Violon baroque	AHR	A	
7301	CA	Art de la parole : Accompagnement à l'orgue	AHR	A	
7302	CA	Art de la parole : Accompagnement au Clavecin	AHR	A	
7303	CA	Art de la parole : Accompagnement au piano	AHR	A	
7304	CA	Art dramatique	AHR	A	
7305	CA	Diction - Déclamation	AHR	A	
7306	CA	Histoire de la littérature et Histoire du théâtre	AHR	A	
7307	CA	Expression corporelle - art de la parole	AHR	A	
7400	CA	Accompagnement des cours de Danse contemporaine et de Danse Jazz	AHR	A	
7401	CA	Accompagnement au piano du cours de Danse classique	AHR	A	
7402	CA	Danse classique	AHR	A	
7403	CA	Danse contemporaine	AHR	A	
7404	CA	Danse Jazz	AHR	A	
7500	NCC	SURveillant éducateur	AHR	A	
7600	NCC	Sous-Directeur AHR	AHR	A	
7700	NCC	Directeur AHR	AHR	A	

P O	Dénomination	Rue	N°	Code	Localité	Code In	Commune
991	MADAME LA BOURGMESTRE	Avenue de Mérode	75	1330	RIXENSART	25091	RIXENSART
994	MADAME LA BOURGMESTRE	Place Antoine Gilson	1	1170	BRUXELLES	21017	WATERMAEL-BOITSFORT
994	MADAME LA BOURGMESTRE	Place Antoine Gilson	1	1170	BRUXELLES	21017	WATERMAEL-BOITSFORT
1002	MADAME LA BOURGMESTRE	Rue du Curé	2	1190	BRUXELLES	21007	FOREST
1018	MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS MAISON COMMUNALE	Avenue Charles Thielemans	93	1150	BRUXELLES	21019	WOLUWE-SAINTE-PIERRE
1018	MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS MAISON COMMUNALE	Avenue Charles Thielemans	93	1150	BRUXELLES	21019	WOLUWE-SAINTE-PIERRE
1020	MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS	Avenue d'Auderghem	115	1040	BRUXELLES	21005	ETTERBEEK
1020	MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS	Avenue d'Auderghem	115	1040	BRUXELLES	21005	ETTERBEEK
1021	MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS DE ET A SAINT JOSSE TEN NOODE	Avenue de l'Astronomie	13	1210	BRUXELLES	21014	SAINTE-JOSSE-TEN-NOODE
1021	MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS DE ET A SAINT JOSSE TEN NOODE	Avenue de l'Astronomie	13	1210	BRUXELLES	21014	SAINTE-JOSSE-TEN-NOODE
1027	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Avenue des Combattants	35	1340	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	25121	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE

N° FASE	P O	ZONE	OSPAC	Dénomination	Rue	N°	Code	Localité	Code IN	Commune	
672	991	1	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE ARTS DE LA PAROLE ET DANSE DE RIXENSART Rue des Ecoles 1 1330 RIXENSART	A	ACADEMIE DE MUSIQUE ARTS DE LA PAROLE ET DANSE DE RIXENSART	Rue des Ecoles	1	1330	RIXENSART	25091	RIXENSART
496	994	1	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE WATERMAEL-BOITSFORT Rue François Ruytinx 31 1170 WATERMAEL-BOITSFORT	A	ACADEMIE DE MUSIQUE DE WATERMAEL-BOITSFORT	Rue François Ruytinx	31	1170	BRUXELLES	21017	WATERMAEL-BOITSFORT
497	994	1	(A) ACADEMIE DES BEAUX-ARTS DE WATERMAEL-BOITSFORT Place Bischoffsheim 10 1170 WATERMAEL-BOITSFORT	A	ACADEMIE DES BEAUX-ARTS DE WATERMAEL-BOITSFORT	Place Bischoffsheim	10	1170	BRUXELLES	21017	WATERMAEL-BOITSFORT
252	1002	1	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE,DE DANSE ET DES ARTS DE LA PAROLE DE FOREST Rue Timmermans 53-55 1190 FOREST	A	ACADEMIE DE MUSIQUE,DE DANSE ET DES ARTS DE LA PAROLE DE FOREST	Rue Timmermans	53-55	1190	BRUXELLES	21007	FOREST
548	1018	1	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE Avenue Charles Thielemans 30 1150 WOLUWE-SAINT-PIERRE	A	ACADEMIE DE MUSIQUE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE	Avenue Charles Thielemans	30	1150	BRUXELLES	21019	WOLUWE-SAINT-PIERRE
549	1018	1	(A) ACADEMIE DES ARTS DE WOLUWE-SAINT-PIERRE Avenue Charles Thielemans 30 1150 WOLUWE-SAINT-PIERRE	A	ACADEMIE DES ARTS DE WOLUWE-SAINT-PIERRE	Avenue Charles Thielemans	30	1150	BRUXELLES	21019	WOLUWE-SAINT-PIERRE
220	1020	1	(A) ACADEMIE JEAN ABSIL MUSIQUE,DANSE ET ARTS DE LA PAROLE Rue Féteis 29 1040 ETTERBEEK	A	ACADEMIE JEAN ABSIL MUSIQUE,DANSE ET ARTS DE LA PAROLE	Rue Féteis	29	1040	BRUXELLES	21005	ETTERBEEK
221	1020	1	(A) ACADEMIE DES ARTS ET METIERS CONSTANTIN MEUNIER Rue Général Tombeur 78 1040 ETTERBEEK	A	ACADEMIE DES ARTS ET METIERS CONSTANTIN MEUNIER	Rue Général Tombeur	78	1040	BRUXELLES	21005	ETTERBEEK
392	1021	1	(A) ACADEMIE DES BEAUX-ARTS DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE Rue Potagère 52 1210 SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	A	ACADEMIE DES BEAUX-ARTS DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	Rue Potagère	52	1210	BRUXELLES	21014	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE
442	1021	1	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE-SCHAERBEEK Place Quételet 3 1210 SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	A	ACADEMIE DE MUSIQUE DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE-SCHAERBEEK	Place Quételet	3	1210	BRUXELLES	21014	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE
593	1027	1	(A) ACADEMIE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE,DANSE ET ARTS DE LA PAROLE DE COURT-SAINT-ETIENNE ET OTTIGNIES - L/L/N Rue des Ecoles 32 1490 COURT-SAINT-ETIENNE	A	ACADEMIE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE,DANSE ET ARTS DE LA PAROLE DE COURT-SAINT-ETIENNE ET OTTIGNIES - L/L/N	Rue des Ecoles	32	1490	COURT-SAINT-ETIENNE	25023	COURT-SAINT-ETIENNE

TEL	FAX	E MAIL	DIRECTION			CARACTERE	CONFESSION	RESEAU	Date Fermeture
02-652 00 09	02-652 10 30	ec000672@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Luc	DEWEZ	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
02-673 76 97	02-672 56 66	ec000496@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Thierry	FIEVET	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
02-673 76 92		ec000497@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Pierre	FROMONT	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
02-343 70 40	02-343 70 40	ec000252@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Jacques	VANHERENTHALS	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
02-773 06 42	02-773 18 11	ec000548@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Marian	MITEA	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
02-773 06 44	02-773 06 44	ec000549@adm.cfwb.be	MADAME	Marina	MAYER	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
02-647 19 57	02-644 53 98	ec000220@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Bernard	DEKAISE	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
02-735 37 43	02-733 54 53	ec000221@adm.cfwb.be	MADAME	Fabienne	WULLUS	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
02-220 27 61		ec000392@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Jos	ERRENS	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
02-219 23 80	02-219 23 80	ec000442@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Pierre	PIQUE	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
010-61 42 36	010-61 57 63	ec000593@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Dominique	BODSON	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	

P O	Dénomination	Rue	N°	Code	Localité	Code In	Commune
1031	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Avenue du Roi Albert	33	1082	BRUXELLES	21003	BERCHEM-SAINTE-AGATHE
1032	ADMINISTRATION COMMUNALE	Rue Jean Jaurès	2	6180	COURCELLE S	52015	COURCELLE S
1033	ADMINISTRATION COMMUNALE SERVICE EDUCATION	Avenue Paul Hymans	2	1200	BRUXELLES	21018	WOLUWE-SAINTE-LAMBERT
1037	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue Pont Sainte-Maxence		5060	AUVELAIS	92137	SAMBREVILLE
1037	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue Pont Sainte-Maxence		5060	AUVELAIS	92137	SAMBREVILLE
1037	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue Pont Sainte-Maxence		5060	AUVELAIS	92137	SAMBREVILLE
1040	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue du Château		6140	FONTAINE-L'EVEQUE	52022	FONTAINE-L'EVEQUE
1044	MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS DE ET IXELLES	Rue Mercelis	13	1050	BRUXELLES	21009	IXELLES
1044	MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS DE ET IXELLES	Rue Mercelis	13	1050	BRUXELLES	21009	IXELLES
1048	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Chaussée Freddy Terwagne	76	4540	AMAY	61003	AMAY
1050	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Chemin de Mons	61	6220	FLEURUS	52021	FLEURUS
1053	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue de l'Enclos Saint-Martin	52	7500	TOURNAI	57081	TOURNAI

N° FASE	P O	ZONE	OSPAC	Dénomination	Rue	N°	Code	Localité	Code I	Commune	
75	1031	1	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE, DE LA DANSE ET DES ARTS DE LA PAROLE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE Place du Roi Baudouin 1 1082 BERCHEM-SAINTE-AGATHE	A	ACADEMIE DE MUSIQUE, DE LA DANSE ET DES ARTS DE LA PAROLE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE	Place du Roi Baudouin	1	1082	BRUXELLES	21003	BERCHEM-SAINTE-AGATHE
1023	1032	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE COURCELLES ECOLE DU TRIEU Rue Hubert Bayet 10 6180 COURCELLES	A	ACADEMIE DE MUSIQUE DE COURCELLES ECOLE DU TRIEU	Rue Hubert Bayet	10	6180	COURCELLE S	52015	COURCELLES
527	1033	1	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE WOLUWE-SAINTE-LAMBERT Avenue des Deux Tilleuls 2A 1200 WOLUWE-SAINTE-LAMBERT	A	ACADEMIE DE MUSIQUE DE WOLUWE-SAINTE-LAMBERT	Avenue des Deux Tilleuls	2A	1200	BRUXELLES	21018	WOLUWE-SAINTE-LAMBERT
3054	1037	6	(A) CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, DANSE ET ARTS DE LA PAROLE "LUCIEN ROBERT" DE TAMINES Place du Jumelage 5060 SAMBREVILLE	A	CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, DANSE ET ARTS DE LA PAROLE "LUCIEN ROBERT" DE TAMINES	Place du Jumelage		5060	TAMINES	92137	SAMBREVILLE
3055	1037	6	(A) ACADEMIE DES BEAUX-ARTS DE SAMBREVILLE Place du Jumelage 5060 SAMBREVILLE	A	ACADEMIE DES BEAUX-ARTS DE SAMBREVILLE	Place du Jumelage		5060	TAMINES	92137	SAMBREVILLE
3056	1037	6	(A) CONSERVATOIRE D'AUVELAIS Rue Hicguet 19 5060 SAMBREVILLE	A	CONSERVATOIRE D'AUVELAIS	Rue Hicguet	19	5060	AUVELAIS	92137	SAMBREVILLE
1064	1040	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE FONTAINE-L'EVEQUE Rue de l'Enseignement 49 6140 FONTAINE-L'EVEQUE	A	ACADEMIE DE MUSIQUE DE FONTAINE-L'EVEQUE	Rue de l'Enseignement	49	6140	FONTAINE-L'EVEQUE	52022	FONTAINE-L'EVEQUE
298	1044	1	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE D'IXELLES Avenue des Eperons d'Or 16 1050 IXELLES	A	ACADEMIE DE MUSIQUE D'IXELLES	Avenue des Eperons d'Or	16	1050	BRUXELLES	21009	IXELLES
299	1044	1	(A) ECOLE DES ARTS D'IXELLES Rue Sans-Souci 128 1050 IXELLES	A	ECOLE DES ARTS D'IXELLES	Rue Sans-Souci	128	1050	BRUXELLES	21009	IXELLES
1753	1048	4	(A) ACADEMIE MARCEL DESIRON Chaussée Roosevelt 65 4540 AMAY	A	ACADEMIE MARCEL DESIRON	Chaussée Roosevelt	65	4540	AMAY	61003	AMAY
1050	1050	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE ET DES ARTS PARLES DE FLEURUS Chaussée de Charleroi 266 6220 FLEURUS	A	ACADEMIE DE MUSIQUE ET DES ARTS PARLES DE FLEURUS	Chaussée de Charleroi	266	6220	FLEURUS	52021	FLEURUS
1717	1053	8	(A) ACADEMIE DES BEAUX-ARTS ET DES ARTS DECORATIFS DE TOURNAI PROMOTION SOCIO-CULTURELLE Rue de l'Hôpital Notre-Dame 13 7500 TOURNAI	A	ACADEMIE DES BEAUX-ARTS ET DES ARTS DECORATIFS DE TOURNAI PROMOTION SOCIO-CULTURELLE	Rue de l'Hôpital Notre-Dame	13	7500	TOURNAI	57081	TOURNAI

TEL	FAX	E MAIL	DIRECTION			CARACTERE	CONFESSION	RESEAU	Date Fermeture
02-468 02 36		ec000075@adm.cfwb.be	MADAME	Anne-Marie	PAY	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
071-46 99 47	071-46 99 47	ec001023@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Hector	BRICQ	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
02-739 30 70	02-739 30 72	ec000527@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Yves	DEGUELLE	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
071-77 28 21	071-77 25 30	ec003054@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Giovanni	VOTANO	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
071-77 47 47	071-77 47 47	ec003055@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Jacques	PEROT	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
071-26 00 35	071-26 00 38	ec003056@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Michaël	JAREMCZUK	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
071-54 16 01	071-52 40 63	ec001064@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Jean	DE DOBBELEER	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
02-515 78 30	02-515 78 35	ec000298@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Philippe	DURANT	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
02-515 78 50	02-515 78 55	ec000299@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Alain	JACQUEMIN	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
085-31 20 11	085-31 21 99	ec001753@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Eric	POLET	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
071-82 04 20	071-82 04 20	ec001050@adm.cfwb.be	MONSIEUR	André	RULENS	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
069-21 31 59		ec001717@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Pierre	MOULIN	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	

P O	Dénomination	Rue	N°	Code	Localité	Code IN	Commune
1053	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue de l'Enclos Saint-Martin	52	7500	TOURNAI	57081	TOURNAI
1055	MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS DE LA VILLE DE NAMUR	Esplanade de l'Hôtel de Ville		5000	NAMUR	92094	NAMUR
1055	MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS DE LA VILLE DE NAMUR	Esplanade de l'Hôtel de Ville		5000	NAMUR	92094	NAMUR
1057	DIRECTION GENERALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE	Boulevard Anspach	6	1000	BRUXELLES	21004	BRUXELLES
1060	MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS	Grand-Place	1	7390	QUAREGNO N	53065	QUAREGNON
1062	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Grand'Place	1	1480	TUBIZE	25105	TUBIZE
1071	MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS	Grand-Place	1	7700	MOUSCRON	54007	MOUSCRON
1077	MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS	Grand-Place	2	7000	MONS	53053	MONS
1078	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Grand-Place Baudouin 1er	3	1420	BRAINE-L'ALLEUD	25014	BRAINE-L'ALLEUD
1078	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Grand-Place Baudouin 1er	3	1420	BRAINE-L'ALLEUD	25014	BRAINE-L'ALLEUD
1082	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Grand Place	39	7090	BRAINE-LE-COMTE	55004	BRAINE-LE-COMTE
1087	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Grand'Rue	36	6530	THUIN	56078	THUIN
1105	MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS DE SCHAERBEEK	Place Colignon		1030	BRUXELLES	21015	SCHAERBEEK

N° FASE	P O	ZONE	OSPAC	Dénomination	Rue	N°	Code	Localité	Code IN	Commune	
1722	1053	8	(A) CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE TOURNAI Place Reine Astrid 2 7500 TOURNAI	A	CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE TOURNAI	Place Reine Astrid	2	7500	TOURNAI	57081	TOURNAI
3018	1055	6	(A) ACADEMIE DES BEAUX-ARTS DE NAMUR Rue du Lombard 20 5000 NAMUR	A	ACADEMIE DES BEAUX-ARTS DE NAMUR	Rue du Lombard	20	5000	NAMUR	92094	NAMUR
3021	1055	6	(A) CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE NAMUR Av du Bourg. Jean Materne 162 5100 NAMUR	A	CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE NAMUR	Av du Bourg. Jean Materne	162	5100	JAMBES	92094	NAMUR
183	1057	1	(A) ACADEMIE DES ARTS DE LA VILLE DE BRUXELLES Rue Claessens 59 1020 BRUXELLES	A	ACADEMIE DES ARTS DE LA VILLE DE BRUXELLES	Rue Claessens	59	1020	BRUXELLES	21004	BRUXELLES
1245	1060	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE QUAREGNON Rue de l'Egalité 102 7390 QUAREGNON	A	ACADEMIE DE MUSIQUE DE QUAREGNON	Rue de l'Egalité	102	7390	QUAREGNON	53065	QUAREGNON
681	1062	1	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE, ARTS PARLES ET DANSE DE TUBIZE Rue de Stimbert 21 1480 TUBIZE	A	ACADEMIE DE MUSIQUE, ARTS PARLES ET DANSE DE TUBIZE	Rue de Stimbert	21	1480	TUBIZE	25105	TUBIZE
1351	1071	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE, THEATRE, DANSE ET BEAUX-ARTS...DE MOUSCRON Rue des Brasseurs 1B 7700 MOUSCRON	A	ACADEMIE DE MUSIQUE, THEATRE, DANSE ET BEAUX-ARTS...DE MOUSCRON	Rue des Brasseurs	1B	7700	MOUSCRON	54007	MOUSCRON
1228	1077	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE MONS Rue des Cinq Visages 6 7000 MONS	A	ACADEMIE DE MUSIQUE DE MONS	Rue des Cinq Visages	6	7000	MONS	53053	MONS
573	1078	1	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE "YOLANDE UYTENHOVE" DE BRAINE-L'ALLEUD Rue du Château 4 1420 BRAINE-L'ALLEUD	A	ACADEMIE DE MUSIQUE "YOLANDE UYTENHOVE" DE BRAINE-L'ALLEUD	Rue du Château	4	1420	BRAINE-L'ALLEUD	25014	BRAINE-L'ALLEUD
574	1078	1	(A) ECOLE COMMUNALE DES ARTS DE BRAINE-L'ALLEUD Rue du Château 47 1420 BRAINE-L'ALLEUD	A	ECOLE COMMUNALE DES ARTS DE BRAINE-L'ALLEUD	Rue du Château	47	1420	BRAINE-L'ALLEUD	25014	BRAINE-L'ALLEUD
1366	1082	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE BRAINE-LE-COMTE Rue Britannique 17 7090 BRAINE-LE-COMTE	A	ACADEMIE DE MUSIQUE DE BRAINE-LE-COMTE	Rue Britannique	17	7090	BRAINE-LE-COMTE	55004	BRAINE-LE-COMTE
5017	1087	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE, ARTS PARLES, DANSE A THUIN Rue Alphonse Liégeois 4B 6530 THUIN	A	ACADEMIE DE MUSIQUE, ARTS PARLES, DANSE A THUIN	Rue Alphonse Liégeois	4B	6530	THUIN	56078	THUIN
437	1105	1	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE INSTRUMENTALE DE SCHAERBEEK Avenue Ernest Renan 12 1030 SCHAERBEEK	A	ACADEMIE DE MUSIQUE INSTRUMENTALE DE SCHAERBEEK	Avenue Ernest Renan	12	1030	BRUXELLES	21015	SCHAERBEEK

TEL	FAX	E MAIL	DIRECTION			CARACTERE	CONFESSION	RESEAU	Date Fermeture
069-45 25 90	069-45 25 99	ec001722@adm.cfwb.be	MONSIEUR	André	WAIGNEIN	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
081-25 51 53	081-25 51 55	ec003018@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Jean-Luc	MARTIN	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
081-30 49 35	081-33 07 27	ec003021@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Jean-Luc	BALTHAZAR	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
02-422 03 30	02-422 03 38	ec000183@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Frank	VAN TOURNHOUT	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
065-79 37 39		ec001245@adm.cfwb.be	MONSIEUR	André	DIDIER	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
02-355 40 00	02-391 39 12	ec000681@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Michel	DEHAUT	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
056-86 01 90	056-86 01 94	ec001351@adm.cfwb.be	MADAME	Maureen	BOTHUYNE	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
065-35 37 07	065-35 37 07	ec001228@adm.cfwb.be	MADAME	Luciano	RENZETTI	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
02-386 05 46	02-386 05 52	ec000573@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Thierry	DE MACQ	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
02-384 61 03	02-389 48 89	ec000574@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Daniel	PELLETTI	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
067-55 22 87	067-55 26 35	ec001366@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Guy	CHAVATTE	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
071-59 52 05	071-59 52 05	ec005017@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Marc	MANISE	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
02-241 27 26	02-216 39 18	ec000437@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Philippe	VERKAEREN	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	

P O	Dénomination	Rue	N°	Code	Localité	Code In	Commune
1107	MESIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS...DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE SERAING	Place Communale		4100	SERAING	62096	SERAING
1109	ADMINISTRATION COMMUNALE DE LA LOUVIERE...MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS	Place Communale	1	7100	LA LOUVIERE	55022	LA LOUVIERE
1109	ADMINISTRATION COMMUNALE DE LA LOUVIERE...MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS	Place Communale	1	7100	LA LOUVIERE	55022	LA LOUVIERE
1127	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Place de l'Hôtel de Ville		1300	WAVRE	25112	WAVRE
1127	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Place de l'Hôtel de Ville		1300	WAVRE	25112	WAVRE
1134	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Place de Pâturages	16	7340	PATURAGES	53082	COLFONTAIN E
1136	MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS DE ET A ANDERLECHT	Place du Conseil	1	1070	BRUXELLES	21001	ANDERLECHT
1136	MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS DE ET A ANDERLECHT	Place du Conseil	1	1070	BRUXELLES	21001	ANDERLECHT
1137	Ville de Charleroi - Département de l'Education - Espace Charleurope	Boulevard Joseph II	11	6000	CHARLEROI	52011	CHARLEROI
1137	Ville de Charleroi - Département de l'Education - Espace Charleurope	Boulevard Joseph II	11	6000	CHARLEROI	52011	CHARLEROI
1137	Ville de Charleroi - Département de l'Education - Espace Charleurope	Boulevard Joseph II	11	6000	CHARLEROI	52011	CHARLEROI
1137	Ville de Charleroi - Département de l'Education - Espace Charleurope	Boulevard Joseph II	11	6000	CHARLEROI	52011	CHARLEROI
1137	Ville de Charleroi - Département de l'Education - Espace Charleurope	Boulevard Joseph II	11	6000	CHARLEROI	52011	CHARLEROI

N° FASE	P O	ZONE	OSPAC	Dénomination	Rue	N°	Code	Localité	Code In	Commune	
2137	1107	4	(A) ACADEMIE COMMUNALE DE MUSIQUE AMELIE DENGIS Rue Deleval 9 4100 SERAING	A	ACADEMIE COMMUNALE DE MUSIQUE AMELIE DENGIS	Rue Deleval	9	4100	SERAING	62096	SERAING
1410	1109	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE ET DES ARTS DE LA PAROLE RENE LOUTHE Rue Eugène Valentin 22 7110 LA LOUVIERE	A	ACADEMIE DE MUSIQUE ET DES ARTS DE LA PAROLE RENE LOUTHE	Rue Eugène Valentin	22	7110	HOUDENG-AIMERIES	55022	LA LOUVIERE
1428	1109	8	(A) CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE LA LOUVIERE Place Communale 26 7100 LA LOUVIERE	A	CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE LA LOUVIERE	Place Communale	26	7100	LA LOUVIERE	55022	LA LOUVIERE
715	1127	1	(A) ECOLE DES BEAUX-ARTS DE WAVRE Rue Lambert Fortune 39 1300 WAVRE	A	ECOLE DES BEAUX-ARTS DE WAVRE	Rue Lambert Fortune	39	1300	WAVRE	25112	WAVRE
716	1127	1	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE WAVRE Avenue des Déportés 69 1300 WAVRE	A	ACADEMIE DE MUSIQUE DE WAVRE	Avenue des Déportés	69	1300	WAVRE	25112	WAVRE
1289	1134	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE COLFONTAINE Rue du Général Lemans 4 7340 COLFONTAINE	A	ACADEMIE DE MUSIQUE DE COLFONTAINE	Rue du Général Lemans	4	7340	WASMES	53082	COLFONTAINE
47	1136	1	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE D'ANDERLECHT Rue de la Procession 78 1070 ANDERLECHT	A	ACADEMIE DE MUSIQUE D'ANDERLECHT	Rue de la Procession	78	1070	BRUXELLES	21001	ANDERLECHT
48	1136	1	(A) ECOLE DES ARTS D'ANDERLECHT Chaussée de Mons 882 1070 ANDERLECHT	A	ECOLE DES ARTS D'ANDERLECHT	Chaussée de Mons	882	1070	BRUXELLES	21001	ANDERLECHT
929	1137	8	(A) ACADEMIE DES BEAUX-ARTS ALPHONSE DARVILLE DE CHARLEROI Rue Dourlet 26 6000 CHARLEROI	A	ACADEMIE DES BEAUX-ARTS ALPHONSE DARVILLE DE CHARLEROI	Rue Dourlet	26	6000	CHARLEROI	52011	CHARLEROI
930	1137	8	(A) CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ARTHUR GRUMIAUX Rue Adolphe Biarent 1 6000 CHARLEROI	A	CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ARTHUR GRUMIAUX	Rue Adolphe Biarent	1	6000	CHARLEROI	52011	CHARLEROI
939	1137	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE GOSSELIES Rue Saint-Roch 81 6041 CHARLEROI	A	ACADEMIE DE MUSIQUE DE GOSSELIES	Rue Saint-Roch	81	6041	GOSSELIES	52011	CHARLEROI
944	1137	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE JUMET-LODELINSART Rue Surllet 35 6040 CHARLEROI	A	ACADEMIE DE MUSIQUE DE JUMET-LODELINSART	Rue Surllet	35	6040	JUMET	52011	CHARLEROI
949	1137	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE ET ARTS PARLES DE GILLY Chaussée de Charleroi 75 6060 CHARLEROI	A	ACADEMIE DE MUSIQUE ET ARTS PARLES DE GILLY	Chaussée de Charleroi	75	6060	GILLY	52011	CHARLEROI

TEL	FAX	E MAIL	DIRECTION			CARACTERE	CONFESSION	RESEAU	Date Fermeture
04-336 27 97	04-336 27 97	ec002137@adm.cfwb.be	MADAME	Catherine	PAULY	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
064-22 84 76	064-22 84 76	ec001410@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Jacky	COLAS	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
064-22 53 55	064-22 73 24	ec001428@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Thierry	PASTE	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
010-22 53 31	010-22 53 31	ec000715@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Dominique	FOURNAL	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
010-22 28 06	010-22 28 06	ec000716@adm.cfwb.be	MADAME	Thérèse	TIRIONS	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
065-67 12 57	065-67 12 57	ec001289@adm.cfwb.be	MADAME	Yvonne	VAN STEENKISTE	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
02-521 37 31	02-520 52 98	ec000047@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Carlo	GIANNONE	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
02-520 65 57	02-520 66 70	ec000048@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Marc	BOLLY	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
071-41 75 11		ec000929@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Maxime	LONGREE	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
071-31 05 37	071-32 61 65	ec000930@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Christian	DELCOUX	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
071-35 57 03	071-35 57 03	ec000939@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Daniel	FURNEMONT	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
071-37 51 33		ec000944@adm.cfwb.be	MADAME	Véronique	KRIPPELER	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
071-41 32 47	071-41 32 47	ec000949@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Pascal	CHARDON	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	

P O	Dénomination	Rue	N°	Code	Localité	Code In	Commune
1137	Ville de Charleroi - Département de l'Education - Espace Charleurope	Boulevard Joseph II	11	6000	CHARLEROI	52011	CHARLEROI
1137	Ville de Charleroi - Département de l'Education - Espace Charleurope	Boulevard Joseph II	11	6000	CHARLEROI	52011	CHARLEROI
1137	Ville de Charleroi - Département de l'Education - Espace Charleurope	Boulevard Joseph II	11	6000	CHARLEROI	52011	CHARLEROI
1137	Ville de Charleroi - Département de l'Education - Espace Charleurope	Boulevard Joseph II	11	6000	CHARLEROI	52011	CHARLEROI
1137	Ville de Charleroi - Département de l'Education - Espace Charleurope	Boulevard Joseph II	11	6000	CHARLEROI	52011	CHARLEROI
1137	Ville de Charleroi - Département de l'Education - Espace Charleurope	Boulevard Joseph II	11	6000	CHARLEROI	52011	CHARLEROI
1137	Ville de Charleroi - Département de l'Education - Espace Charleurope	Boulevard Joseph II	11	6000	CHARLEROI	52011	CHARLEROI
1138	MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS DE LA VILLE DE LIEGE...ECHEVINAT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE...CITE ADMINISTRATIVE	Potiérue	5	4000	LIEGE	62063	LIEGE
1142	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Place du Marché	1	6870	SAINT-HUBERT	84059	SAINT-HUBERT
1143	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Place du Marché	55	4800	VERVIERS	63079	VERVIERS
1143	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Place du Marché	55	4800	VERVIERS	63079	VERVIERS
1146	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Place Ducale	1	6830	BOUILLON	84010	BOUILLON
1147	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Place Ernest Dubois	1	1390	GREZ-DOICEAU	25037	GREZ-DOICEAU

N° FASE	P O	ZONE	OSPAC	Dénomination	Rue	N°	Code	Localité	Code In	Commune	
953	1137	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE ET DES ARTS DE LA PAROLE DE MARCHIENNE-AU-PONT Place Roosevelt 26 6030 CHARLEROI	A	ACADEMIE DE MUSIQUE ET DES ARTS DE LA PAROLE DE MARCHIENNE-AU-PONT	Place Roosevelt	26	6030	MARCHIENNE-AU-PONT	52011	CHARLEROI
962	1137	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE MARCINELLE Rue Aurélien Thibaut 20 6001 CHARLEROI	A	ACADEMIE DE MUSIQUE DE MARCINELLE	Rue Aurélien Thibaut	20	6001	MARCINELLE	52011	CHARLEROI
964	1137	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE JEAN CHARLIER A MONCEAU-SUR-SAMBRE Rue des Combattants 64 6031 CHARLEROI	A	ACADEMIE DE MUSIQUE JEAN CHARLIER A MONCEAU-SUR-SAMBRE	Rue des Combattants	64	6031	MONCEAU-SUR-SAMBRE	52011	CHARLEROI
970	1137	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE MONTIGNIES-SUR-SAMBRE GROUPE SCOLAIRE DE LA CITE Rue François Reconnu 6061 CHARLEROI	A	ACADEMIE DE MUSIQUE DE MONTIGNIES-SUR-SAMBRE GROUPE SCOLAIRE DE LA CITE	Rue François Reconnu		6061	MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	52011	CHARLEROI
977	1137	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE MONT-SUR-MARCHIENNE Rue Adolphe Max 13 6032 CHARLEROI	A	ACADEMIE DE MUSIQUE DE MONT-SUR-MARCHIENNE	Rue Adolphe Max	13	6032	MONT-SUR-MARCHIENNE	52011	CHARLEROI
978	1137	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE RANSART Rue Paul Pastur 62 6043 CHARLEROI	A	ACADEMIE DE MUSIQUE DE RANSART	Rue Paul Pastur	62	6043	RANSART	52011	CHARLEROI
982	1137	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ARTS DE LA PAROLE DE COUILLET Route de Philippeville 304 6010 CHARLEROI	A	ACADEMIE DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ARTS DE LA PAROLE DE COUILLET	Route de Philippeville	304	6010	COUILLET	52011	CHARLEROI
2065	1138	4	(A) ACADEMIE ROYALE DES BEAUX-ARTS DE LIEGE Rue des Anglais 21 4000 LIEGE	A	ACADEMIE ROYALE DES BEAUX-ARTS DE LIEGE	Rue des Anglais	21	4000	LIEGE	62063	LIEGE
2690	1142	6	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE SAINT-HUBERT Rue de la Converserie 1 6870 SAINT-HUBERT	A	ACADEMIE DE MUSIQUE DE SAINT-HUBERT	Rue de la Converserie	1	6870	SAINTE-HUBERT	84059	SAINTE-HUBERT
2352	1143	4	(A) CONSERVATOIRE DE VERVIERS MUSIQUE-ARTS DE LA PAROLE ET DU THEATRE-DANSE Rue Chapuis 6 4800 VERVIERS	A	CONSERVATOIRE DE VERVIERS MUSIQUE-ARTS DE LA PAROLE ET DU THEATRE-DANSE	Rue Chapuis	6	4800	VERVIERS	63079	VERVIERS
2353	1143	4	(A) ACADEMIE DES BEAUX-ARTS DE VERVIERS Place du Palais de Justice 15 4800 VERVIERS	A	ACADEMIE DES BEAUX-ARTS DE VERVIERS	Place du Palais de Justice	15	4800	VERVIERS	63079	VERVIERS
2638	1146	6	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE BOUILLON Rue des Bastions 4 6830 BOUILLON	A	ACADEMIE DE MUSIQUE DE BOUILLON	Rue des Bastions	4	6830	BOUILLON	84010	BOUILLON
608	1147	1	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE GREZ-DOICEAU Chaussée de la Libération 30 1390 GREZ-DOICEAU	A	ACADEMIE DE MUSIQUE DE GREZ-DOICEAU	Chaussée de la Libération	30	1390	GREZ-DOICEAU	25037	GREZ-DOICEAU

TEL	FAX	E MAIL	DIRECTION			CARACTERE	CONFESSION	RESEAU	Date Fermeture
071-51 84 67	071-51 52 83	ec000953@adm.cfwb.be	MADAME	Anne-Marie	DUSART	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
071-36 13 80		ec000962@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Yves	GOURMEUR	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
071-30 62 94	071-30 62 94	ec000964@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Armand	BRICQ	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
071-33 11 56	071-33 11 56	ec000970@adm.cfwb.be	MADAME	Marcelle	HAINAUT	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
071-43 07 81	071-43 07 81	ec000977@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Bernard	CARLIER	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
071-34 08 65		ec000978@adm.cfwb.be	MADAME	Christine	WILMART	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
071-36 33 72	071-36 33 72	ec000982@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Pierre	WASTERLAIN	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
04-221 70 77	04-221 70 76	ec002065@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Daniel	SLUSE	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
061-61 22 44	061-61 22 06	ec002690@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Xavier	HAAG	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
087-39 49 89	087-39 49 99	ec002352@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Joseph	GILET	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
087-22 45 42	087-22 45 42	ec002353@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Roland	MATERNE	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
061-46 75 22	061-46 80 92	ec002638@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Guy	LAMOULINE	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
010-84 00 83	010-84 00 83	ec000608@adm.cfwb.be	MADAME	Brigitte	HORENBEEK	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	

P O	Dénomination	Rue	N°	Code	Localité	Code IN	Commune
1154	MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS DE ET A UCCLE	Place Jean Vander Elst	29	1180	BRUXELLES	21016	UCCLE
1154	MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS DE ET A UCCLE	Place Jean Vander Elst	29	1180	BRUXELLES	21016	UCCLE
1157	MESSIEURS LES BOURGMESTRES ET ECHEVINS ADMINISTRATION COMMUNALE DE ST GILLES	Place Maurice Van Meenen	39	1060	BRUXELLES	21013	SAINT-GILLES
1157	MESSIEURS LES BOURGMESTRES ET ECHEVINS ADMINISTRATION COMMUNALE DE ST GILLES	Place Maurice Van Meenen	39	1060	BRUXELLES	21013	SAINT-GILLES
1160	MADAME LA BOURGMESTRE	Grand Place	6	7850	ENGHIEN	55010	ENGHIEN
1163	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Place Albert 1er		1400	NIVELLES	25072	NIVELLES
1165	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Place Verte	32	7060	SOIGNIES	55040	SOIGNIES
1168	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Route de Gembloux	43	5310	EGHEZEE	92035	EGHEZEE
1171	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue Albert 1er	35	7600	PERUWELZ	57064	PERUWELZ
1177	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue Archimède	1	7080	FRAMERIES	53028	FRAMERIES
1182	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue du Comte de Flandre	20	1080	BRUXELLES	21012	MOLENBEEK-SAINTE-JEAN
1182	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue du Comte de Flandre	20	1080	BRUXELLES	21012	MOLENBEEK-SAINTE-JEAN
1187	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue de Chièvres	17	7333	TERTRE	53070	SAINT-GHISLAIN

N° FASE	P O	ZONE	OSPAC	Dénomination	Rue	N°	Code	Localité	Code In	Commune
477	1154	1	A	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE D'UCCLE Rue du Doyenné 60 1180 UCCLE	Rue du Doyenné	60	1180	BRUXELLES	21016	UCCLE
478	1154	1	A	(A) ECOLE DES ARTS D'UCCLE Rue Rouge 2 1180 UCCLE	Rue Rouge	2	1180	BRUXELLES	21016	UCCLE
378	1157	1	A	(A) ACADEMIE DES BEAUX-ARTS "JEAN-JACQUES GAILLIARD"...DE SAINT-GILLES Rue Hôtel des Monnaies 108-110 1060 SAINT-GILLES	Rue Hôtel des Monnaies	108-110	1060	BRUXELLES	21013	SAINT-GILLES
379	1157	1	A	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE ARTHUR DE GREEF DE SAINT-GILLES Rue de Neufchâtel 16 1060 SAINT-GILLES	Rue de Neufchâtel	16	1060	BRUXELLES	21013	SAINT-GILLES
1376	1160	1	A	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE D'ENGHIEU Rue des Ecoles 30 7850 ENGHIEU	Rue des Ecoles	30	7850	ENGHIEU	55010	ENGHIEU
649	1163	1	A	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE, DE DANSE ET DES ARTS DE LA PAROLE...DE NIVELLES Rue du Béguinage 12 1400 NIVELLES	Rue du Béguinage	12	1400	NIVELLES	25072	NIVELLES
1474	1165	8	A	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE "LA CHANTRERIE" Rue Ferrer 8 7060 SOIGNIES	Rue Ferrer	8	7060	SOIGNIES	55040	SOIGNIES
2917	1168	6	A	(A) "L'ACADEMIE" CENTRE DE FORMATION ARTISTIQUE DE LA COMMUNE D'EGHEZEE Rue de la Gare 1 5310 EGHEZEE	Rue de la Gare	1	5310	EGHEZEE	92035	EGHEZEE
1639	1171	8	A	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE PERUWELZ Boulevard Léopold III 38 7600 PERUWELZ	Boulevard Léopold III	38	7600	PERUWELZ	57064	PERUWELZ
1147	1177	8	A	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE LA BOUVERIE Rue Curé Malengreau 10 7080 FRAMERIES	Rue Curé Malengreau	10	7080	LA BOUVERIE	53028	FRAMERIES
355	1182	1	A	(A) ECOLE DE DESSIN ET DES ARTS VISUELS DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN Rue Mommaerts 1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN	Rue Mommaerts		1080	BRUXELLES	21012	MOLENBEEK-SAINT-JEAN
356	1182	1	A	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE ET DES ARTS DE LA PAROLE...DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN Rue Kindergeluk 1 1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN	Rue Kindergeluk	1	1080	BRUXELLES	21012	MOLENBEEK-SAINT-JEAN
1272	1187	8	A	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE BAUDOUR Rue du Parc 7331 SAINT-GHISLAIN	Rue du Parc		7331	BAUDOUR	53070	SAINT-GHISLAIN

TEL	FAX	E MAIL	DIRECTION			CARACTERE	CONFESSION	RESEAU	Date Fermeture
02-343 30 63	02-343 95 67	ec000477@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Patrice	MERCKX	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
02-348 65 19	02-348 65 19	ec000478@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Patrick	PICCARELLE	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
02-538 12 70	02-534 48 22	ec000378@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Philippe	JACQUES	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
02-538 64 50	02-539 45 73	ec000379@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Jean-Marie	RENS	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
02-395 59 62	067-33 52 55	ec001376@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Jean-Marie	DECLIN	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
067-21 62 46	067-34 25 60	ec000649@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Thierry	MEURRENS	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
067-34 16 07	067-34 51 08	ec001474@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Jean-Louis	POLIART	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
081-81 01 76	081-81 01 75	ec002917@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Marc	MARECHAL	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
069-77 23 54	069-77 23 54	ec001639@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Guy	SEGHERS	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
065-67 10 26	065-67 10 26	ec001147@adm.cfwb.be	MADAME	Annette	CORNILLE	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
02-411 79 92	02-414 82 43	ec000355@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Thierry	JONARD	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
02-415 96 25	02-415 96 25	ec000356@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Félix	SNYERS	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
065-64 49 39	065-64 49 39	ec001272@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Jean	LECLERCQ	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	

P O	Dénomination	Rue	N°	Code	Localité	Code In	Commune
1187	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue de Chièvres	17	7333	TERTRE	53070	SAINT-GHISLAIN
1191	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue de l'Ecole	6	4840	WELKENRAE DT	63084	WELKENRAE DT
1197	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue de l'Hôtel de Ville	44	4900	SPA	63072	SPA
1202	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue de la Gare	38	6880	BERTRIX	84009	BERTRIX
1211	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue de Landen	23	4280	HANNUT	64034	HANNUT
1212	MADAME LA BOURGMESTRE	Rue de Marchienne	5	6110	MONTIGNY- LE-TILLEUL	52048	MONTIGNY- LE-TILLEUL
1215	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue de Pintamont	54	7800	ATH	51004	ATH
1222	ADMINISTRATION COMMUNALE DE LA HULPE	Rue des Combattants	59	1310	LA HULPE	25050	LA HULPE
1232	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue du Huit Mai		5030	GEMBLOUX	92142	GEMBLOUX
1238	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue du Centre	35	5590	CINEY	91030	CINEY
1242	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue du Château	13	1370	JODOIGNE	25048	JODOIGNE
1256	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue du Vivier	58	6600	BASTOGNE	82003	BASTOGNE
1260	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue François Libert	28	1410	WATERLOO	25110	WATERLOO

N° FASE	P O	ZONE	OSPAC	Dénomination	Rue	N°	Code	Localité	Code In	Commune	
1273	1187	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE SAINT-GHISLAIN Venelle Saint-Georges 1 7330 SAINT-GHISLAIN	A	ACADEMIE DE MUSIQUE DE SAINT-GHISLAIN	Venelle Saint-Georges	1	7330	SAINT-GHISLAIN	53070	SAINT-GHISLAIN
2367	1191	4	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE WELKENRAEDT Rue Léonard Brecht 1 4840 WELKENRAEDT	A	ACADEMIE DE MUSIQUE DE WELKENRAEDT	Rue Léonard Brecht	1	4840	WELKENRAEDT	63084	WELKENRAEDT
2287	1197	4	(A) ACADEMIE "RENE DEFOSSEZ" A SPA Rue Xhrouet 29 4900 SPA	A	ACADEMIE "RENE DEFOSSEZ" A SPA	Rue Xhrouet	29	4900	SPA	63072	SPA
2631	1202	6	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE BERTRIX Rue de la Retraite 15 6880 BERTRIX	A	ACADEMIE DE MUSIQUE DE BERTRIX	Rue de la Retraite	15	6880	BERTRIX	84009	BERTRIX
2399	1211	4	(A) ACADEMIE COMMUNALE JULIEN GERSTMANS Rue des Combattants 1 4280 HANNUT	A	ACADEMIE COMMUNALE JULIEN GERSTMANS	Rue des Combattants	1	4280	HANNUT	64034	HANNUT
1085	1212	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE MONTIGNY-LE-TILLEUL Rue Wilmet 21 6110 MONTIGNY-LE-TILLEUL	A	ACADEMIE DE MUSIQUE DE MONTIGNY-LE-TILLEUL PAULIN MARCHAND	Rue Wilmet	21	6110	MONTIGNY-LE-TILLEUL	52048	MONTIGNY-LE-TILLEUL
788	1215	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE D'ATH Rue de Pintamont 55 7800 ATH	A	ACADEMIE DE MUSIQUE D'ATH	Rue de Pintamont	55	7800	ATH	51004	ATH
629	1222	1	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE LA HULPE Rue des Combattants 112 1310 LA HULPE	A	ACADEMIE DE MUSIQUE DE LA HULPE	Rue des Combattants	112	1310	LA HULPE	25050	LA HULPE
3077	1232	6	(A) ACADEMIE V. DE BECKER MUSIQUE-THEATRE-DANSE Rue Gustave Docq 32 5030 GEMBLOUX	A	ACADEMIE V. DE BECKER MUSIQUE-THEATRE-DANSE	Rue Gustave Docq	32	5030	GEMBLOUX	92142	GEMBLOUX
2812	1238	6	(A) CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE CINEY CHATEAU ST-ROCH - RUE SAINFOIN 8 5590 CINEY	A	CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE CINEY	CHATEAU ST-ROCH - RUE SAINFOIN	8	5590	CINEY	91030	CINEY
623	1242	1	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE,DANSE ET ARTS DE LA PAROLE DE JODOIGNE Pl Dr Edouard Lodewijckx 19 1370 JODOIGNE	A	ACADEMIE DE MUSIQUE,DANSE ET ARTS DE LA PAROLE DE JODOIGNE	Pl Dr Edouard Lodewijckx	19	1370	JODOIGNE	25048	JODOIGNE
2513	1256	6	(A) ACADEMIE COMMUNALE DE MUSIQUE - DANSE - ARTS DE LA PAROLE DE BASTOGNE Rue des Remparts 45 6600 BASTOGNE	A	ACADEMIE COMMUNALE DE MUSIQUE - DANSE - ARTS DE LA PAROLE DE BASTOGNE	Rue des Remparts	45	6600	BASTOGNE	82003	BASTOGNE
696	1260	1	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE WATERLOO Chaussée de Bruxelles 267 1410 WATERLOO	A	ACADEMIE DE MUSIQUE DE WATERLOO	Chaussée de Bruxelles	267	1410	WATERLOO	25110	WATERLOO

TEL	FAX	E MAIL	DIRECTION			CARACTERE	CONFESSION	RESEAU	Date Fermeture
065-79 17 28	065-79 17 28	ec001273@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Jean-Claude	DESIDE	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
087-89 80 11	087-88 11 27	ec002367@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Jean-Marie	CREMER	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
087-77 07 55	087-77 17 69	ec002287@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Albert	LOMBA	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
061-41 53 92	061-41 53 93	ec002631@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Bernard	CRUCIFIX	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
019-51 14 83	019-51 14 83	ec002399@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Vincent	MOSSIAT	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
071-56 09 59	071-56 02 24	ec001085@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Antonio	SAPERE	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
068-84 14 37	068-84 14 38	ec000788@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Jean-Pierre	JORION	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
02-654 12 83	02-654 12 83	ec000629@adm.cfwb.be	MADAME	Colette	DUCHENE	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
081-62 63 96	081-62 63 76	ec003077@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Jean-Marie	DARTEVELLE	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
083-21 31 92	083-22 03 53	ec002812@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Bernard	FRANCO	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
010-81 15 01	010-81 15 01	ec000623@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Jean-François	REYGAERTS	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
061-21 25 01	061-21 82 39	ec002513@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Thierry	CHLEIDE	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
02-351 09 77	02-354 72 02	ec000696@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Ludovic	DE SAN	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	

P O	Dénomination	Rue	N°	Code	Localité	Code In	Commune
1261	MADAME LA BOURGMESTRE	Rue Gendebien	55	6200	CHATELINEA U	52012	CHATELET
1261	MADAME LA BOURGMESTRE	Rue Gendebien	55	6200	CHATELINEA U	52012	CHATELET
1261	MADAME LA BOURGMESTRE	Rue Gendebien	55	6200	CHATELINEA U	52012	CHATELET
1265	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue Grande	112	5500	DINANT	91034	DINANT
1266	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue de la Liberté	40	6240	FARCIENNES	52018	FARCIENNES
1270	ADMINISTRATION COMMUNALE MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS	Rue Henri Werrie	18-20	1090	BRUXELLES	21010	JETTE
1271	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue Emile Idiers	12	1160	BRUXELLES	21002	AUDERGHEM
1274	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue Joseph Wauters	1	7972	QUEVAUCAM PS	51008	BELOEIL
1275	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue Jules Steinbach	1	4960	MALMEDY	63049	MALMEDY
1285	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue Paul Reuter	8	6700	ARLON	81001	ARLON
1285	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue Paul Reuter	8	6700	ARLON	81001	ARLON
1290	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue Saint-Paul	14	7130	BINCHE	56011	BINCHE
1290	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue Saint-Paul	14	7130	BINCHE	56011	BINCHE

N° FASE	P O	ZONE	OSPAC	Dénomination	Rue	N°	Code	Localité	Code In	Commune	
1008	1261	8	(A) ACADEMIE DE DESSIN ET DES ARTS DECORATIFS "GUSTAVE CAMUS" DE CHATELET Place Jean Guyot 29 / 31 6200 CHATELET	A	ACADEMIE DE DESSIN ET DES ARTS DECORATIFS "GUSTAVE CAMUS" DE CHATELET	Place Jean Guyot	29 / 31	6200	CHATELET	52012	CHATELET
1009	1261	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE ET DES ARTS PARLES DE CHATELINEAU Place Wilson 116/117 6200 CHATELET	A	ACADEMIE DE MUSIQUE ET DES ARTS PARLES DE CHATELINEAU	Place Wilson	116/117	6200	CHATELINEAU	52012	CHATELET
1011	1261	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE CHATELET "MAURICE GUILLAUME" Place du Baquet 3 6200 CHATELET	A	ACADEMIE DE MUSIQUE DE CHATELET "MAURICE GUILLAUME"	Place du Baquet	3	6200	CHATELET	52012	CHATELET
2829	1265	6	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE DINANT Rue Saint-Michel 9 5500 DINANT	A	ACADEMIE DE MUSIQUE DE DINANT	Rue Saint-Michel	9	5500	DINANT	91034	DINANT
1035	1266	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE FARCIENNES Rue Clément Daix 87 6240 FARCIENNES	A	ACADEMIE DE MUSIQUE DE FARCIENNES	Rue Clément Daix	87	6240	FARCIENNES	52018	FARCIENNES
322	1270	1	(A) ACADEMIE COMMUNALE DE MUSIQUE G-H LUYTGAERENS Rue du Saule 1 1090 JETTE	A	ACADEMIE COMMUNALE DE MUSIQUE G-H LUYTGAERENS	Rue du Saule	1	1090	BRUXELLES	21010	JETTE
67	1271	1	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE ET DES ARTS DE LA PAROLE FRANZ CONSTANT Rue des Ecoliers 7 1160 AUDERGHEM	A	ACADEMIE DE MUSIQUE ET DES ARTS DE LA PAROLE FRANZ CONSTANT	Rue des Ecoliers	7	1160	BRUXELLES	21002	AUDERGHEM
796	1274	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE BELOEIL Rue Paul Pastur 33 7972 BELOEIL	A	ACADEMIE DE MUSIQUE DE BELOEIL	Rue Paul Pastur	33	7972	QUEVAUCAMPS	51008	BELOEIL
2274	1275	4	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE DE MALMEDY Ruelle des Capucins 1 4960 MALMEDY	A	ACADEMIE DE MUSIQUE DE MALMEDY	Ruelle des Capucins	1	4960	MALMEDY	63049	MALMEDY
2471	1285	6	(A) ACADEMIE DES BEAUX-ARTS D'ARLON Rue Godefroid Kurth 2 6700 ARLON	A	ACADEMIE DES BEAUX-ARTS D'ARLON	Rue Godefroid Kurth	2	6700	ARLON	81001	ARLON
2472	1285	6	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE D'ARLON Place des Chasseurs Ardennais 10 6700 ARLON	A	ACADEMIE DE MUSIQUE D'ARLON	Place des Chasseurs Ardennais	10	6700	ARLON	81001	ARLON
1512	1290	8	(A) CONSERVATOIRE MARCEL QUINET Faubourg Saint-Paul 42 7130 BINCHE	A	CONSERVATOIRE MARCEL QUINET	Faubourg Saint-Paul	42	7130	BINCHE	56011	BINCHE
1513	1290	8	(A) ACADEMIE DES BEAUX-ARTS ET DES ARTS DECORATIFS DE BINCHE Rue aux Mordreux 27 7130 BINCHE	A	ACADEMIE DES BEAUX-ARTS ET DES ARTS DECORATIFS DE BINCHE	Rue aux Mordreux	27	7130	BINCHE	56011	BINCHE

TEL	FAX	E MAIL	DIRECTION			CARACTERE	CONFESSION	RESEAU	Date Fermeture
071-39 53 92	071-39 53 92	ec001008@adm.cfwb.be	MADAME	Maria Christina	RUGGIN	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
071-38 27 62	071-38 27 62	ec001009@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Christian	CHARDON	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
071-40 13 70	071-40 13 70	ec001011@adm.cfwb.be	MADAME	Fabienne	KWIATKOWSKI	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
082-22 34 08	082-22 20 07	ec002829@adm.cfwb.be	MADAME	Marie-Claude	REMY	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
071-39 58 67	071-39 58 67	ec001035@adm.cfwb.be	MONSIEUR	David	BALTUCH	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
02-426 35 56	02-427 60 72	ec000322@adm.cfwb.be	MADAME	Véronique	DELEMAZURE	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
02-673 54 98	02-673 50 17	ec000067@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Serge	CLEMENT	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
069-56 13 75	069-56 13 75	ec000796@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Eric	KLOTH	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
080-33 89 25	080-77 16 07	ec002274@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Gérard	CLOSE	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
063-21 79 53	063-22 61 25	ec002471@adm.cfwb.be	MADAME	Hélène	MARTIAT	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
063-22 76 97	063-23 30 99	ec002472@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Patrice	BACH	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
064-33 40 60		ec001512@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Jean-Claude	GLINEUR	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
064-36 78 83	064-36 78 83	ec001513@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Mathieu	GODART	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	

P O	Dénomination	Rue	N°	Code	Localité	Code In	Commune
1294	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue Raoul Warocqué	2	7140	MORLANWEL Z-MARIEMONT	56087	MORLANWEL Z
1296	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Square Servaas Hoedemaekers	10	1140	BRUXELLES	21006	EVERE
1057	DIRECTION GENERALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE	Boulevard Anspach	6	1000	BRUXELLES	21004	BRUXELLES
1137	VILLE DE CHARLEROI - DEPARTEMENT DE L'EDUCATION - ESPACE CHARLEUROPE	Boulevard Joseph II	11	6000	CHARLEROI	52011	CHARLEROI
1197	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue de l'Hôtel de Ville	44	4900	SPA	63072	SPA

N° FASE	P O	ZONE	OSPAC	Dénomination	Rue	N°	Code	Localité	Code In	Commune	
1599	1294	8	(A) ACADEMIE COMMUNALE DE MUSIQUE DE MORLANWELZ Place Franklin Roosevelt 18-20 7140 MORLANWELZ	A	ACADEMIE COMMUNALE DE MUSIQUE DE MORLANWELZ	Place Franklin Roosevelt	18-20	7140	MORLANWELZ- MARIEMONT	56087	MORLANWELZ
232	1296	1	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE D'EVERE Rue Edouard Stuckens 125 1140 EVERE	A	ACADEMIE DE MUSIQUE D'EVERE	Rue Edouard Stuckens	125	1140	BRUXELLES	21006	EVERE
180	1057	1	(A) ACADEMIE DES ARTS DE BRUXELLES Rue du Midi 144 1000 BRUXELLES	A	ACADEMIE DES ARTS DE BRUXELLE	Rue du Midi	144	1000	BRUXELLES	21004	BRUXELLES
966	1137	8	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE ANDRE HOFFELINCK Rue Jules Destrée 51 6042 CHARLEROI	A	ACADEMIE DE MUSIQUE ANDRE HO	Rue Jules Destrée	51	6042	LODELINSAR	52011	CHARLEROI
2288	1197	4	(A) ACADEMIE J. DEFOSSEZ Rue Bertholet Deschamps 9 4900 SPA	A	ACADEMIE J. DEFOSSEZ	Rue Bertholet Deschamps	9	4900	SPA	63072	SPA

TEL	FAX	E MAIL	DIRECTION			CARACTERE	CONFESSION	RESEAU	Date Fermeture
064-44 64 59	064-44 64 59	ec001599@adm.cfwb.be	MADAME	Isabelle	POURTOIS	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
02-216 89 33	02-215 45 69	ec000232@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Frédéric	DEBECQ	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
			MONSIEUR	FRANK	VANTOURNHOUT	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné communal	1/09/1999
			MADAME	VERONIQUE	KRIPPELER	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné communal	1/09/1999
			MONSIEUR	JEAN-MARIE	WINANTS	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné communal	1/09/1999

P O	Dénomination	Rue	N°	Code postal	Localité	Code INS	Commune
1032	ADMINISTRATION COMMUNALE	Rue Jean Jaurès	2	6180	COURCELLES	52015	COURCELLES
1153	MONSIEUR LE BOURGMESTRE DE L4ADMINISTRATION COMMUNALE D'HERSTAL	Place Jean Jaurès	1	4040	HERSTAL	62051	HERSTAL
1153	MONSIEUR LE BOURGMESTRE DE L4ADMINISTRATION COMMUNALE D'HERSTAL	Place Jean Jaurès	1	4040	HERSTAL	62051	HERSTAL
1002	MADAME LA BOURGMESTRE	Rue du Curé	2	1190	BRUXELLES	21007	FOREST
1002	MADAME LA BOURGMESTRE	Rue du Curé	2	1190	BRUXELLES	21007	FOREST
1109	ADMINISTRATON COMMUNALE DE LA LOUVIERE...MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS	Place Communale	1	7100	LA LOUVIERE	55022	LA LOUVIERE
1107	MESIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS...DE L'ADMINSITRATION COMMUNALE DE SERAING	Place Communale		4100	SERAING	62096	SERAING
1107	MESIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS...DE L'ADMINSITRATION COMMUNALE DE SERAING	Place Communale		4100	SERAING	62096	SERAING
1033	ADMINISTRATION COMMUNALE SERVICE EDUCATION	Avenue Paul Hymans	2	1200	BRUXELLES	21018	WOLUWE- SAINT- LAMBERT
1270	ADMINISTRATION COMMUNALE MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS	Rue Henri Werrie	18-20	1090	BRUXELLES	21010	JETTE
1157	MESSIEURS LES BOURGMESTRES ET ECHEVINS ADMINISTRATION COMMUNALE DE ST GILLES	Place Maurice Van Meenen	39	1060	BRUXELLES	21013	SAINT-GILLES
1057	DIRECTION GENERALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE	Boulevard Anspach	6	1000	BRUXELLES	21004	BRUXELLES
1057	DIRECTION GENERALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE	Boulevard Anspach	6	1000	BRUXELLES	21004	BRUXELLES
1057	DIRECTION GENERALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE	Boulevard Anspach	6	1000	BRUXELLES	21004	BRUXELLES
1057	DIRECTION GENERALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE	Boulevard Anspach	6	1000	BRUXELLES	21004	BRUXELLES

N° FASE	P O	ZONE		OSPAC	Dénomination	Rue	N°	Code postal	Localité	Code INS	Commune
1024	1032	10	(S) ECOLE PRIMAIRE ENS. SPECIALISE COMMUNAL Place Larsimont 5 6183 COURCELLES	S	ECOLE PRIMAIRE ENS. SPECIALISE COMMUNAL	Place Larsimont	5	6183	TRAZEGNIES	52015	COURCELLES
1906	1153	4	(S) CENTRE SPECIALISE-EC.PRIM.ENS.SP.COMMUNAL Place Jean Jaurès 3 4040 HERSTAL	S	CENTRE SPECIALISE- EC.PRIM.ENS.SP.COMMUNAL	Place Jean Jaurès	3	4040	HERSTAL	62051	HERSTAL
1905	1153	4	(S) AU VERT-VINAVE ETABLISSEMENT COMMUNAL D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE Rue du Bouxthay 181 4041 HERSTAL	S	AU VERT-VINAVE ETABLISSEMENT COMMUNAL D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE	Rue du Bouxthay	181	4041	VOTTEM	62051	HERSTAL
251	1002	1	(S) ECOLE COMMUNALE N°13 PRIMAIRE SPECIALISE Avenue Zaman 57 1190 FOREST	S	ECOLE COMMUNALE N°13 PRIMAIRE SPECIALISE	Avenue Zaman	57	1190	BRUXELLES	21007	FOREST
376	1002	1	(S) ECOLE FOND. N14 ENS SPECIALISE COMMUNAL Rue du Dries 27 1190 FOREST	S	ECOLE FOND. N14 ENS SPECIALISE COMMUNAL	Rue du Dries	27	1190	BRUXELLES	21007	FOREST
1426	1109	9	(S) ECOLE PRIMAIRE ENS. SPECIALISE COMMUNAL Rue de Baume 114 7100 LA LOUVIERE	S	ECOLE PRIMAIRE ENS. SPECIALISE COMMUNAL	Rue de Baume	114	7100	LA LOUVIERE	55022	LA LOUVIERE
2138	1107	4	(S) ECOLE PRIMAIRE ENS. SPECIALISE COMMUNAL Rue du Petit-Bourgogne 21 4100 SERAING	S	ECOLE PRIMAIRE ENS. SPECIALISE COMMUNAL	Rue du Petit- Bourgogne	21	4100	SERAING	62096	SERAING
2134	1107	4	(S) ECOLE PRIMAIRE ENS.SPECIALISE COMMUNAL Rue du Roi Albert 102 4102 SERAING	S	ECOLE PRIMAIRE ENS.SPECIALISE COMMUNAL	Rue du Roi Albert	102	4102	OUGREE	62096	SERAING
525	1033	1	(S) ECOLE ENSEIGN PRIMAIRE SPECIALISE COMMUNAL Clos des Bouleaux 15 1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT	S	ECOLE ENSEIGN PRIMAIRE SPECIALISE COMMUNAL	Clos des Bouleaux	15	1200	BRUXELLES	21018	WOLUWE- SAINT- LAMBERT
321	1270	1	(S) ESPOIR ECOLE COMMUNALE PRIMAIRE SPECIALISEE DE TYPE 8 Rue Henri Van Bortonne 12 1090 JETTE	S	ESPOIR ECOLE COMMUNALE PRIMAIRE SPECIALISEE DE TYPE 8	Rue Henri Van Bortonne	12	1090	BRUXELLES	21010	JETTE
377	1157	1	(S) ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SPECIALISE COMMUNAL Rue Hôtel des Monnaies 128A 1060 SAINT-GILLES	S	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SPECIALISE COMMUNAL	Rue Hôtel des Monnaies	128A	1060	BRUXELLES	21013	SAINT-GILLES
195	1057	1	(S) C.H.U. ENFANTS REINE FABIOLA Avenue Jean-Joseph Crocq 15 1020 BRUXELLES	S	C.H.U. ENFANTS REINE FABIOLA	Avenue Jean- Joseph Crocq	15	1020	BRUXELLES	21004	BRUXELLES
178	1057	1	(S) LES PAGODES - CENTRE PEDAGOGIQUE COMMUNAL PRIMAIRE SPECIALISE Avenue de Versailles 87 1020 BRUXELLES	S	LES PAGODES - CENTRE PEDAGOGIQUE COMMUNAL PRIMAIRE SPECIALISE	Avenue de Versailles	87	1020	BRUXELLES	21004	BRUXELLES
177	1057	1	(S) JULES ANSPACH CENTRE PEDAGOGIQUE PRIMAIRE SPECIALISE COMMUNAL Rue du Vautour 68 1000 BRUXELLES	S	JULES ANSPACH CENTRE PEDAGOGIQUE PRIMAIRE SPECIALISE COMMUNAL	Rue du Vautour	68	1000	BRUXELLES	21004	BRUXELLES
176	1057	1	(S) CENTRE PEDAGOGIQUE ENS SPECIALISE PRIM COM Avenue de Madrid 1020 BRUXELLES	S	CENTRE PEDAGOGIQUE ENS SPECIALISE PRIM COM	Avenue de Madrid		1020	BRUXELLES	21004	BRUXELLES
175	1057	1	(S) CENTRE PEDAGOGIQUE ENS SPECIALISE PRIM COM Rue François Vekemans 73 1120 BRUXELLES	S	CENTRE PEDAGOGIQUE ENS SPECIALISE PRIM COM	Rue François Vekemans	73	1120	BRUXELLES	21004	BRUXELLES

Maternel	Primaire	Secondaire	TEL	FAX	E MAIL	DIRECTION			CARACTERE	CONFESSION	RESEAU	Date fermeture
X	X		071-46 99 38	071-46 99 87	ec001024@adm.cfwb.be	MONSIEUR	ALAIN	LEMMENS	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
	X		04-227 09 94	04-227 09 96	ec001906@adm.cfwb.be	MONSIEUR	LEON	L'HOEST	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
X	X		04-227 50 18		ec001905@adm.cfwb.be	MADAME	MYRIAM	HALIN	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
	X		02-343 73 71	02-343 70 02	ec000251@adm.cfwb.be	MONSIEUR	ROGER	CUVELIER	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
X	X		02-376 23 40	02-376 23 40	ec000376@adm.cfwb.be	MADAME	FRANCOISE	DELAUNOIS	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
X	X		064-21 73 42	064-21 73 42	ec001426@adm.cfwb.be	MADAME	DOMINIQUE	CAMBIER	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
	X		04-336 96 32		ec002138@adm.cfwb.be	MONSIEUR	FRANCIS	SCHUTTEN	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
X	X		04-337 65 03		ec002134@adm.cfwb.be	MADAME	MIREILLE	LIMME	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
	X		02-761 76 63	02-774 36 47	ec000525@adm.cfwb.be	MADAME	PATRICIA	DENGIS	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
	X		02-426 49 17	02-426 49 17	ec000321@adm.cfwb.be	MADAME	RITA	KETELAER	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
	X		02-536 03 30		ec000377@adm.cfwb.be	MADAME	GERMAINE	LECOQ	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
X	X	X	02-477 31 63	02-477 31 63	ec000195@adm.cfwb.be	MADAME	DANIELLE	QUINART	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
X	X		02-266 11 40	02-262 40 13	ec000178@adm.cfwb.be	MADAME	HUGUETTE	VAN CAMPENHOUDT	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
X	X		02-508 11 00	02-508 11 08	ec000177@adm.cfwb.be	MADAME	DANIELLE	JAMART	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
	X		02-475 41 00	02-475 41 08	ec000176@adm.cfwb.be	MADAME	MICHELE	ERGOT	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
X	X		02-266 82 88	02-266 82 88	ec000175@adm.cfwb.be	MADAME	DAISY	VAN CAENEGHEM	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	

P O	Dénomination	Rue	N°	Code postal	Localité	Code INS	Commune
1138	MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS DE LA VILLE DE LIEGE...ECHEVINAT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE...CITE ADMINISTRATIVE	Potiérue	5	4000	LIEGE	62063	LIEGE
1138	MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS DE LA VILLE DE LIEGE...ECHEVINAT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE...CITE ADMINISTRATIVE	Potiérue	5	4000	LIEGE	62063	LIEGE
1138	MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS DE LA VILLE DE LIEGE...ECHEVINAT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE...CITE ADMINISTRATIVE	Potiérue	5	4000	LIEGE	62063	LIEGE
1138	MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS DE LA VILLE DE LIEGE...ECHEVINAT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE...CITE ADMINISTRATIVE	Potiérue	5	4000	LIEGE	62063	LIEGE
1138	MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS DE LA VILLE DE LIEGE...ECHEVINAT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE...CITE ADMINISTRATIVE	Potiérue	5	4000	LIEGE	62063	LIEGE
1138	MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS DE LA VILLE DE LIEGE...ECHEVINAT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE...CITE ADMINISTRATIVE	Potiérue	5	4000	LIEGE	62063	LIEGE
1020	MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS	Avenue d'Auderghem	115	1040	BRUXELLES	21005	ETTERBEEK
1136	MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS DE ET A ANDERLECHT	Place du Conseil	1	1070	BRUXELLES	21001	ANDERLECHT
1136	MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS DE ET A ANDERLECHT	Place du Conseil	1	1070	BRUXELLES	21001	ANDERLECHT
1154	MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS DE ET A UCCLE	Place Jean Vander Elst	29	1180	BRUXELLES	21016	UCCLE
1044	MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS DE ET IXELLES	Rue Mercelis	13	1050	BRUXELLES	21009	IXELLES
1105	MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS DE SCHAERBEEK	Place Colignon		1030	BRUXELLES	21015	SCHAERBEEK
1105	MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS DE SCHAERBEEK	Place Colignon		1030	BRUXELLES	21015	SCHAERBEEK
1018	MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS MAISON COMMUNALE	Avenue Charles Thielemans	93	1150	BRUXELLES	21019	WOLUWE-SAINTE-PIERRE

N° FASE	P O	ZONE		OSPAC	Dénomination	Rue	N°	Code postal	Localité	Code INS	Commune
1991	1138	4	(S) ECOLE PRIMAIRE ENS. SPECIALISE COMMUNAL Rue de la Vaussale 10 4031 LIEGE	S	ECOLE PRIMAIRE ENS. SPECIALISE COMMUNAL	Rue de la Vaussale	10	4031	ANGLEUR	62063	LIEGE
2054	1138	4	(S) CENTRE I.M.C. ENS.PRIM.SPECIALISE COMMUNAL Quai de Wallonie 3 4000 LIEGE	S	CENTRE I.M.C. ENS.PRIM.SPECIALISE COMMUNAL	Quai de Wallonie	3	4000	LIEGE	62063	LIEGE
3145	1138	4	(S) ECOLE FOND. ENS.SPECIAL.COMMUNAL - T6-T7 Rue Monulphe 78 4000 LIEGE	S	ECOLE FOND. ENS.SPECIAL.COMMUNAL - T6- T7	Rue Monulphe	78	4000	LIEGE	62063	LIEGE
2056	1138	4	(S) ECOLE COMMUNALE ENSEIGNEMENT SPECIALISE Rue Bonne Nouvelle 7B 4000 LIEGE	S	ECOLE COMMUNALE ENSEIGNEMENT SPECIALISE	Rue Bonne Nouvelle	7B	4000	LIEGE	62063	LIEGE
2057	1138	4	(S) ECOLE PRIMAIRE ENS.SPECIALISE COMMUNAL Rue de Fexhe 58 4000 LIEGE	S	ECOLE PRIMAIRE ENS.SPECIALISE COMMUNAL	Rue de Fexhe	58	4000	LIEGE	62063	LIEGE
2058	1138	4	(S) ECOLE PRIMAIRE ENS.SPECIALISE COMMUNAL Rue Crève-Coeur 1 4000 LIEGE	S	ECOLE PRIMAIRE ENS.SPECIALISE COMMUNAL	Rue Crève-Coeur	1	4000	LIEGE	62063	LIEGE
218	1020	1	(S) ECOLE PRIMAIRE ENSEIG. SPECIALISE COMMUNAL Avenue d'Auderghem 221B 1040 ETTERBEEK	S	ECOLE PRIMAIRE ENSEIG. SPECIALISE COMMUNAL	Avenue d'Auderghem	221B	1040	BRUXELLES	21005	ETTERBEEK
46	1136	1	(S) LES ACACIAS - ECOLE COMMUNALE N°1 PRIMAIRE SPECIALISE Place Séverine 1 1070 ANDERLECHT	S	LES ACACIAS - ECOLE COMMUNALE N°1 PRIMAIRE SPECIALISE	Place Séverine	1	1070	BRUXELLES	21001	ANDERLECHT
45	1136	1	(S) LES SUREAUX - ECOLE COMMUNALE NR. 2 ENS. PRIMAIRE SPECIALISE Boulevard Sylvain Dupuis 112 1070 ANDERLECHT	S	LES SUREAUX - ECOLE COMMUNALE NR. 2 ENS. PRIMAIRE SPECIALISE	Boulevard Sylvain Dupuis	112	1070	BRUXELLES	21001	ANDERLECHT
473	1154	1	(S) ECOLE PRIMAIRE ENSEIGN SPECIALISE COMMUNAL Rue du Merlo 16 1180 UCCLE	S	ECOLE PRIMAIRE ENSEIGN SPECIALISE COMMUNAL	Rue du Merlo	16	1180	BRUXELLES	21016	UCCLE
294	1044	1	(S) LES MOUETTES ECOLE COMMUNALE II ENSEIGNEMENT SPECIALISE PRIMAIRE Avenue des Eperons d'Or 16 1050 BRUXELLES	S	LES MOUETTES ECOLE COMMUNALE II ENSEIGNEMENT SPECIALISE PRIMAIRE	Avenue des Eperons d'Or	16	1050	BRUXELLES	21004	BRUXELLES
436	1105	1	(S) ECOLE PRIMAIRE ENSEIGN SPECIALISE COMMUNAL Rue Josaphat 215 1030 SCHAERBEEK	S	ECOLE PRIMAIRE ENSEIGN SPECIALISE COMMUNAL	Rue Josaphat	215	1030	BRUXELLES	21015	SCHAERBEEK
435	1105	1	(S) ECOLE PRIMAIRE ENSEIGN SPECIALISE COMMUNAL Avenue Chazal 181-183 1030 SCHAERBEEK	S	ECOLE PRIMAIRE ENSEIGN SPECIALISE COMMUNAL	Avenue Chazal	181-183	1030	BRUXELLES	21015	SCHAERBEEK
546	1018	1	(S) ECOLE PRIMAIRE ENS. SPECIALISE COMMUNAL Val des Epinettes 5 1150 WOLUWE-SAINT-PIERRE	S	ECOLE PRIMAIRE ENS. SPECIALISE COMMUNAL	Val des Epinettes	5	1150	BRUXELLES	21019	WOLUWE- SAINT-PIERRE

Maternel	Primaire	Secondaire	TEL	FAX	E MAIL	DIRECTION			CARACTERE	CONFESSION	RESEAU	Date fermeture
	X		04-365 99 57		ec001991@adm.cfwb.be	MONSIEUR	GERARD	BARTETZKI	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
X	X		04-227 04 78	04-227 88 21	ec002054@adm.cfwb.be	MADAME	ANNE	DESSIS	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
X	X		04-221 14 84	04-232 12 30	ec003145@adm.cfwb.be	MONSIEUR	DIDIER	PIRLOT	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
X	X	X	04-227 79 13	04-227 17 30	ec002056@adm.cfwb.be	MONSIEUR	GERARD	DESSOUROUX	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
	X		04-226 18 45	04-226 18 45	ec002057@adm.cfwb.be	MONSIEUR	JEAN-MARIE	MALPAS	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
	X		04-223 68 17	04-222 35 19	ec002058@adm.cfwb.be	MONSIEUR	FRANCIS	DEJACE	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
X	X		02-648 51 36	02-647 63 90	ec000218@adm.cfwb.be	MONSIEUR	ERIC	VERCRUYSSÉ	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
X	X		02-527 17 32	02-527 17 32	ec000046@adm.cfwb.be	MADAME	DOMINIQUE	BRIAND	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
	X		02-523 68 01	02-523 68 01	ec000045@adm.cfwb.be	MADAME	VERONIQUE	LAURENT	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
	X		02-348 68 41	02-348 68 41	ec000473@adm.cfwb.be	MADAME	CORINNE	JANNIN	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
	X		02-515 65 59	02-515 65 55	ec000294@adm.cfwb.be	MADAME	MICHELE	PUFFET	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
	X		02-216 16 50	02-242 01 14	ec000436@adm.cfwb.be	MADAME	MARIE-ROSE	DE PAUW	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
	X		02-705 76 40	02-705 85 43	ec000435@adm.cfwb.be	MADAME	MICHELINE	WINTERS	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
	X		02-773 18 09	02-773 18 12	ec000546@adm.cfwb.be	MONSIEUR	LUCAS	ALDERSONS	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	

P O	Dénomination	Rue	N°	Code postal	Localité	Code INS	Commune
1053	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue de l'Enclos Saint-Martin	52	7500	TOURNAI	57081	TOURNAI
1143	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Place du Marché	55	4800	VERVIERS	63079	VERVIERS
1238	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue du Centre	35	5590	CINEY	91030	CINEY
1137	Ville de Charleroi - Département de l'Education - Espace Charleurope	Boulevard Joseph II	11	6000	CHARLEROI	52011	CHARLEROI
1301	DIRECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS	Avenue du Général de Gaulle	102	7000	MONS	53053	MONS
1301	DIRECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS	Avenue du Général de Gaulle	102	7000	MONS	53053	MONS
1301	DIRECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS	Avenue du Général de Gaulle	102	7000	MONS	53053	MONS
1301	DIRECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS	Avenue du Général de Gaulle	102	7000	MONS	53053	MONS
1301	DIRECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS	Avenue du Général de Gaulle	102	7000	MONS	53053	MONS
1301	DIRECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS	Avenue du Général de Gaulle	102	7000	MONS	53053	MONS
1302	MONSIEUR LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE Luxembourg	Square Albert 1er	1	6700	ARLON	81001	ARLON
1302	MONSIEUR LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE Luxembourg	Square Albert 1er	1	6700	ARLON	81001	ARLON
1302	MONSIEUR LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE Luxembourg	Square Albert 1er	1	6700	ARLON	81001	ARLON
469	COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANCAISE - REGION DE BRUXELLES-CAPITALE	Rue des Palais	42 A	1030	BRUXELLES	21015	SCHAERBEEK
469	COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANCAISE - REGION DE BRUXELLES-CAPITALE	Rue des Palais	42 A	1030	BRUXELLES	21015	SCHAERBEEK

N° FASE	P O	ZONE		OSPAC	Dénomination	Rue	N°	Code postal	Localité	Code INS	Commune
1715	1053	8	(S) ECOLE COMMUNALE PRIMAIRE SPECIALISEE Rue des Déportés 2 7503 TOURNAI	S	ECOLE COMMUNALE PRIMAIRE SPECIALISEE	Rue des Déportés	2	7503	FROYENNES	57081	TOURNAI
2351	1143	5	(S) ECOLE PRIMAIRE D'ENS SPECIALISE COMMUNAL Chaussée de Heusy 98 4800 VERVIERS	S	ECOLE PRIMAIRE D'ENS SPECIALISE COMMUNAL	Chaussée de Heusy	98	4800	VERVIERS	63079	VERVIERS
2813	1238	6	(S) ECOLE PRIMAIRE D'ENS SPECIALISE COMMUNAL Rue Saint-Pierre 4 5590 CINEY	S	ECOLE PRIMAIRE D'ENS SPECIALISE COMMUNAL	Rue Saint-Pierre	4	5590	CINEY	91030	CINEY
960	1137	10	(S) ECOLE PRIMAIRE D'ENS. SPECIALISE LES CERISIERS Rue de la Tombe 307 6001 CHARLEROI	S	ECOLE PRIMAIRE D'ENS. SPECIALISE LES CERISIERS	Rue de la Tombe	307	6001	MARCINELLE	52011	CHARLEROI
973	1301	10	(S) ECOLE CLINIQUE D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SPECIALISE PROVINCIAL Rue de Lodelinsart 157 6061 CHARLEROI	S	ECOLE CLINIQUE D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SPECIALISE PROVINCIAL	Rue de Lodelinsart	157	6061	MONTIGNIES- SUR-SAMBRE	52011	CHARLEROI
1425	1301	9	(S) RENE THONE I.M.P. PROVINCIAL ENSEIGNEMENT SPECIALISE Rue du Temple 3-5 7100 LA LOUVIERE	S	RENE THONE I.M.P. PROVINCIAL ENSEIGNEMENT SPECIALISE	Rue du Temple	3-5	7100	LA LOUVIERE	55022	LA LOUVIERE
1225	1301	9	(S) INSTITUT PROVINCIAL ENS. SPECIALISE Rue du Temple 2 7011 MONS	S	INSTITUT PROVINCIAL ENS. SPECIALISE	Rue du Temple	2	7011	GHLIN	53053	MONS
1198	1301	9	(S) LE CLAIR LOGIS ECOLE FONDAMENTALE ENSEIGNEMENT SPECIALISE Impasse de la Chapelle 40 7021 MONS	S	LE CLAIR LOGIS ECOLE FONDAMENTALE ENSEIGNEMENT SPECIALISE	Impasse de la Chapelle	40	7021	HAVRE	53053	MONS
952	1301	10	(S) INSTITUT ENS SPECIALISE SECOND. PROVINCIAL Rue de Beaumont 266 6030 CHARLEROI	S	INSTITUT ENS SPECIALISE SECOND. PROVINCIAL	Rue de Beaumont	266	6030	MARCHIENNE- AU-PONT	52011	CHARLEROI
959	1301	10	(S) RENE THONE ECOLE PRIMAIRE ET SECONDAIRE ENS. SPECIALISE PROVINCIAL Rue du Débarcadère 100 6001 CHARLEROI	S	RENE THONE ECOLE PRIMAIRE ET SECONDAIRE ENS. SPECIALISE PROVINCIAL	Rue du Débarcadère	100	6001	MARCINELLE	52011	CHARLEROI
2533	1302	7	(S) ECOLE PRIM. D'ENS SPECIALISE PROVINCIAL RUE DU CENTRE 29 6674 GOUVY	S	ECOLE PRIM. D'ENS SPECIALISE PROVINCIAL	RUE DU CENTRE	29	6674	MONTLEBAN	82037	GOUVY
2765	1302	7	(S) ECOLE PRIMAIRE ENS SPECIALISE PROVINCIAL Rue Nouvelle 28B 6760 VIRTON	S	ECOLE PRIMAIRE ENS SPECIALISE PROVINCIAL	Rue Nouvelle	28B	6760	ETHE	85045	VIRTON
2607	1302	7	(S) ECOLE PRIMAIRE ENS SPECIALISE PROVINCIAL Rue des Alliés 32 6953 NASSOGNE	S	ECOLE PRIMAIRE ENS SPECIALISE PROVINCIAL	Rue des Alliés	32	6953	FORRIERES	83040	NASSOGNE
74	469	1	(S) ALEXANDRE HERLIN ENS. SPEC. HAND. OUIE-VUE Rue de Dilbeek 1082 BERCHEM-SAINTE-AGATHE	S	ALEXANDRE HERLIN ENS. SPEC. HAND. OUIE-VUE	Rue de Dilbeek		1082	BRUXELLES	21003	BERCHEM- SAINTE- AGATHE
73	469	1	(S) INSTITUT ALEXANDRE HERLIN - ENS. FONDAMENTAL SPECIALISE POUR DEFICIENTS AUDITIFS - VISUELS Rue de Dilbeek 1 1082 BERCHEM-SAINTE-AGATHE	S	INSTITUT ALEXANDRE HERLIN - ENS. FONDAMENTAL SPECIALISE POUR DEFICIENTS AUDITIFS - VISUELS	Rue de Dilbeek	1	1082	BRUXELLES	21003	BERCHEM- SAINTE- AGATHE

Maternel	Primaire	Secondaire	TEL	FAX	E MAIL	DIRECTION			CARACTERE	CONFESSION	RESEAU	Date fermeture
X	X		069-22 82 22	069-22 82 22	ec001715@adm.cfwb.be	MADAME	LUDMILLA	DENEUBOURG	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
	X		087-22 98 39	087-23 03 68	ec002351@adm.cfwb.be	MONSIEUR	ALAIN	RENNONNET	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
	X		083-21 16 94	083-21 79 42	ec002813@adm.cfwb.be	MADAME	MARIE-JEANNE	BERTRAND	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
	X		071-36 42 93	071 36 42 93	ec000960@adm.cfwb.be	MONSIEUR	JACQUES	DEGEL	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal	
X	X		071-41 13 18	071-42 04 10	ec000973@adm.cfwb.be	MONSIEUR	REBECCA	D'HAeyer	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné provincial	
X	X	X	064-23 60 20	064-26 39 52	ec001425@adm.cfwb.be	MONSIEUR	PIERRE	URBAIN	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné provincial	
X	X	X	065-40 88 50	065-84 09 95	ec001225@adm.cfwb.be	MADAME	DORINA	TRUSGNACH	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné provincial	
X	X		065-87 94 00	065-87 94 09	ec001198@adm.cfwb.be	MONSIEUR	JACQUES	QUERTINMONT	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné provincial	
X	X	X	071-51 13 20	071-56 05 19	ec000952@adm.cfwb.be	MADAME	CHRISTINE	HERINCKX	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné provincial	
X	X	X	071-44 64 64	071-44 64 74	ec000959@adm.cfwb.be	MONSIEUR	JEAN-MARIE	JUSNIAUX	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné provincial	
X	X		080-51 72 96	080-51 72 96	ec002533@adm.cfwb.be	MADAME	JACQUELINE	PIERARD	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné provincial	
	X		063-58 88 30	063-58 88 27	ec002765@adm.cfwb.be	MONSIEUR	PATRICK	MENON	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné provincial	
X	X		084-24 47 95	084-21 41 70	ec002607@adm.cfwb.be	MONSIEUR	JEAN-PAUL	SCHMIT	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné provincial	
M	P	S	02-465 59 60	02-465 67 11	ec000074@adm.cfwb.be	MONSIEUR	MARC	GOLBERT	Non confessionnel	NON PERTINENT	COCOF	
X	X					MONSIEUR	GUY	VAN POTTELSBERGHE	Non confessionnel	NON PERTINENT	COCOF	1/09/1997

P O	Dénomination	Rue	N°	Code postal	Localité	Code INS	Commune
1138	VILLE DE LIEGE - ECHEVINAT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE - CITE ADMINISTRATIVE	Potiérue	5	4000	LIEGE	62063	LIEGE
1138	VILLE DE LIEGE - ECHEVINAT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE - CITE ADMINISTRATIVE	Potiérue	5	4000	LIEGE	62063	LIEGE
1138	VILLE DE LIEGE - ECHEVINAT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE - CITE ADMINISTRATIVE	Potiérue	5	4000	LIEGE	62063	LIEGE
1301	PROVINCE DU HAINAUT - DIRECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS	Avenue du Général de Gaulle	102	7000	MONS	53053	MONS

N° FASE	P O	ZONE		OSPAC	Dénomination	Rue	N°	Code postal	Localité	Code INS	Commune
2055	1138	4	(S) ECOLE JEANNE ROMBAUT Quai de Wallonie 2 4000 LIEGE	S	ECOLE JEANNE ROMBAUT	Quai de Wallonie	2	4000	LIEGE	62063	LIEGE
2059	1138	4	(S) GROUPE SCOLAIRE J. ROMBAUT LIEGE I Rue Joseph Vrindts 9 4020 LIEGE	S	GROUPE SCOLAIRE J. ROMBAUT LIEGE I	Rue Joseph Vrindts	9	4020	LIEGE	62063	LIEGE
2071	1138	4	(S) ECOLE "LES ACACIAS" Rue du Couvent 106 4020 LIEGE	S	ECOLE "LES ACACIAS"	Rue du Couvent	106	4020	JUPILLE-SUR- MEUSE	62063	LIEGE
5393	1301	9	(S) IPES INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE FONDAMENTAL Rue du Temple 2 7011 MONS	S	IPES INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE FONDAMENTAL	Rue du Temple	2	7011	GHLIN	53053	MONS

Maternel	Primaire	Secondaire	TEL	FAX	E MAIL	DIRECTION			CARACTERE	CONFESSION	RESEAU	Date fermeture
	X					MADAMOISE	CELINE	BYA	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné communal	1/09/1996
	X					MADAME	DOMINIQUE	MASSIN	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné communal	1/09/1999
	X					MADAME	SIMONE	CHAUMONT	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné communal	1/09/1997
X	X		065-40 88 50	065-84 09 95	ec005393@adm.cfwb.be	MADAME	DANIEL	CANTIGNEAU	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné provincial	30/06/2004

P O	Dénomination	Rue	N°	Code postal	Localité	Code INS (Commune
1032	ADMINISTRATION COMMUNALE	Rue Jean Jaurès	2	6180	COURCELLES	52015	COURCELLES
1109	ADMINISTRATION COMMUNALE DE LA LOUVIERE...MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS	Place Communale	1	7100	LA LOUVIERE	55022	LA LOUVIERE
1057	DIRECTION GENERALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE	Boulevard Anspach	6	1000	BRUXELLES	21004	BRUXELLES
1138	MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS DE LA VILLE DE LIEGE...ECHEVINAT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE...CITE ADMINISTRATIVE	Potiérie	5	4000	LIEGE	62063	LIEGE
1138	MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS DE LA VILLE DE LIEGE...ECHEVINAT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE...CITE ADMINISTRATIVE	Potiérie	5	4000	LIEGE	62063	LIEGE
1138	MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS DE LA VILLE DE LIEGE...ECHEVINAT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE...CITE ADMINISTRATIVE	Potiérie	5	4000	LIEGE	62063	LIEGE
1154	MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS DE ET A UCCLE	Place Jean Vander Elst	29	1180	BRUXELLES	21016	UCCLE

N° FASE	P O	ZONE		OSPAC	Dénomination	Rue	N°	Code postal	Localité	Code INS (Commune
1022	1032	8	(S) ENS. SECONDAIRE SPECIALISE COMMUNAL Rue Hubert Bayet 10 6180 COURCELLES	S	ENS. SECONDAIRE SPECIALISE COMMUNAL	Rue Hubert Bayet	10	6180	COURCELLES	52015	COURCELLES
1423	1109	8	(S) ECOLE ENS. SECONDAIRE SPECIALISE COMMUNAL Rue de Bouvy 127B 7100 LA LOUVIERE	S	ECOLE ENS. SECONDAIRE SPECIALISE COMMUNAL	Rue de Bouvy	127B	7100	LA LOUVIERE	55022	LA LOUVIERE
195	1057	1	(S) C.H.U. ENFANTS REINE FABIOLA Avenue Jean-Joseph Crocq 15 1020 BRUXELLES	S	C.H.U. ENFANTS REINE FABIOLA	Avenue Jean-Joseph	15	1020	BRUXELLES	21004	BRUXELLES
2062	1138	4	(S) ETABLIS.MIXTE D'ENS.SECONDAIRE SPECIALISE Rue Maghin 22 4000 LIEGE	S	ETABLIS.MIXTE D'ENS.SECONDAIRE SPECIALISE	Rue Maghin	22	4000	LIEGE	62063	LIEGE
2056	1138	4	(S) ECOLE COMMUNALE ENSEIGNEMENT SPECIALISE Rue Bonne Nouvelle 7B 4000 LIEGE	S	ECOLE COMMUNALE ENSEIGNEMENT SPECIALISE	Rue Bonne Nouvelle	7B	4000	LIEGE	62063	LIEGE
2061	1138	4	(S) ECOLE SECONDAIRE D'ENS.SPECIALISE COMMUNAL Rue Monulphe 80 4000 LIEGE	S	ECOLE SECONDAIRE D'ENS.SPECIALISE COMMUNAL	Rue Monulphe	80	4000	LIEGE	62063	LIEGE
476	1154	1	(S) ENSEIGNEMENT PROFESS SPECIALISE COMMUNAL Rue des Polders 51-53 1180 UCCLE	S	ENSEIGNEMENT PROFESS SPECIALISE COMMUNAL	Rue des Polders	51-53	1180	BRUXELLES	21016	UCCLE

Maternel	Primaire	Secondaire	TEL	FAX	E MAIL	DIRECTION			CARACTERE	CONFESSION	RESEAU
		X	071-46 99 45	071-46 99 46	ec001022@adm.cfwb.be	MONSIEUR	ALBERT	CHANTRENNE	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal
		X	064-22 63 01	064-84 72 38	ec001423@adm.cfwb.be	MONSIEUR	JEAN-LOUIS	DEMOL	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal
X	X	X	02-477 31 63	02-477 31 63	ec000195@adm.cfwb.be	MADAME	DANIELLE	QUINART	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal
		X	04-227 30 31	04-343 63 13	ec002062@adm.cfwb.be	MONSIEUR	JOSEPH	JADIN	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal
X	X	X	04-227 79 13	04-227 17 30	ec002056@adm.cfwb.be	MONSIEUR	GERARD	DESSOUROUX	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal
		X	04-223 62 16	04-223 68 08	ec002061@adm.cfwb.be	MONSIEUR	CLAUDE	HUSTINX	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal
		X	02-377 48 73	02-378 37 48	ec000476@adm.cfwb.be	MONSIEUR	PHILIPPE	GUILLAUME	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal

Date fermeture

P O	Dénomination	Rue	N°	Code postal	Localité	Code INS (Commune
1044	MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS DE ET IXELLES	Rue Mercelis	13	1050	BRUXELLES	21009	IXELLES
1165	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Place Verte	32	7060	SOIGNIES	55040	SOIGNIES
1238	MONSIEUR LE BOURGMESTRE	Rue du Centre	35	5590	CINEY	91030	CINEY
1301	DIRECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS	Avenue du Général de Gaulle	102	7000	MONS	53053	MONS
1301	DIRECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS	Avenue du Général de Gaulle	102	7000	MONS	53053	MONS
1301	DIRECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS	Avenue du Général de Gaulle	102	7000	MONS	53053	MONS
1301	DIRECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS	Avenue du Général de Gaulle	102	7000	MONS	53053	MONS

N° FASE	P O	ZONE		OSPAC	Dénomination	Rue	N°	Code postal	Localité	Code INS (Commune
301	1044	1	(S) EDMOND PEETERS ECOLE PROFESSIONNELLE ENSEIGNEMENT SPECIALISE COMMUNAL Rue du Viaduc 97 1050 IXELLES	S	EDMOND PEETERS ECOLE PROFESSIONNELLE ENSEIGNEMENT SPECIALISE COMMUNAL	Rue du Viaduc	97	1050	BRUXELLES	21009	IXELLES
1472	1165	8	(S) ECOLE COMMUNALE ENS. SPECIALISE PROFESSIONNEL Chemin à Rocs 4 7060 SOIGNIES	S	ECOLE COMMUNALE ENS. SPECIALISE PROFESSIONNEL	Chemin à Rocs	4	7060	HORRUES	55040	SOIGNIES
2810	1238	6	(S) ECOLE SECOND. D'ENS SPECIALISE COMMUNAL Quai de l'Industrie 28C 5590 CINEY	S	ECOLE SECOND. D'ENS SPECIALISE COMMUNAL	Quai de l'Industrie	28C	5590	CINEY	91030	CINEY
1552	1301	8	(S) CENTRE ARTHUR REGNIERS ENSEIGNEMENT SPECIALISE SECONDAIRE PROVINCIAL Rue Evelyn Drory 2 6543 LOBBES	S	CENTRE ARTHUR REGNIERS ENSEIGNEMENT SPECIALISE SECONDAIRE PROVINCIAL	Rue Evelyn Drory	2	6543	BIENNE-LEZ- HAPPART	56044	LOBBES
1425	1301	8	(S) RENE THONE I.M.P. PROVINCIAL ENSEIGNEMENT SPECIALISE Rue du Temple 3-5 7100 LA LOUVIERE	S	RENE THONE I.M.P. PROVINCIAL ENSEIGNEMENT SPECIALISE	Rue du Temple	3-5	7100	LA LOUVIERE	55022	LA LOUVIERE
1225	1301	8	(S) INSTITUT PROVINCIAL ENS. SPECIALISE Rue du Temple 2 7011 MONS	S	INSTITUT PROVINCIAL ENS. SPECIALISE	Rue du Temple	2	7011	GHLIN	53053	MONS
952	1301	8	(S) INSTITUT ENS SPECIALISE SECOND. PROVINCIAL Rue de Beaumont 266 6030 CHARLEROI	S	INSTITUT ENS SPECIALISE SECOND. PROVINCIAL	Rue de Beaumont	266	6030	MARCHIENNE- AU-PONT	52011	CHARLEROI

Maternel	Primaire	Secondaire	TEL	FAX	E MAIL	DIRECTION			CARACTERE	CONFESSION	RESEAU
		X	02-515 65 20	02-640 31 22	ec000301@adm.cfwb.be	MONSIEUR	JEAN-PIERRE	DE NAYER	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal
		X	067-33 41 04	067-33 47 02	ec001472@adm.cfwb.be	MONSIEUR	MICHEL	COULON	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal
		X	083-21 82 28	083-21 82 33	ec002810@adm.cfwb.be	MONSIEUR	LEON	LAMBERT	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné communal
		X	071-59 91 20	071-59 16 72	ec001552@adm.cfwb.be	MONSIEUR	JACQUES	DUMONT	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné provincial
X	X	X	064-23 60 20	064-26 39 52	ec001425@adm.cfwb.be	MONSIEUR	PIERRE	URBAIN	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné provincial
X	X	X	065-40 88 50	065-84 09 95	ec001225@adm.cfwb.be	MADAME	DORINA	TRUSGNACH	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné provincial
X	X	X	071-51 13 20	071-56 05 19	ec000952@adm.cfwb.be	MADAME	CHRISTINE	HERINCKX	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné provincial

Date fermeture

P O	Dénomination	Rue	N°	Code postal	Localité	Code INS (Commune
1301	DIRECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS	Avenue du Général de Gaulle	102	7000	MONS	53053	MONS
1301	DIRECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS	Avenue du Général de Gaulle	102	7000	MONS	53053	MONS
1299	GOVERNEMENT PROVINCIAL DE LIEGE	Place de la République Français		4000	LIEGE	62063	LIEGE
1302	MONSIEUR LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE Luxembourg	Square Albert 1er	1	6700	ARLON	81001	ARLON
1298	PROVINCE DU BRABANT WALLON - COMPTABILITE CENTRALE	Place de l'Hôtel de Ville		1300	WAVRE	25112	WAVRE
469	COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANCAISE - REGION DE BRUXELLES-CAPITALE	Rue des Palais	42 A	1030	BRUXELLES	21015	SCHAERBEEK
469	COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANCAISE - REGION DE BRUXELLES-CAPITALE	Rue des Palais	42 A	1030	BRUXELLES	21015	SCHAERBEEK

N° FASE	P O	ZONE		OSPAC	Dénomination	Rue	N°	Code postal	Localité	Code INS (Commune
971	1301	8	(S) ECOLE TECHNIQUE PROVINCIALE D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE ECOLE CLINIQUE PROVINCIALE Rue de Lodelinsart 157 6061 CHARLEROI	S	ECOLE TECHNIQUE PROVINCIALE D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE ECOLE CLINIQUE PROVINCIALE	Rue de Lodelinsart	157	6061	MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	52011	CHARLEROI
959	1301	8	(S) RENE THONE ECOLE PRIMAIRE ET SECONDAIRE ENS. SPECIALISE PROVINCIAL Rue du Débarcadère 100 6001 CHARLEROI	S	RENE THONE ECOLE PRIMAIRE ET SECONDAIRE ENS. SPECIALISE PROVINCIAL	Rue du Débarcadère	100	6001	MARCINELLE	52011	CHARLEROI
2164	1299	4	(S) INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIALISE DE MICHEROUX Rue Paul d'Andrimont 24 4630 SOUMAGNE	S	INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIALISE DE MICHEROUX	Rue Paul d'Andrimont	24	4630	MICHEROUX	62099	SOUMAGNE
2574	1302	6	(S) INSTITUT PROVINCIAL SECONDAIRE SPECIALISE Briscol 12 6997 EREZEE	S	INSTITUT PROVINCIAL SECONDAIRE SPECIALISE	Briscol	12	6997	EREZEE	83013	EREZEE
650	1298	1	(S) LES METIERS ECOLE PROVINCIALE ENS. SPEC. PROF. Chemin du Petit-Malgras 1400 NIVELLES	S	LES METIERS ECOLE PROVINCIALE ENS. SPEC. PROF.	Chemin du Petit-Malgras		1400	NIVELLES	25072	NIVELLES
74	469	1	(S) ALEXANDRE HERLIN ENS. SPEC. HAND. OUIE-VUE Rue de Dilbeek 1082 BERCHEM-SAINTE-AGATHE	S	ALEXANDRE HERLIN ENS. SPEC. HAND. OUIE-VUE	Rue de Dilbeek		1082	BRUXELLES	21003	BERCHEM-SAINTE-AGATHE
173	469	1	(S) CHARLES GHEUDE ENS. SEC. SPECIALISE PROF. Rue des Tanneurs 41 1000 BRUXELLES	S	CHARLES GHEUDE ENS. SEC. SPECIALISE PROF.	Rue des Tanneurs	41	1000	BRUXELLES	21004	BRUXELLES

Maternel	Primaire	Secondaire	TEL	FAX	E MAIL	DIRECTION			CARACTERE	CONFESSION	RESEAU
		X	071-41 06 73	071-42 04 10	ec000971@adm.cfwb.be	MONSIEUR	ALAIN	SZUCS	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné provincial
X	X	X	071-44 64 64	071-44 64 74	ec000959@adm.cfwb.be	MONSIEUR	JEAN-MARIE	JUSNIAUX	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné provincial
		X	04-355 97 97	04-355 97 69	ec002164@adm.cfwb.be	MADAME	DANIELLE	ARNOLS	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné provincial
		X	086-34 94 83	086-47 77 85	ec002574@adm.cfwb.be	MONSIEUR	GUY	LESPAGNARD	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné provincial
		X	067-21 78 01	067-21 20 65	ec000650@adm.cfwb.be	MONSIEUR	BERNADETTE	CULOT	Non confessionnel	Non pertinent	Subventionné provincial
M	P	S	02-465 59 60	02-465 67 11	ec000074@adm.cfwb.be	MONSIEUR	MARC	GOLBERT	Non confessionnel	NON PERTINENT	COCOF
		S	02-512 41 94	02-511 59 44	ec000173@adm.cfwb.be	MONSIEUR	CLAUDE	TIELEMANS	Non confessionnel	NON PERTINENT	COCOF

Date fermeture

P O	Dénomination	Rue	N°	Code postal	Localité	Code INS (Commune
1298	PROVINCE DU BRABANT WALLON - DIRECTION D'ADMINISTRATION DE L'ENSEIGNEMENT	Avenue Einstein	2	1300	WAVRE	25112	WAVRE

N° FASE	P O	ZONE		OSPAC	Dénomination	Rue	N°	Code postal	Localité	Code INS (Commune
695	1298	1	(S) ECOLE PROVINCIALE DES METIERS Drève des Dix Mètres 36 1410 WATERLOO	S	ECOLE PROVINCIALE DES METIERS	Drève des Dix Mètres	36	1410	WATERLOO	25110	WATERLOO

Maternel	Primaire	Secondaire	TEL	FAX	E MAIL	DIRECTION			CARACTERE	CONFESSION	RESEAU
		X	02-357 91 10	02-353 02 52	ec000695@adm.cfwb.be	MADAME	BERNADETTE	CULOT	Non confessionnel	NON PERTINENT	Subventionné provincial

Date fermeture
23/06/2004

CONSEILS			POUR LES BESOINS D'IMPRESSION ET DE TRANSFERT PAR LES INSTANCES DE REAFFECTATION, IL EST IMPERATIF DE NE PAS MODIFIER LA LARGEUR DES COLONNES
			Là où apparaît une main et une flèche vous pouvez soit cliquer sur la flèche (liste déroulante) pour faire votre choix soit encoder les données
			Les colonnes 2, 3 et 4 et 22 <u>ne peuvent pas être encodées</u> les données apparaîtront automatiquement après encodage de la colonne 1 ou 21
			Les colonnes 1 et 21 peuvent être reproduites par copier, coller
1ère PARTIE DU DOCUMENT			CONCERNE LE RELEVÉ DES MISES EN DISPONIBILITÉ ET PERTE PARTIELLE DE CHARGE
Colonne 1	N° FASE		Numéro FASE qui correspond à votre établissement scolaire au sein du réseau. Numéro repris dans la liste en annexe 5 , établie par zone, PO ou type d'enseignement (secondaire ordinaire ou spécialisé, promotion sociale ou artistique à horaire réduit)
		encodage	quatre chiffres maximum
Colonne 2	PO	ne rien encoder	Il s'agit du numéro de PO auquel appartient l'établissement
Colonne 3	Zone	ne rien encoder	Le numéro de zone apparaît automatiquement mais est sans objet .
Colonne 4	Dénomination établissement et commune	ne rien encoder	Reprend la dénomination, le code postal et la commune de l'établissement qui déclare la mise en disponibilité ou la perte partielle de charge
Colonne 5	Nom, Prénom et Matricule		Correspond au NOM (majuscules), au prénom (minuscules) et au numéro matricule du membre du personnel mis en disponibilité ou déclaré en perte partielle de charge
			Pour les personnes mariées le nom de jeune fille
		encodage	Ces informations doivent se placer dans la même cellule sur plusieurs lignes, sans modifier la largeur de celle-ci (le report à la ligne se fera automatiquement)
Colonne 6	Adresse		Reprend l'adresse de l'intéressé(e) : rue, avenue, chaussée... et le numéro
		encodage	Ces informations doivent se placer dans la même cellule sur plusieurs lignes, sans modifier la largeur de celle-ci (le report à la ligne se fera automatiquement)

Colonne 7	Code postal		Reprend le code postal de la commune où habite le membre du personnel
		encodage	<u>en 4 chiffres</u>
Colonne 8	Commune		Reprend la commune où habite le membre du personnel Dans la colonne 8 la liste déroulante vous permet de choisir la commune adéquate (en effet il y a plusieurs communes pour un même code postal)
Colonne 9	Anc. Service		Correspond à l'ancienneté de service du membre du personnel mis en disponibilité ou déclaré en perte partielle de charge
			Calcul de l'ancienneté de service : application de l'article 18 du décret du 10/3/2006
	ATTENTION	encodage	sous le format jours
		exemple	5000 5.000 apparaîtra dans la colonne
Colonne 10	Titre(s) de capacité		Cette colonne comprend le(s) titre(s) de capacité complet(s) du membre du personnel (niveau, spécialité)
		encodage	La colonne 10 peut être réencodée ou complétée si la donnée de la liste déroulante ne correspond pas au titre de la personne ou n'est pas complet
			<u>Ces informations doivent se placer dans la même cellule sur plusieurs lignes, sans modifier la largeur de celle-ci (le report à la ligne se fera automatiquement)</u>
Colonne 11	Charge initiale totale		Nombre de périodes totales, <u>sous forme de fraction</u> , éventuellement réparties sur plusieurs établissements (y compris les périodes qui font l'objet d'un congé, d'une suspension, etc)
		encodage	<u>Ces informations doivent se placer dans la même cellule sur plusieurs lignes, sans modifier la largeur de celle-ci (le report à la ligne se fera automatiquement)</u>
		exemple	10/20 + 12/24
Colonnes 12	Nbre de périodes perdues	numérateur	Nombre de périodes faisant l'objet de la mise en disponibilité ou de la perte de charge, par niveau et par fonction (spécialité)
		encodage	le nombre de périodes perdues il faut encoder une ligne par niveau et par fonction (spécialité) ce qui veut dire que pour une même personne on peut avoir plusieurs lignes .
		exemple 1	pour 10 heures de cours de religion au DS tapez 10 colonne 12 et tapez 20 colonne 13

	ATTENTION	exemple 2	Périodes perdues 10/20 (colonnes 12 et 13) et 12/22 (colonnes 12 et 13) pour 10/20 tapez 10 (colonne 12) et tapez 20 (colonne 13) pour 12/22 il faut reproduire la totalité de la ligne (par copier coller) Il faut adapter et modifier les données des colonnes 12 à 17 de la ligne reproduite colonne 12 : tapez 12 au lieu de 10 colonne 13 : tapez 22 au lieu de 20 colonnes 14 à 17 à modifier si nécessaire
Colonnes 13	Nbre de périodes perdues	dénominateur	du nombre de périodes faisant l'objet de la mise en disponibilité ou de la perte de charge, par niveau et par fonction (spécialité)
		encodage	soit 20, 22, etc. suivant le cas
		exemple	pour 10 heures de cours de religion au DS encoder 20
Colonne 14	Cycle		Correspond au cycle inférieur ou au cycle supérieur
		encodage	Enseignement primaire n'est pas concerné
			Enseignement de plein exercice DI pour le cycle inférieur DS pour le cycle supérieur
			CEFA HRI pour le cycle inférieur HRS pour le cycle supérieur
			HA humanités artistiques
Colonne 15	N° Fonc		Correspond au numéro de la fonction telle que reprise : en annexe 4 de la circulaire 2009-2010 (Notification des mises en disponibilité par défaut d'emploi et des réaffectations - Déclaration des emplois vacants)
		encodage	L'encodage de ce numéro aura pour conséquence l'encodage automatique de la colonne 16 classification de la fonction et de la colonne 17 intitulé de la spécialité de la fonction
		exemple	la fonction de professeur de religion protestante au DI se trouve sous le numéro 1525
Colonne 16	Class		Spécifie la classification de la fonction dans laquelle le membre du personnel est mis en disponibilité ou déclaré en perte partielle de charge
		encodage	la donnée apparaît automatiquement Cette colonne ne concerne pas l'enseignement primaire REL pour le cours de religion

**NOTE EXPLICATIVE
DISPONIBILITE ECOLE
MAITRES ET PROFESSEURS DE RELIGION**

Colonne 17	Intitulé		Reprend l' intitulé de la fonction dans laquelle le membre du personnel est mis en disponibilité ou déclaré en perte partielle de charge
		encodage	la donnée apparaît automatiquement
Colonne 18	DT - PP		Précise si la disponibilité est totale ou partielle
		encodage	Encoder DT pour disponibilité totale PP pour perte partielle de charge
Colonne 19	Code DI		Ne sont concernés ici que les congés, absences, suspension de la subvention-traitement d'attente, etc... couvrant la totalité de l'année scolaire
			Reprend le même numéro de code que celui figurant au document 12 lorsque le membre du personnel concerné bénéficie d'un congé... (voir Annexe 3 qui ne reprend que les congés concernés)
		Encodage	1 ou plusieurs chiffres
Colonne 20	Nbre d'heures numérateur du congé		Reprend le nombre de périodes relatif au congé repris en colonne 19
		Encodage	1 ou plusieurs chiffres
		Exemple	un membre du personnel dont la charge initiale totale est de 10/20 dans une école et de 12/22 dans un 2ème établissement, bénéficie d'une suspension de la subvention-traitement d'attente pour 8/20 dans le 2ème établissement dans la colonne 11 apparaîtra 10/20 et 12/22 dans la colonne 20 il faudra encoder 8

2ème PARTIE DU DOCUMENT			CONCERNE LES DESIGNATIONS DANS LE PO ET LA RECONDUCTION DES DESIGNATIONS (CG)
Colonne 21	N° FASE		Numéro FASE qui correspond à l'établissement scolaire qui accueille le MDP au sein du réseau. Numéro repris dans la liste en annexe 5 , établie par zone, PO ou type d'enseignement (O, S)
		encodage	quatre chiffres maximum
Colonne 22	Dénomination établissement et commune	ne rien encoder	Reprend la dénomination, le code postal et la commune de l'établissement qui accueille le membre du personnel
Colonne 23	Nbre de périodes retrouvées	numérateur	Nombre de périodes faisant l'objet de la réaffectation, du rappel provisoire à l'activité par niveau et par fonction (spécialité)
		encodage	Encoder le nombre de périodes retrouvées il faut encoder une ligne par niveau et par fonction (spécialité) ce qui veut dire que pour une même personne on peut avoir plusieurs lignes
		exemple 1	pour 12 heures de cours de religion au DI, tapez 12
	ATTENTION	exemple 2	Périodes perdues 20/20 (colonnes 12 et 13) Périodes retrouvées 10/20 et 12/22 pour 10/20 tapez 10(colonne 23) et tapez 20 (colonne 24) pour 12/22 il faut reproduire la totalité de la ligne (par copier coller) Il faut adapter et modifier les données des colonnes 23 à 34 de la ligne reproduite colonne 23 : tapez 12 au lieu de 10 colonne 24 : tapez 22 au lieu de 20 colonnes 25 à 34 à modifier si nécessaire ATTENTION, il faut également modifier la colonne 12 (périodes perdues) de la ligne reproduite en mettant 0 (zéro) à la place de 20 afin de ne pas augmenter, ou doubler erronément, par la reproduction des lignes, le nombre d'heures perdues
Colonne 24	Nbre de périodes retrouvées	dénominateur	du nombre de périodes faisant l'objet de la réaffectation, du rappel provisoire à l'activité, par niveau et par fonction (spécialité)
		encodage	soit 20, 22, 24
		exemple	pour 12 heures de cours de religion au DS encoder 20
Colonne 25	Cycle		voir colonne 14

Colonne 26	Fonc		voir colonne 15
Colonne 27	Class		voir colonne 16
Colonne 28	Intitulé		voir colonne 17
Colonne 29	Nbre écoles		Reprendre le nombre d'établissement(s) (n° FASE différents) où le membre du personnel exerce ses fonctions (même réseau), y compris les désignations à titre temporaire, réaffectations, ...)
Colonne 30	R,A,T,M ou R*,A*,T*,M*		Préciser s'il s'agit d'une réaffectation, d'un rappel provisoire à l'activité (utiliser les sigles repris dans l'annexe 1/2)
		encodage	R réaffectation dans un emploi définitivement vacant R* reconduction d'une réaffectation dans un emploi définitivement vacant
			A réaffectation dans un emploi temporairement vacant A* reconduction d'une réaffectation dans un emploi temporairement vacant
			T rappel provisoire à l'activité dans un emploi définitivement vacant
			M rappel provisoire à l'activité dans un emploi temporairement vacant
Colonnes 31 et 32	Reste à pourvoir	numérateur /dénominateur	Fraction de charge restant à pourvoir par la Commission de gestion des emplois
			Colonne 31 (numérateur) et colonne 32 (dénominateur): cette fraction doit être égale à la différence entre le nombre de périodes perdues (colonnes 12 et 13) et le nombre de périodes retrouvées (colonnes 23 et 24) en tenant compte de la pondération (voir tableau en annexe). Le dénominateur sera identique à celui mentionné en colonne 13
		Exemple 1	périodes perdues 20/20 (colonnes 12 et 13) périodes retrouvées 12/22 (colonnes 23 et 24) reste à pourvoir 10/20 (colonnes 31 et 32)
Colonne 33	Date de fin R, A, T, M		Reprend la date de fin de la réaffectation ou du rappel provisoire à l'activité
		encodage	Indiquer la date (sous le format jj/mm/aa) à laquelle l'emploi attribué n'est plus censé être vacant
		exemple	30/06/2009
Colonne 34	Désigné par		A compléter par l'organe de réaffectation
		encodage	PO si désignation par le pouvoir organisateur CG si désignation par la Commission de gestion des emplois INI si engagement d'initiative

CONSEILS			POUR LES BESOINS D'IMPRESSION ET DE TRANSFERT PAR LES INSTANCES DE REAFFECTATIONS, IL EST IMPERATIF DE NE PAS MODIFIER LA LARGEUR DES COLONNES
			Un même emploi vacant peut se subdiviser en plusieurs lignes
		exemples	24 périodes pour la fonction de Maître de religion dont 12 périodes sont TV et 12 périodes sont DV devront être encodées sur deux lignes
			2 enseignants Tartempion et Dupont occupent un emploi DV de 24 périodes dans la fonction de Maître de religion, il faut encoder l'emploi sur deux lignes, une ligne pour les périodes de Tartempion et une ligne pour les périodes de Dupont.
			Là où apparaît une main et une flèche vous pouvez soit cliquer sur la flèche (liste déroulante) pour faire votre choix soit encoder les données
			Les colonnes 2, 3 et 4 ne peuvent pas être encodées les données apparaîtront automatiquement après encodage de la colonne 1
			La colonne 3 peut être reproduite par copier, coller
			CONCERNE LE RELEVÉ DE TOUS LES EMPLOIS VACANTS
Colonne 1	N° FASE		Numéro FASE qui correspond à votre établissement scolaire au sein du réseau. Numéro repris dans la liste en annexe 5 , établie par zone, PO ou type d'enseignement (O, S)
		encodage	quatre chiffres maximum
Colonne 2	PO	ne rien encoder	Il s'agit du numéro de PO auquel appartient l'établissement
Colonne 3	Zone	ne rien encoder	Le numéro de zone apparaît automatiquement mais est sans objet.
Colonne 4	Dénomination établissement et commune	ne rien encoder	Reprend la dénomination, le code postal et la commune de l'établissement qui déclare l'emploi vacant
Colonne 5	Localité de l'implantation		Localité de l'implantation où l'emploi est vacant si celle-ci est située sur le territoire d'une autre commune que le siège administratif de l'établissement
		encodage	Ces informations doivent se placer dans la même cellule sur plusieurs lignes, sans modifier la largeur de celle-ci (le report à la ligne se fera automatiquement)
Colonne 6	ED	LISTE DEROULANTE	Spécifie si l'emploi déclaré vacant se situe dans une école ou une implantation à encadrement différencié ou hors encadrement différencié
		Classes	
		- de 1 à 20	Encadrement différencié – choisissez votre classe (entre 1 et 20)
		aucune	Pour les implantations créées à partir du 01/09/2010 et non encore classées – choisir "aucune"

--	--	--	--

Colonne 7	Cycle	ne rien encoder	cette colonne ne concerne pas l'enseignement primaire
Colonne 8	Fonc		Correspond au numéro de la fonction telle que reprise : en annexe 4 de la circulaire 2006-2007 (Notification des mises en disponibilité par défaut d'emploi et des réaffectations - Déclaration des emplois vacants)
		encodage	L'encodage de ce numéro aura pour conséquence l'encodage automatique de la colonne 10, intitulé de la fonction
		exemple	la fonction de maître de religion orthodoxe se trouve sous le numéro 15
Colonne 9	Class	ne rien encoder	cette colonne ne concerne pas l'enseignement primaire
Colonne 10	Intitulé		Reprend l' intitulé de la fonction dans laquelle l'emploi est vacant
		encodage	la donnée apparaît automatiquement
			<u>Ces informations doivent se placer dans la même cellule sur plusieurs lignes, sans modifier la largeur de celle-ci (le report à la ligne se fera automatiquement)</u>
Colonne 11	Fil	ne rien encoder	cette colonne ne concerne pas l'enseignement primaire
Colonne 12	For	ne rien encoder	cette colonne ne concerne pas l'enseignement primaire
Colonne 13	Typ		Exclusivement pour l'enseignement spécialisé Correspond au numéro du type d'enseignement (de 1 à 8) dans lequel l'emploi est vacant
		encodage	un chiffre 1 pour le type 1 2 pour le type 2 etc...
Colonne 14	Va		Spécifie si l'emploi est définitivement vacant (DV) ou temporairement vacant (TV)
		encodage	2 caractères tapez DV pour définitivement vacant tapez TV pour temporairement vacant

Colonne 15	Date de fin de la vacance d'emploi		Reprend la date de fin pour les emplois temporairement vacants
		encodage	Indiquer la date (sous le format jj/mm/aa) à laquelle l'emploi déclaré n'est plus censé être vacant
		exemple	tapez 25/03/04
Colonne 16	Nom et Prénom		Correspond au NOM (majuscules) et au prénom (minuscules) du membre du personnel qui occupe actuellement l'emploi vacant Pour les personnes mariées le nom de jeune fille
		encodage	Ces informations doivent se placer dans la même cellule sur plusieurs lignes, sans modifier la largeur de celle-ci (le report à la ligne se fera automatiquement)
Colonne 17	Titre(s) de capacité		Cette colonne comprend le(s) titre(s) de capacité complet(s) du membre du personnel (niveau, spécialité)
		encodage	La colonne 17 peut être réencodée ou complétée si la donnée de la liste déroulante ne correspond pas au titre de la personne ou n'est pas complet
			Ces informations doivent se placer dans la même cellule sur plusieurs lignes, sans modifier la largeur de celle-ci (le report à la ligne se fera automatiquement)
Colonne 18	Requis ou		Il faut reprendre la nature du titre afin de définir la pénurie
		encodage	R pour le porteur d'un titre requis P pour le porteur d'un titre non requis (pénurie)
Colonne 19	Sit		Correspond à la situation administrative du membre du personnel qui occupe actuellement l'emploi vacant (V, S, R, A, T, M), suivant la légende utilisée dans l'annexe 1 page 2 (bas de page) de la circulaire précitée
		encodage	V pour temporaire stable (dont la durée est égale ou supérieure à 15 semaines) dans un emploi définitivement vacant S pour temporaire stable (dont la durée est égale ou supérieure à 15 semaines) dans un emploi temporairement vacant R pour réaffectation dans un emploi définitivement vacant A pour réaffectation dans un emploi temporairement vacant T pour rappel provisoire à l'activité dans un emploi définitivement vacant M pour rappel provisoire à l'activité dans un emploi temporairement vacant
Colonne 20	Numérateur		est égal au numérateur du nombre de périodes occupées par le membre du personnel et correspondant à l'emploi décrit dans la ligne dont objet
		encodage	de 1 à 4 chiffres

Colonne 21	Dénominateur		Précise la date de prise de fonction par le membre du personnel dans cet intérim (sans interruption) ou la date de début de l'intérim à pourvoir à un membre du personnel à désigner
			Les vacances scolaires ne sont pas considérées comme une interruption
		encodage	de 1 à 4 chiffres
Colonne 22	Date de début de l'intérim		Précise la date de prise de fonction par le membre du personnel dans cet intérim (sans interruption) ou la date de début de l'intérim à pourvoir à un membre du personnel à désigner
			Les vacances scolaires ne sont pas considérées comme une interruption
		encodage	Indiquer ici la date (sous le format jj/mm/aa) de début de prise de fonction du membre du personnel
Colonne 23	Anc. de service en jours		Correspond à l'ancienneté de service du membre du personnel au sein du PO
			Calcul de l'ancienneté de service : application de l'article 18 du décret du 10/3/2006
	ATTENTION	encodage	sous le format jours tapez 5000 il affichera automatiquement 5.000
Colonne 24	Protection de l'emploi		Application de l'article 91 du décret du 10/3/2006
			Article 91, alinéa 1er :
		encodage	CG si le membre du personnel qui occupe l'emploi remplit les conditions suivantes :
			comptabiliser, à l'issue de l'année scolaire qui précède, 600 jours de service dans la fonction considérée. et calculés selon les modalités fixés à l'article 18 du décret du 10 mars 2006 relatif au statut des maîtres de religion et professeurs de religion ; Les 600 jours d'ancienneté acquis au sein du PO doivent être répartis sur 3 années scolaires au moins.
			Article 91, alinéa 2 :
		encodage	VIOLENCE si le membre du personnel qui occupe l'emploi en application de la priorité visée à l'article 69 du décret du 10/3/2006
		encodage	NON pour les emplois non soustraits à la réaffectation
Colonne 25	Attribuer à Nom, Prénom, Nombre de périodes	ne rien encoder	Colonne réservée pour les travaux de la Commission de gestion des emplois

Colonne 26	Statut	ne rien encoder	Colonne réservée pour les travaux de la Commission de gestion des emplois
Colonne 27	Solde disponible	ne rien encoder	Colonne réservée pour les travaux de la Commission de gestion des emplois
Colonne 28	Utilisé par	ne rien encoder	Colonne réservée pour les travaux de la Commission de gestion des emplois
Colonne 29	Utilisé par	ne rien encoder	Colonne réservée pour les travaux de la Commission de gestion des emplois
Colonne 30	Utilisé par	ne rien encoder	Colonne réservée pour les travaux de la Commission de gestion des emplois

CONSEILS		
		exemples
Colonne 1	N° FASE	
		encodage
Colonne 2	PO	ne rien encoder
Colonne 3	Zone	ne rien encoder
Colonne 4	Dénomination établissement et commune	ne rien encoder
Colonne 5	Localité de l'implantation	
		encodage

Colonne 12	For	
		encodage
Colonne 13	Typ	
		encodage
Colonne 14	Va	
		encodage
Colonne 15	Date de fin de la vacance d'emploi	
		encodage
		exemple
Colonne 16	Nom et Prénom	
		encodage
Colonne 17	Titre(s) de capacité	
		encodage

Colonne 18	Requis ou	
		encodage
Colonne 19	Sit	
		encodage
Colonne 20	Numérateur	
		encodage
Colonne 21	Dénominateur	
		encodage
Colonne 22	Date de début de l'intérim	
		encodage
Colonne 23	Anc. de service en jours	
	ATTENTION	encodage

Colonne 24	Protection de l'emploi	
		encodage
		encodage
		encodage
Colonne 25	Attribuer à Nom, Prénom, Nombre de périodes	ne rien encoder
Colonne 26	Statut	ne rien encoder
Colonne 27	Solde disponible	ne rien encoder
Colonne 28	Utilisé par	ne rien encoder
Colonne 29	Utilisé par	ne rien encoder
Colonne 30	Utilisé par	ne rien encoder

POUR LES BESOINS D'IMPRESSION ET DE TRANSFERT PAR LES INSTANCES DE REAFFECTATIONS, IL EST IMPERATIF DE NE PAS MODIFIER LA LARGEUR DES COLONNES
Un même emploi vacant peut se subdiviser en plusieurs lignes
8 heures de français dont 2 heures sont TV et 6 heures sont DV devront être encodées sur deux lignes
2 enseignants Tartempion et Dupont occupent un emploi DV de 8 heures de français, il faut encoder l'emploi sur deux lignes, une ligne pour les heures de Tartempion et une ligne pour les heures de Dupont.
Là où apparaît une main et une flèche vous pouvez soit cliquer sur la flèche (liste déroulante) pour faire votre choix soit encoder les données
Les colonnes 2, 3 et 4 ne peuvent pas être encodées les données apparaîtront automatiquement après encodage de la colonne 1
La colonne 1 peut être reproduite par copier, coller
CONCERNE LE RELEVÉ DE TOUS LES EMPLOIS VACANTS
Numéro FASE qui correspond à votre établissement scolaire au sein du réseau. Numéro repris dans la liste en annexe 5 , établie par zone, PO ou type d'enseignement (secondaire ordinaire ou spécialisé, promotion sociale ou artistique à horaire réduit)
quatre chiffres maximum
Il s'agit du numéro de PO auquel appartient l'établissement
Le numéro de zone apparaît automatiquement mais est sans objet .
Reprend la dénomination, le code postal et la commune de l'établissement qui déclare l'emploi vacant
Localité de l'implantation où l'emploi est vacant si celle-ci est située sur le territoire d'une autre commune que le siège administratif de l'établissement
Ces informations doivent se placer dans la même cellule sur plusieurs lignes, sans modifier la largeur de celle-ci (le report à la ligne se fera <u>automatiquement</u>)

Spécifie si l'emploi déclaré vacant se situe dans une école ou une implantation à encadrement différencié ou hors encadrement différencié
Encadrement différencié – choisissez votre classe (entre 1 et 20) Pour les implantations créées à partir du 01/09/2010 et non encore classées – choisir "aucune"
Correspond au cycle inférieur ou au cycle supérieur
Enseignement de plein exercice DI pour le cycle inférieur DS pour le cycle supérieur
CEFA HRI pour le cycle inférieur HRS pour le cycle supérieur
Enseignement secondaire artistique HA humanités artistiques
Correspond au numéro de la fonction telle que reprise : en annexe 4 de la circulaire 2006-2007 (Notification des mises en disponibilité par défaut d'emploi et des réaffectations - Déclaration des emplois vacants) L'encodage de ce numéro aura pour conséquence l'encodage automatique de la colonne 9 classification de la fonction et de la colonne 10 intitulé de la spécialité de la fonction la fonction de professeur de religion protestante au DI se trouve sous le numéro 1525
Spécifie la classification de la fonction dans laquelle l'emploi est vacant REL pour le cours de religion
Reprend l'intitulé de la spécialité dans laquelle l'emploi est vacant Par spécialité il faut entendre : français, mathématique, menuiserie, mécanique, etc...
la donnée apparaît automatiquement
Référence à la filière pour laquelle l'emploi est vacant un (ou deux caractères), doit (doivent) obligatoirement être encodé(s)
Enseignement de plein exercice et CEFA G pour l'enseignement général P pour l'enseignement professionnel TQ pour l'enseignement technique de qualification TT pour l'enseignement technique de transition AQ pour l'enseignement artistique de qualification AT pour l'enseignement artistique de transition

Exclusivement pour l'enseignement spécialisé
Correspond au numéro de la forme d'enseignement (de 1 à 4) dans laquelle l'emploi est vacant
un chiffre
1 pour la forme 1
2 pour la forme 2
3 pour la forme 3
4 pour la forme 4
Exclusivement pour l'enseignement spécialisé
Correspond au numéro du type d'enseignement (de 1 à 8) dans lequel l'emploi est vacant
un chiffre
1 pour le type 1
2 pour le type 2
etc...
Spécifie si l'emploi est définitivement vacant (DV) ou temporairement vacant (TV)
2 caractères
tapez DV pour définitivement vacant
tapez TV pour temporairement vacant
Reprend la date de fin pour les emplois temporairement vacants
Indiquer la date (sous le format jj/mm/aa) à laquelle l'emploi déclaré n'est plus censé être vacant
tapez 25/03/04
Correspond au NOM (majuscules) et au prénom (minuscules) du membre du personnel qui occupe actuellement l'emploi vacant
Pour les personnes mariées le nom de jeune fille
Ces informations doivent se placer dans la même cellule sur plusieurs lignes, sans modifier la largeur de celle-ci (le report à la ligne se fera automatiquement)
Cette colonne comprend le(s) titre(s) de capacité complet(s) du membre du personnel (niveau, spécialité, expérience utile et titre pédagogique)
La colonne 17 peut être réencodée ou complétée si la donnée de la liste déroulante ne correspond pas au titre de la personne ou n'est pas complet
Ces informations doivent se placer dans la même cellule sur plusieurs lignes, sans modifier la largeur de celle-ci (le report à la ligne se fera automatiquement)

Il faut reprendre la nature du titre afin de définir la pénurie
R pour le porteur d'un titre requis
P pour le porteur d'un titre non requis (pénurie)
Correspond à la situation administrative du membre du personnel qui occupe actuellement l'emploi vacant (V, S, R, A, T, M), suivant la légende utilisée dans l'annexe 1 page 2 (bas de page) de la circulaire précitée
V pour temporaire stable (dont la durée est égale ou supérieure à 15 semaines) dans un emploi définitivement vacant
S pour temporaire stable (dont la durée est égale ou supérieure à 15 semaines) dans un emploi temporairement vacant
R pour réaffectation dans un emploi définitivement vacant
A pour réaffectation dans un emploi temporairement vacant
T pour rappel provisoire à l'activité dans un emploi définitivement vacant
M pour rappel provisoire à l'activité dans un emploi temporairement vacant
est égal au numérateur du nombre de périodes occupées par le membre du personnel et correspondant à l'emploi décrit dans la ligne dont objet
de 1 à 4 chiffres
est égal au dénominateur du nombre de périodes occupées par le membre du personnel et correspondant à l'emploi décrit dans la ligne dont objet
de 1 à 4 chiffres
Précise la date de prise de fonction par le membre du personnel dans cet intérim (sans interruption) ou la date de début de l'intérim à pourvoir à un membre du personnel à désigner
Les vacances scolaires ne sont pas considérées comme une interruption
Indiquer ici la date (sous le format jj/mm/aa) de début de fonction du membre du personnel
Correspond à l'ancienneté de service du membre du personnel au sein du PO
Calcul de l'ancienneté de service : application de l'article 18 du décret du 10/3/2006
sous le format jours
tapez 5000 il affichera automatiquement 5.000

Application de l'article 91 du décret du 10/3/2006
Article 91, alinéa 1er :
CG si le membre du personnel qui occupe l'emploi remplit les conditions suivantes :
comptabiliser, à l'issue de l'année scolaire qui précède, 600 jours de service dans la fonction considérée. et calculés selon les modalités fixés à l'article 18 du décret du 10 mars 2006 relatif au statut des maîtres de religion et professeurs de religion ;
Les 600 jours d'ancienneté acquis au sein du PO doivent être répartis sur 3 années scolaires au moins.
Article 91, alinéa 2 :
VIOLENCE si le membre du personnel qui occupe l'emploi en application de la priorité visée à l'article 69 du décret du 10/3/2006
NON pour les emplois non soustraits à la réaffectation
Colonne réservée pour les travaux de la Commission de gestion des emplois
Colonne réservée pour les travaux de la Commission de gestion des emplois
Colonne réservée pour les travaux de la Commission de gestion des emplois
Colonne réservée pour les travaux de la Commission de gestion des emplois
Colonne réservée pour les travaux de la Commission de gestion des emplois
Colonne réservée pour les travaux de la Commission de gestion des emplois